Bibliothèque de la Bibliothèque Nationale

Vente du 1er décembre 1922

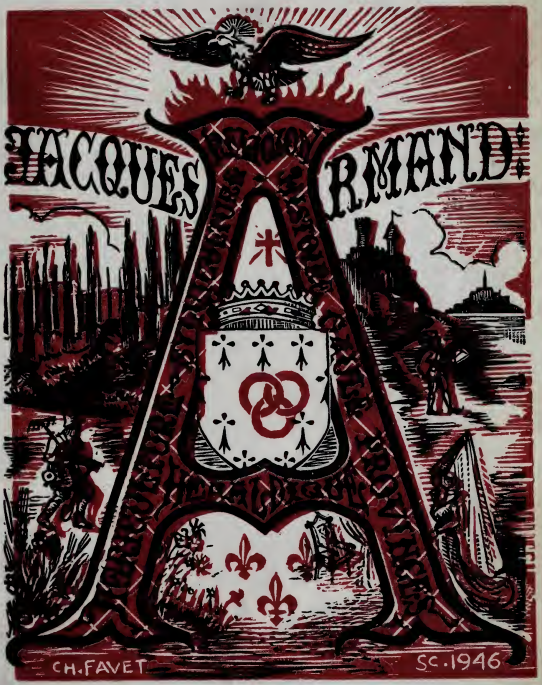
JACQUES ARMAND
CH. FAVET
Sc. 1946

ex-libris P. Lacaze

PROJET
DES
EMBELLISSEMENS
DE LA VILLE
ET FAUXBOURGS
DE PARIS;

Par M. PONCET DE LA GRAVE,
Avocat au Parlement.

PREMIERE PARTIE.

Stulta est clementia... perituræ parcere chartæ.
Juvenal. Sat. 1. L. 1.

A PARIS,
Chez DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au-dessous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût.

M. DCC. LVI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

AVERTISSEMENT.

JE ne m'étois d'abord proposé de donner qu'une Partie sur les Embellissemens de la Ville de Paris, & je me serois probablement borné là, si des personnes de la premiere considération ne m'avoient prié de donner à de si heureux commencemens une suite : & comme les prieres des personnes élevées en dignité sont des ordres muets, je me suis déterminé, pour remplir leurs vuës & leur témoigner tout mon zéle, de mettre la main à l'œuvre. La matiere dans un champ si vaste a crû sous ma plume, & une seconde Partie, suivie d'une

troisiéme, en sont le fruit. La façon dont le premier est terminé, même commencé, demandoit cet Avertissement ; des personnes éclairées l'ont cru nécessaire, & j'ai adhéré à leur sentiment.

PRÉFACE.

LE Projet des Embelliſſemens de Paris que je donne au Public, eſt ſans doute un ouvrage bien important, & dont l'exécution produiroit un effet admirable. La Capitale du monde ne pourroit le diſputer alors à celle des François, & ſes beautés ſurpaſſeroient celles de toutes les Villes de l'Univers enſemble.

Les Prédéceſſeurs du Roi, actuellement regnant, en la choiſiſſant pour leur demeure ordinaire, ont ſi bien ſenti combien elle étoit ſuſceptible d'être embellie, qu'ils n'ont rien négligé pour remplir cet objet. Les mo-

numens qui ſubſiſtent, & qui ſans ceſſe nous rappellent leur mémoire, en ſont des preuves bien convaincantes, & les Intendans des Bâtiments qui ont été en charge ſous leur regne, en partageant, *ſi je puis m'expliquer ainſi*, avec leurs Maîtres, l'honneur des derniers Etabliſſemens que leur doit la poſtérité, ont auſſi tranſmis leur nom, éterniſé leur ſçavoir, leur goût & leurs talents.

Il eſt cependant certain que la Ville de Paris eſt encore bien loin de cette perfection qu'on lui deſire, dont elle eſt ſuſceptible, & à laquelle elle ne pourra parvenir de long tems, même avec des dépenſes exceſſives auſquelles la Ville ne peut pas fournir; & voilà vraiſemblablement les raiſons qui ſuſpendent un ouvrage auſſi important.

Il faut néanmoins convenir, *& ce ſentiment eſt unanime*, que Paris, la rivale du monde, renferme une infinité de beautés dans tous les genres, & fait l'admiration des François & des Etrangers. Le concours étonnant des perſonnes de toutes les Nations qui viennent puiſer dans ſon ſein les ſciences en général, & ce que nous appellons & qu'on appelle dans toute l'Europe par excellence & par prédilection, le goût François, le beau monde, ſuffit pour en faire l'éloge.

Les Maîtres de cette ſuperbe Ville, & qui ſucceſſivement ont contribué à ſon embelliſſement, ſans même porter nos idées bien avant dans l'antiquité, par exemple, Henry III. le grand Henry, pere de ſon Peuple, Louis le Juſte, & Louis le Grand, ſeroient ſans doute bien ſurpris s'il

leur étoit poſſible de franchir les barrieres du tombeau. Tranſportés dans leur ancienne demeure, ils ne la reconnoîtroient plus, & le degré de perfection auquel elle eſt parvenue feroit tout à la fois le ſujet de leur étonnement & celui de leur admiration.

Louis le Grand, Monarque digne émule des Ceſars & des Alexandres, qui ne s'occupoit jamais que du magnifique, eſt le dernier qui lui a prodigué, ſi je puis m'exprimer ainſi, des embelliſſements dans tous les genres, & les Edifices qu'on a conſtruits ſous ſon regne ou par ſon ordre, annonceront à la poſtérité la plus reculée, le grand mobile qui a réuni leurs parties.

Avant le regne du Roi regnant, depuis même que nous avons le bonheur d'être ſes ſujets, on a peut-être préſenté ou

conçu des Projets pour l'embellissement de la Ville de Paris, mais la difficulté des fonds pour les exécuter les a sans doute précipités dans un oubli éternel.

Cette raison, essentielle par elle-même, s'est d'abord présentée à mon esprit, lorsque j'ai formé la résolution de mettre au jour le Projet que je donne aujourd'hui au Public, & j'ai bien senti que si je ne détruisois la cause qui a retardé l'exécution des autres Projets, le mien tomberoit de lui-même & par le même poids.

Pour éviter un écueil aussi dangereux, j'ai cherché des moyens positifs pour procurer les sommes nécessaires, & le plan que j'en donnerai, démontrera le vrai de ce que j'avance.

D'abord j'ai posé pour principe qu'en proposant des impos-

tions, il falloit faire attention de ne pas les asseoir sur des objets nécessaires & essentiels ; le superflu m'a paru ne pas devoir être épargné : du reste j'ai pensé qu'il convenoit de me renfermer dans les bornes d'un bon citoyen. L'amour de la Patrie est pour moi un objet dominant. Je ne la perds jamais de vûë, & j'éloigne de moi tout ce qui pourroit y donner quelqu'atteinte.

L'embellissement de Paris est le seul mobile qui me fait agir : je n'ai pas prétendu donner un Ouvrage au Public pour m'arroger le nom d'Auteur, mon ambition à ce sujet est très-foible, j'ai desiré seulement de me rendre utile ; & plus curieux du nom de bon François, que de celui d'Auteur, je n'ai pas donné à mon Projet toute l'étendue dont il étoit susceptible : j'eusse

pu, par des phraſes recherchées & par des narrations diffuſes, le porter juſqu'à la groſſeur d'un in-douze conſidérable, & au-delà; mais naturellement concis, j'ai cru devoir dire les choſes auſſi brievement qu'il eſt poſſible. Je ſupplie ceux qui prendront la peine de lire mon Ouvrage, de le regarder comme les réflexions d'un zélé Sujet, d'un bon Patriote, d'un bon Citoyen, en un mot d'un bon François. Si je n'ai pas donné un ordre exact aux différents embelliſſements dont il eſt queſtion dans mon Projet, c'eſt parce que j'ai cru rendre l'Ouvrage plus varié & plus riant, ne pourrois-je pas dire plus conforme au goût de la Nation?

DISCOURS

PRELIMINAIRE.

IL ſeroit inutile d'aller fouiller juſques dans les commencemens de la Monarchie Françoiſe, pour rapporter tout ce que les Hiſtoriens nous apprennent de l'accroiſſement de la Ville de Paris, tout le monde ſçait, & perſonne n'ignore que cette Capitale doit tout l'éclat dont elle jouit, au goût & à la magnificence des prédéceſſeurs du Roi, actuellement regnant; tous n'y ont à la vérité pas contribué, ſoit parce que leur regne a été trop court, ou parce qu'il a été agité par des diſſenſions intérieures & extérieures; ainſi pour ne pas perdre le tems en des diſcours

inutiles, je rapporterai ſeulement en gros les Embelliſſements du dernier ſiecle, & le nom des Rois auſquels Paris les doit. Pour qu'on puiſſe ſe former une idée des changements opérés par la conſtruction de ces nouveaux Edifices, & paſſer enſuite à la ſpéculation de celui que produiroit l'exécution du Projet que je propoſe.

Au reſte, je ſupplie ceux qui examineront mon Projet, de me juger en perſonnes de bon ſens, je veux dire, qu'ils doivent ne pas vétiller ſur un mot, moins encore ſur le ſtile, qu'ils en faſſent abſtraction pour s'arrêter au fait, & décider du bon ou du mauvais, de l'utile ou de l'agréable, de mon idée, & de ſon exécution.

Je ſens bien que ſi j'avois joint à mon Projet le Plan des

différentes choſes dont je traite, ce ſeroit beaucoup mieux ; mais je ne connois le deſſein que par goût, c'eſt à ceux qui feront exécuter, à les produire. Venons au fait.

PLAN DE L'OUVRAGE.

MOn Ouvrage ſera diviſé en deux Parties ; je n'en donne à preſent que la premiere ; elle contient preſque tous les Embelliſſemens dont la Ville de Paris eſt ſuſceptible. Tout Lecteur judicieux pourra ſe former une idée claire & diſtincte de ce que j'avance, par la lecture de mon Projet. J'avouerai avec lui, ſi toutefois il fait cette objection, qu'il reſte encore bien des choſes à dire ſur le ſujet que je traite ; mais je lui répondrai auſſi qu'après l'exécution en entier du contenu, il ſera encore tems d'en faire part au Public.

Quant à la ſeconde Partie, elle eſt en état de paroître, & ſi je ne la donne pas avec la premiere, c'eſt

qu'elle doit être remiſe à Sa Majeſté, afin que ſon Conſeil, dont les Arrêts ſont toujours dictés par l'oracle de la Sageſſe, juge ſi elle peut être réduite à l'exécution. J'oſe cependant aſſurer le Public qu'elle ne contient rien de contraire à ſes intérêts ; c'eſt à la vérité le tableau d'un Projet d'impoſitions, mais ſage, ménagé, point onéreux, & ſimple ; c'eſt le témoignage d'un bon Citoyen, d'un homme déſintéreſſé.

PROJET
DES
EMBELLISSEMENS
DE LA VILLE
ET FAUXBOURGS
DE PARIS.

Embelliſſements du dernier Siécle.

HENRI IV. ce grand Monarque, qui regne encore dans le cœur de touts les Français, & qui eſt la tige de l'illuſtre Maiſon des Bourbons, a fait finir le Pont-Neuf, conſtruire la Place Dauphine & l'Hôpital S. Louis. Ces trois Monuments de

ſa magnificence, ſont des preuves bien convaincantes de ſon goût pour l'embelliſſement de Paris, qu'il auroit ſans doute porté plus loin, ſans le funeſte accident qui remplit la France de deuil, lorſque ce Prince faiſoit travailler au Louvre.

Louis XIII. l'héritier du Thrône des Bourbons, le fut auſſi des vertus de ſon illuſtre pere, & de ſon goût pour l'embelliſſement de la Capitale de ſes Etats. Secondé par le grand Armand, Cardinal Duc de Richelieu, ſon premier Miniſtre, il fit conſtruire le Quai de Conty, le Pont-au-Change, le Pont S. Michel, l'Egliſe & la Maiſon des Jéſuites de la rue S. Antoine, la Place Royale, le Pont Marie, le Jardin Royal, & le Palais d'Orleans. Ce fut auſſi ſous ſon regne, & ſous les auſpices

du grand Armand, que fut élevée l'Egliſe de S. Euſtache, l'Egliſe & Maiſon de la Sorbonne, le Palais Cardinal, aujourd'hui Palais Royal, & que le Cours de la Reine fut planté.

Louis le Grand, dont le regne ſera toujours le rubi de l'Hiſtoire des François, a fait tant & de ſi belles choſes, que l'énumération des Edifices dont il a embelli Paris, ſeroit trop étendu, & paſſeroit les bornes que je me ſuis preſcrites. Je me contenterai donc d'en rapporter quelques-unes, pour qu'on puiſſe ſe former une idée du reſte. Les Champs Eliſées, les Allées du Roulle, l'Etabliſſement de l'Opéra, l'Egliſe de S. Roch, celle des Religieuſes de l'Aſſomption, les Boulevards, avec les Allées qui en font le principal ornement, la Place dite de Vendôme, l'Egliſe &

Couvent des Capucins, la Place des Victoires, le Quai des Théatins, le Château de la Samaritaine, le Quai Pelletier, les Portes S. Antoine, S. Martin, S. Denis, des Tournelles, & la Porte dite du Pont-aux-Choux, le Pont Royal, le Quai des Thuilleries, & celui d'Orzai, le Pont de la Tournelle, les Quais qui le bordent, le Val-de-Grace, la Salpétriere, les deux Hôtels des Mouſquetaires, le Jardin des Thuilleries, l'Etabliſſement de la Compagnie des Indes, l'Hôtel des Invalides, ouvrage vraiment Royal, & dont l'immortel Jules-Hardouin Manſard, alors Surintendant des Bâtimens, a donné le Plan, & l'a fait exécuter.

Ne devons-nous pas encore à ce grand Roi le renverſement de bien des Portes inutiles, l'établiſſement des deux

tiers du Fauxbourg S. Germain, & une infinité d'autres Edifices élevés par ſon ordre, ou ſous ſon regne, tels que le College des Quatre-Nations, & la rue de Richelieu ? J'oublois la ſuperbe Colonnade du Louvre, ouvrage glorieux pour le nom François, précieux morceau d'Architecture que les Etrangers ne ſe laſſent pas d'admirer.

Que ne m'eſt-il poſſible de tranſporter ce ſuperbe modéle de la plus parfaite régularité Corinthienne, dans les déſerts les plus affreux, & à un million de lieuës plus loin que Palmire ; je verrois, le dirai-je ? oui, je verrois des François ſe faire un honneur de prodiguer leurs biens & leurs vies pour pénétrer juſqu'à lui, & contents d'avoir ſurmonté touts les obſtacles, publier, à l'exemple des Anglois Palmiréniens,

la

la deſcription de la Colonnade, juſqu'à ſes moindres proportions, je verrois les Sçavans en faire l'objet de leur étude, les Graveurs celui de leur occupation, & les curieux l'ornement de leur Cabinet.

Français, ouvrez les yeux, il eſt tems de revenir de votre aſſoupiſſement! vous n'avez point d'obſtacle à vaincre, point de péril à riſquer; le déſert eſt votre ville; ce que vous iriez chercher ſi loin, eſt ſous vos yeux: admirez, contemplez ce bel Ouvrage, Sçavans, qui nous donnez tous les jours du nouveau, qui faites ſonner ſi haut le courage des Voyageuts Anglais, & la gloire qu'ils ſe ſont acquis par la découverte des Inſcriptions de quelques vieux monumens épargnés par les tems: Auteur du fameux Alphabet Palmirénique;

vous, qui travaillez à connoître la ſignification d'une Langue étrangere, qui vous faites gloire de pénétrer le ſens du reſte de quelqu'Inſcription de Palmire; apprenez en Langue naturelle, pour vous, à vos Collegues, & à vos Concitoyens, que Paris renferme un objet digne de vos recherches & de votre admiration. Perſuadez, démontrez que les Français ſeroient indignes de poſſéder un auſſi bon morceau que la Colonnade, s'ils laiſſoient plus long-tems dans l'oubli ce grand Chef-d'œuvre de l'Architecture Corinthienne.

Je conçois quelque eſpérance, Français! on va vous rendre l'ornement de la Capitale; c'eſt aujourd'hui ſeulement que la Colonnade a été finie; on attendoit ce moment pour lever le voile qui couvre l'objet de vos deſirs; votre

attente ne ſera pas vaine, Louis le Bien-Aimé, & qui mérite tant de l'être, veut ſatisfaire juſqu'à vos plaiſirs.

Le Marquis de Marigni, Surintendant des Bâtimens de ce Prince, exécute ſes Ordres, par reſpect, par devoir, par inclination, & par goût : Français, vous lui devrez ce monument, il ſouffroit lui-même de vous en voir privés, il va vous le rendre.

Pour revenir à mon ſujet, je finirai l'énumération que nous devons au Regne de Louis le Grand, par le Château de Verſailles, & toutes ſes dépendances, ſéjour ordinaire de nos Rois, Ouvrage dont l'étendue & la beauté annonceront aux ſiécles futurs la grandeur du mobile qui a raſſemblé autant de parties, pour en faire un tout ſi accompli.

Il eſt juſte, en finiſſant le narré des beautés en tout genre, dont le regne de Louis XIV. a décoré Paris, de ne pas oublier que l'immortel Jules-Hardouin Manſard, Surintendant des Bâtimens, alors en charge, a beaucoup contribué, par ſes ſoins, ſon zèle, ſes talens, & par la protection qu'il accordoit à tous ceux qu'il croyoit en état de parvenir dans cette carriere, à l'embelliſſement de Paris, notamment à la conſtruction du ſuperbe Hôtel des Invalides, dont il a donné tous les deſſeins qu'il a fait exécuter lui-même.

Qu'il eſt glorieux pour lui d'avoir ſervi un ſi grand Roi, & d'être en quelque façon le Cofondateur de cet Edifice immortel!

Le dernier ſiécle fut comparé à celui d'Auguſte; faiſons en ſorte que ſous

le Regne de Louis le Bien-Aimé, & ſous l'Intendance des Bâtimens du Marquis de Marigni, amateur zélé, & connoiſſeur, notre ſiécle ne puiſſe être comparé qu'à lui-même, & dès-lors ſurpaſſant les paſſés, les ſiécles futurs prendront le nôtre pour modéle, & ne pourront peut-être pas l'égaler.

Embelliſſemens.

L'Endroit qu'on a choiſi pour y placer la Statue équeſtre du Roi me paroît peu convenable, par deux raiſons.

La premiere, parce qu'on ne peut exécuter aucun projet de quelque étendue, ſans borner la plus belle vue du monde.

La ſeconde, parce que c'eſt un endroit trop écarté.

Je placerois ailleurs cette Statue ; voici mon idée.

Plan d'une Place.

JE fais abattre tout le Préau de la Foire S. Germain, le côté droit de la rue du Petit-Bourbon, juſques & y inclus la Communauté des Prêtres de S. Sulpice, le côté gauche de la rue Princeſſe, le côté droit de la rue du Four, juſques & y compris un tiers de la rue des Boucheries, vis-à-vis le cul-de-ſac des Quatre-Vents & de la rue du Brave, qui fait face à l'entrée principale du Palais d'Orleans, cela poſé :

Je fais élever le Sol au niveau des

rues adjacentes ; cela fait, le terrein iſolé aura 350 pas en quarré, dont voici la diſtribution.

J'entoure d'abord ce quarré par quatre corps de logis, auſquels je donne 50 pas de profondeur.

Enſuite une rue de vingt pas de large, & qui fera le tour des quatre Façades ; après la rue, une Colonnade de cinq pas de large.

De ſorte qu'il reſte pour l'intérieur de la Place 200 pas en quarré.

Façades.	100 pas.
Collonade.	10 pas.
Rues.	40 pas.
Intérieur de la Place. . . .	200 pas.
Total du terrein.	350 pas.

Eclaircissons ce Projet.

LEs quatre Façades, formées par des magnifiques Hôtels, seront bâties dans le même goût & de la même hauteur que la Colonnade du Vieux Louvre, avec cependant cette différence, que le tout, c'est-à-dire, toutes les colonnes, seront du marbre blanc, & du marbre rouge & blanc alternativement, & que les bases & les chapiteaux seront du bronze doré. Ces Façades seront aussi terminées par une Balustrade de marbre blanc, dont les massifs seront de bronze, ornés de plusieurs trophées d'armes.

La Balustrade basse sera de fer artistement travaillé, & doré ; il me paroît qu'elle dégagera beaucoup plus l'Ouvrage que si elle étoit un massif

de marbre. Le mur, depuis le niveau de la rue juſqu'au premier, pourra être de pierre, ſans aucun ornement ; il faut cependant en excepter les portes, qui pourront être ornées.

On obſervera ſur-tout de placer les portes qui ſerviront d'iſſues aux deux rues, entre leſquelles ſeront placées les Façades en perſpective ; afin que, par cet arrangement, on puiſſe voir le Roi de huit rues différentes, c'eſt-à-dire, des quatre rues intérieures de la Place, & des rues du petit Bourbon, rue Princeſſe, la rue du Brave & ſon alligne-ment, juſqu'à la rue des Boucheries & la rue du Four.

Après les quatre Façades, il y aura, comme je l'ai déja dit, quatre rues de vingt pas de large chacune, qui formeront le tour de la Colonnade dont je vais parler.

Colonnade.

APrès les rues, & ſur un terrein de cinq pas de large en quarré, on élevera une Colonnade, dont le plan ſuit :

Des maſſifs de pierre, revêtus de marbre vert ; à dix pieds de diſtance, ſur ces maſſifs, des baſes pour trois colonnes accouplées d'ordre Corinthien, dont les deux qui ſeront du côté de l'intérieur de la Place ſeront de marbre blanc ; la troiſiéme, qui ſera en dehors en marbre rouge & blanc du Languedoc ; les chapiteaux ainſi que les baſes de bronze doré.

Nota que la Colonnade ſera double, & préſentera un côté aux rues adjacentes, & l'autre à la Place.

Sur les Colonnes qui auront 20 pieds de hauteur, on formera une terraſſe, ornée d'une baluſtrade de marbre blanc, dont les maſſifs, ornés de trophées, ſeront de bronze doré.

Portes de la Place.

ON élevera aux quatre angles de la Colonnade, quatre portes, ſur leſquelles on placera des Statues de grandeur naturelle, ſuivant le détail qui ſuit.

Sur la premiere porte, Minerve, tenant d'une main notre Roi, encore jeune, lui montrera de l'autre Philippe, Duc d'Orleans, Regent, tenant les rênes du Gouvernement, figurées par un vaiſſeau battu par la tempête, dont

ce Prince tiendra le gouvernail d'un air aiſé ; à ſes pieds ſeront les attributs de la Sageſſe & de la Prudence. On lira ſur la porte cette inſcription :

Tibi præbet exemplum.

Deuxiéme Porte.

SUr la deuxiéme porte, le Roi ſera repréſenté prenant lui-même les rênes du Gouvernement, que Philippe d'Orleans, Regent, lui remettra, figurées, par un Char ſur lequel ſera ce Monarque ; à côté de lui, la Sageſſe, la Prudence & la France, avec chacune leurs Attributs. On lira ces mots ſur la porte :

Publica fœlicitas.

Troisiéme

Troiſiéme Porte.

ON placera ſur la troiſiéme Porte la Reine, que la France & la Sageſſe préſenteront au Roi, qui lui tendra la main droite, & lui préſentera de l'autre une Couronne, un Sceptre, & la Main de Juſtice, pour lui témoigner qu'il ne regnera qu'avec elle, & dans une parfaite union :

Pour inſcription ces mots :

Æterna ſit eorum progenies.

Quatriéme Porte.

PLaçons ſur la quatriéme Porte la Naiſſance de Monſeigneur le Dauphin ; la Déeſſe des accouchemens le tiendra dans ſes bras, dans une drape-

rie parſemée de Fleurs-de-Lys, Mars & la Victoire lui préſenteront à l'envi, l'un, une Couronne de laurier, l'autre, une armure; la Force & la Prudence un genouil à terre, s'empreſſeront de lui rendre leurs hommages; la Paix & le Tems y ſeront repréſentés. La premiere, accoudée ſur l'Ecuſſon du Dauphin, couronné d'Oliviers, déſignera la douceur de ſon caractere, & ſon amour pour la paix. Le ſecond, ſes aîles briſées & ſa faulx caſſée à ſes pieds, ſervira à dénoter le durée des jours du Prince.

On lira cette Inſcription ſur la Porte.

Et erit ſimilis Patri.

Comme ces quatre Portes ſeront plus élevées que la Colonnade, on obſervera de percer le maſſif, pour

laiſſer une communication aux terraſſes.

Entre-deux des Colonnes.

L'Entre-deux des colonnes du côté des rues ſera fermé par une grille de fer doré de quatre pieds de hauteur.

En dedans, l'intervalle ſera rempli par un pied-d'Eſtal de marbre, placé au milieu, ſur leſquels, car il y en aura un dans chaque vuide, on placera les Statues pédeſtres des grands hommes qui auront rendu des grands ſervices à la France, j'entends ſeulement parler des Guerriers. Par une conſéquence néceſſaire, on pourra placer ſur le pied-d'Eſtal, en face du Roi, la Statue équeſtre de Philippe d'Orleans, Ré-

gent du Royaume, pendant la minorité du Roi regnant; il ſera repréſenté en habit de Général des Armées de France, à ſes pieds, les Attributs de la Régence. La Renommée derriere lui un pied en l'air, lui placera d'une main une Couronne de laurier ſur la tête; & de l'autre la trompette en bouche, ornée d'une banderole aux Armes d'Orleans, publiera ſes belles actions. Les facettes du pied-d'Eſtal ſeront remplies par des plaques de cuivre, ſur leſquelles ſeront repréſentés les différens évenemens de la vie de ce grand Prince. Au-deſſus de la Statue, dans le milieu de l'entre-Colonne, on placera l'Ecuſſon d'Orleans entourré de lauriers.

Le pied-d'Eſtal à droite de Philippe d'Orleans, ſera occupé par la Statue du fameux Maréchal de Villars.

Celui à gauche, par celle du grand Maréchal de Saxe.

Les autres, comme le Roi le jugera à propos ; obſervant cependant, s'il eſt poſſible, de n'y placer jamais la Statue d'un homme actuellement vivant.

Intérieur de la Place qui aura 200 pas en quarré.

AU milieu, & du fonds d'un grand Baſſin rempli d'eau, s'élevera une montagne de bronze, de 20 pieds de haut, au ſommet de laquelle ſera placée la Statue équeſtre de Louis XV, habillé à la Françoiſe, & cuiraſſé ; il tiendra d'une main les rênes d'un courſier fougueux, & de l'autre, ſon Bâton de Commandement, duquel il montrera

un objet dont je donnerai le modéle ci-deſſous.

Les talus de la montagne ſeront ornés ainſi qu'il ſuit :

A quatre pieds au deſſus de la ſurface de l'eau, ſeront placés quatre Chevaux marins, les deux pieds poſés ſur le penchant de la montagne ; leurs têtes un peu courbées vaumiront de l'eau ; leurs queuës, retrouſſées ſur leur dos, laiſſeront aſſez de place pour autant de tritons, qui ſeront à cheval, & qui donneront auſſi de l'eau par la bouche ; entre les quatre Chevaux, ſeront quatre Dauphins, leur queuë entortillée & leur nez retrouſſé, qui jetteront de l'eau d'une hauteur meſurée en proportion des pieds du cheval, qui portera la Statue du Roi.

Au-deſſus des Chevaux & des Dau-

phins, & ſur le talus de la montagne on pourra repréſenter en petites figures, d'un côté un campement, & de l'autre, le ſiége de Bergoopſom.

Le Baſſin ſera de marbre blanc & noir, avec une petite baluſtrade d'un pied de haut autour.

J'ai dit que le Roi montreroit de ſon Bâton de Commandement un objet; le voici; il ſera placé à ſa droite à côté de la porte, mais dans l'intérieur de la Place, de façon cependant à ne pas gêner l'entrée, & à pouvoir être apperçu de toutes les Portes; je m'explique:

On élevera un placage auprès de la Colonnade, repréſentant l'entrée du Temple de Janus, les portes en ſeront fermées par un tas de Couronnes de lauriers & d'oliviers; à côté du Temple s'éleveront à 20 pieds de hauteur;

un Palmier & un Laurier, qui marieront le faîte de leurs branches, & couvriront le Temple; à leurs branches ſeront ſuſpendus les Ecuſſons des Villes ennemies, priſes pendant les dernieres guerres; celui de France, mi-couronné de laurier & de palmier, ſera ſuſpendu dans le haut. Dans le bas, & au pied de ces deux arbres, ſera repréſentée la France, nonchalamment couchée ſur un tas de drapeaux, étendarts, tambours, trompettes, timballes, canons, mortiers, & autres armes des ennemis: à la droite de la France on verra de pareilles Armes Françoiſes couvertes de pluſieurs Couronnes de laurier: à la droite & à la gauche ſeront placées les Déeſſes de la Paix & de la Concorde: elles préſenteront à la France, l'une, une Couronne de laurier, & l'au-

tre, une Couronne d'olivier. La France acceptera l'une & l'autre ; ces deux Déeſſes tenant chacune une torche allumée, ſembleront mettre le feu aux armes des François, & à celles des ennemis. La légende qui paroîtra ſur les torches ſera : *Rex victor & pacificus.* Mars & Bellone, la Paix & la Concorde paroîtront s'embraſſer & être unies ; elles tiendront enſemble une guirlande ſur laquelle on lira ces mots :

Sic nos eſſe jubet Lodoix.

Suite des Embelliſſemens.

ON pourroit aligner la rue d'Enfer de la Porte S. Michel, & la placer vis-à-vis la route d'Orleans. Il ſuffiroit pour cela de renverſer quinze

ou vingt toiſes du mur de l'enclos des Chartreux, & prendre environ douze pieds de leur terrein, qu'on pourroit leur rendre du côté du Jardin du Luxembourg, par le retranchement d'une mauvaiſe allée, jamais frequentée & très-mal propre.

Il faudroit, au cas que l'alignement que je propoſe ait lieu, élever au bout de cette rue, au lieu de la mauvaiſe barriere qui exiſte actuellement, un Arc de triomphe à trois grandes portes, bien plus larges que celles de la Porte S. Antoine, une Statue équeſtre du Roi placée ſur le haut de cet arc triomphal feroit un très-bel effet : je penſe que pour peu qu'on ſoit au fait de ſon Paris, on jugera favorablement de l'alignement propoſé.

Palais d'Orleans.

ON pourroit aussi procurer un ornement à la Place S. Michel, & au Palais dit de Luxembourg, à très-peu de frais. Ce seroit d'ouvrir une porte vis-à-vis la grande allée du Jardin de ce Palais, observant de l'embellir & de la construire d'une hauteur qui annonce le grand; pour rendre ce coup d'œil régulier, abbattre le mauvais mur qui sert de perspective à cette allée, & planter dans la campagne une allée d'arbres pour servir de suite.

Vieux Louvre.

FAire finir le vieux Louvre, j'entends seulement les Bâtimens commencés, & qui forment le quarré de la

cour ; abattre par conſéquent les maiſons qu'on a conſtruites dans le milieu ; cela fait, percer une grande rue en face du grand Veſtibule qui donne ſur la Place du côté de la rue Froid-Manteau, qu'il faudra traverſer de même que celle de S. Thomas du Louvre, par-là on ſe trouvera vis-à-vis la principale entrée des Thuilleries ; obſervant d'abattre ou d'élever la petite porte qui ſert d'entrée à la grande cour ; je penſe que cet arrangement produira un bel effet, à très-peu de frais ; car il ne faut abbattre que deux ou trois maiſons ; voici ma preuve. Je me place dans la rue des Foſſés de S. Germain, ou entre les deux rues des Poulies & du petit Bourbon, alors ma vue ſe perd dans l'allée des Champs-Eliſées, & je traverſe d'un coup d'œil tout le Jar-

din des Thuilleries ; pour perfectionner ce point de vue, on pourroit conſtruire une caſcade ſur le penchant de l'allée des Champs-Eliſées, obſervant de former un magnifique baſſin auprès du Pont d'Antin : c'eſt aux perſonnes de bon goût à décider de l'effet que produiroit l'exécution de ce projet, très-peu coûteux, quoique vaſte ; en ſe tranſportant ſur les lieux, on ſera à même d'en juger.

Entrées de Paris.

ON ne peut, ſans indignation, voir de mauvaiſes Barrieres, pour la plûpart en très-mauvais état, ſervir d'entrée à une des plus belles villes du monde. La capitale des François le

cede en ce point aux plus petites Villes des Provinces, qui, pour la plûpart ont de très-belles Portes. De plus, les avenues de ces Barrieres ſont ſi obliques, du moins en général, qu'on a peine à ſe perſuader que c'eſt en effet l'entrée de cette Ville ſi fameuſe, dans laquelle la Nobleſſe de toutes les nations, & le grand nombre de François viennent puiſer le bon goût & les ſciences. Il faudroit donc, & ce n'eſt point un embelliſſement, c'eſt une néceſſité, aligner toutes les entrées, & élever à la place de ces Barrieres, des Arcs de triomphe à deux portes. Si d'ailleurs on veut conſerver des Barrieres dans les extrémités, qu'on éleve des maſſifs de pierre à trois ouvertures, & qu'au lieu des portes de bois, on ſubſtitue des grilles de fer à deux battans, de qua-

tre pieds de haut seulement, par-là les Etrangers ne pourront plus nous reprocher le ridicule de nos entrées dans Paris.

Remparts autour de Paris.

IL seroit à propos de former autour de Paris un Boulevard pareil à celui qui existe depuis la Porte S. Antoine jusqu'à celle de S. Honoré; voici comme je l'entends.

Renfermer Paris & tous ses Fauxbourgs par un mur de quatre ou six pieds d'épaisseur, sur lequel on pourroit conserver une espece de terrasse, former ensuite au-dehors des tours quarrées & rondes alternativement, de la même hauteur que le mur; il me pa-

roît qu'alors Paris, renfermé dans ſes murs, en ſeroit plus beau, & annonceroit mieux ſa capitale; il ſeroit néceſſaire dans ce cas de défendre d'adoſſer les maiſons auprès de ce rempart, ordonnant au contraire de laiſſer tout autour une rue de quatre toiſes de large; on pourroit placer des Corps-de-garde de ſoldats invalides, de diſtance en diſtance, laiſſant la garde des Portes au Guet à pied.

Ordonner, ou, pour mieux m'expliquer, défendre de bâtir hors du rempart aucune maiſon, pas même à un étage, juſqu'à ce que tout l'intérieur ſoit bâti; ce qui, ſans contredit, ne ſera pas de ſi-tôt; il ſeroit d'ailleurs très-pernicieux de permettre d'aggrandir Paris; on a à la vérité placé des limites, mais ne les paſſe-t-on pas?

Faire abattre toutes les petites boutiques adoſſées aux Charniers des Innocens, rue aux Fers, pour procurer l'élargiſſement de cette rue, qui eſt très-étroite, quoique très-paſſagere; ſoit par rapport au Marché aux Poirées; ſoit par rapport à la Comédie Italienne; il eſt d'ailleurs vraiſemblable que le terrein que ces boutiques occupent a été pris ſur la largeur de la rue.

Démolir les murs & les mazures qui ſéparent la rue de la Fromagerie de la place du Pillori; cette rue, très-dangereuſe à cauſe du grand embarras occaſionné par les voitures de la Halle au Bled, pourra être élargie, en obſervant de conſerver à côté deux trotoirs pour les gens à pied.

Ordonner que tous les égoûts des toîts ſeront conduits juſqu'à terre par

des tuyaux de plomb : pour ſe convaincre de l'utilité de cette réforme, on peut obſerver que dans les rues où il n'y a point de ces ſortes d'égoûts, la rue en eſt bien plus belle.

Les maiſons, du moins quant à la façade, ne pourront être bâties qu'en pierre, & ſeront élevées à la hauteur de quatre étages, non compris la manſarde, qui ne paroîtra pas ſur la rue; les maiſons devant être terminées par une baluſtrade de pierre, toutes les fenêtres auront des balcons; ce réglement aura lieu pour toutes les maiſons ſituées dans les rues, deſquelles il ſera fait un état. Si le Propriétaire qui fera bâtir la maiſon n'étoit pas aſſez riche pour ſe conformer au réglement, la Caiſſe des Embelliſſemens lui prêtera les ſommes néceſſaires, en juſtifiant par

lui que la maiſon qu'il fait bâtir n'eſt pas affectée par aucune rente payable à l'Egliſe, ou hypothéquée par des douaires ou autres dettes ; dans tous les cas, le prêt que la Caiſſe fera ſera publié & enregiſtré au Greffe Civil du Châtelet, & les Intéreſſés auront le mois pour s'y oppoſer, après lequel tems ils ſeront non-recevables, & la Caiſſe privilégiée pour les intérêts & pour le capital, même au bailleur de fonds.

Il eſt aiſé de juger de l'effet que produira cette ſimétrie, par les différens morceaux de cette eſpece qui exiſtent dans certaines rues.

On ne pourra ſceller dans les ſuſdites rues aucunes barres, ſoit pour étendre du linge, ou à l'uſage des Teinturies ; ceux qui ſeront trouvés en contraven-

tion payeront à la Caiſſe une amende de 24 liv. qui ne ſera pas comminatoire, la moitié étant applicable à l'Hôtel-Dieu.

Quant aux Enſeignes, elles ne pourront être placées au-deſſus du balcon du premier étage, ni excéder la grandeur qui ſera preſcrite.

On fera auſſi un réglement pour les plafonds que les Marchands font placer au-deſſus de l'entrée de leur boutique; leur irrégularité produit un coup d'œil déſagréable, qu'il faut corriger, puiſque d'ailleurs cela ne cauſera aucune dépenſe au particulier, la réforme n'étant que pour l'avenir.

Pour conſerver l'alignement de la rue de la Juiverie, dans la Cité, il faudra faire démolir l'avancement de l'Egliſe de la Magdeleine, & y ſubſtituer un portail régulier, quoique ſimple.

Ordonner qu'à l'avenir toutes les lanternes, dont le nombre ſera double, ſeront ſuſpendues à des potences de fer à la même hauteur que les Enſeignes, mais plus avancées; les cordes qui les ſoutiennent à préſent gâtent totalement la rue & produiſent un effet bizarre, leur nombre étant d'ailleurs peu conſidérable, elles ne donnent pas toute la clarté néceſſaire.

Pour ne pas riſquer que la Ville oppoſe à cette propoſition la dépenſe néceſſaire pour cette augmentation, la Caiſſe des embeliſſemens y ſuppléera.

J'ai oublié, à l'article des maiſons, que je voulois propoſer d'arrondir à l'avenir les encoignures de celles qui formeront les coins; je crois que cet objet eſt d'autant plus intéreſſant, qu'il rend le tournant des caroſſes aiſé, & ſatisfait la

vue ; ceux qui ſubſiſtent dans le goût dont je fais l'expoſé, démontreront le ſolide de mon projet.

Il conviendroit de faire mettre des baluſtrades aux trotoirs de tous les Ponts de Paris, & aux deſcentes du côté des iſſues ; on éviteroit par-là les accidens qui arrivent journellement lorſque le pavé eſt gras, ce qui eſt ordinaire à Paris.

La Fontaine de la Croix du Trahoir peut fournir à la rue S. Honoré un embelliſſement charmant ; pour cela, il faudroit abattre le mauvais bâtiment auquel elle eſt adoſſée, & conſtruire à la place une Fontaine en marbre avec un baſſin arrondi, la Statue du Roi placée au-deſſus de toute l'élévation feroit un très-bel effet.

Les Thuilleries.

LA terraſſe qui regne le long du frontiſpice des Thuilleries, du côté du jardin, & qui termine d'un côté à la petite porte qui ſert d'iſſue dans le chemin de Verſailles ou au Pont-Royal, & de l'autre à la petite avant-cour du Manege, peut être embellie comme il ſuit:

On peut faire démolir les deux petits murs que nous avons dit être aux extrémités, à leur place y ſubſtituer deux magnifiques grilles de fer, en obſervant de placer dans le milieu deux portes qui formeront l'entrée des deux côtés, au moyen de quoi on pourra boucher celles qui exiſtent actuellement: enſuite, & pour rendre la vue

du côté de l'avant-cour du Manége plus agréable, on pourra percer une entrée à travers les Ecuries du Roi juſqu'a la rue S. Honoré, obſerver qu'elle ſoit d'une hauteur proportionnée aux grilles de la terraſſe, conſtruire dans la rue S. Honoré, en face de cette entrée, une belle Fontaine, par là le coup d'œil ſera gratieux, lorſqu'on entrera par la porte du Pont-Royal, & magnifique du côté de l'entrée de la rue S. Honoré, parce que, non-ſeulement on verra la terraſſe des Thuilleries & le profil du Château, mais encore en perſpective la rue du Bacq, & les beaux Hôtels du Quai d'Orſai.

En outre, former au Manége un point de vue autre que celui d'à preſent; voici comme je l'entends.

En paſſant par la rue S. Louis dans

la rue S. Honoré, on entre dans la rue ou petite Place du Carouſel, de laquelle on apperçoit une porte qui conduit dans la cour des Ecuries ; delà, on paſſe ſous un très-petit & très-écraſé paſſage, par lequel on pénétre dans l'avant-cour du Manége, alors ſeulement on le découvre : on peut, ſans rien gâter, changer cette diſpoſition ; voici le fait.

Je fais abattre la porte d'entrée qui eſt dans la rue du Carouſel, & les deux Remiſes qui ſont à gauche de la Porte ; enſuite un vieux bâtiment informe, ſous lequel eſt le paſſage dont j'ai parlé ; ſur la droite de la cour, des vieilles Ecuries aſſez mal bâties, & d'ailleurs peu utiles : cela fait, je fais conſtruire à la place de la Porte d'entrée & des deux Remiſes, un mur d'appui, une

grille de fer deſſus, enſuite une belle Porte au milieu. Et comme le terrein va en pente, on peut former une entrée pour les caroſſes vis-à-vis la Porte principale, & une terraſſe avec des marches de pierre vis-à-vis les deux Portes des côtés, pour les gens à pied. Alors on verra d'un coup d'œil le Manége, & l'avant-cour pourra contenir cent caroſſes. Je penſe qu'il n'eſt pas néceſſaire de prouver l'utile & l'agréable de ce projet, ceux qui connoiſſent le local s'en formeront aiſément l'idée.

Il conviendroit auſſi de continuer le Foſſé qui regne du côté du Pont tournant juſqu'au chemin de Verſailles, afin qu'il bordât entierement la face du Jardin de ce côté-là.

Il conviendroit d'ajoûter des eaux dans les Boſquets du Jardin des Thuil-

leries. Lorſque j'en ſerai à l'article des nouveaux Ponts je donnerai un moyen aiſé pour en procurer, & pour remplir même les Foſſés en tout tems, ce qui ſeroit plus convenable que le délâbrement dans lequel ils ſont actuellement.

Embelliſſement du Palais Royal.

ON pourroit embellir le Palais Royal à peu de frais, voici mon projet. Du côté de la Place du Palais & ſur la rue S. Honoré, j'abbats la Porte d'entrée avec le petit Collidor qui regne au-deſſus, j'y ſubſtitue deux magnifiques Portes, dont le deſſus ou le faîte ſera terminé par une terraſſe bordée par une baluſtrade de marbre

blanc. Je change l'entrée du corps de logis du milieu, & continue encore deux portes dans l'alignement des premieres ; je paſſe dans la ſeconde cour, & ayant fait démolir la maſſe de pierre qui la ſépare du Jardin, j'y ſubſtitue un rang de Colonnes de marbre blanc, accouplées deux à deux à double rang. Obſervant encore de placer deux portes dans l'alignement des quatre premieres ; je conſerve une terraſſe à la même hauteur de celle qui exiſte à preſent ; cela fait, je change la diſpoſition de la grande Allée, que je place au milieu du Jardin, ſans cependant toucher à la belle Allée de Maroniers, ce qui produira l'effet ſuivant, obſervant cependant de faire en face de la Porte qui ſera à droite, une Allée égale à celle que je change de place, de ſorte

qu'il s'en trouve une vis-à-vis chaque Porte. Enſuite je fais démolir dans la rue neuve des Petits Champs les deux maiſons qui ſe trouvent dans l'allignement des deux grandes Allées, en ſorte que l'Allée gauche puiſſe être vue tout comme la droite. De cette vue-là, dans laquelle je forme deux entrées magnifiques, dont l'une ſe trouvera d'un côté vis-à-vis la rue Vivienne, & de l'autre vis-à-vis la rue S. Thomas du Louvre, l'autre, d'un côté vis-à-vis laporte des Ecuries de ſon Alteſſe, qu'on pourra orner; & de l'autre côté, vis-à-vis le regard de la Fontaine du Château d'Eau qui eſt dans la Place du Palais Royal; d'après cet expoſé, il eſt aiſé de concevoir combien ce Palais, actuellement très-borné, aura de grace. Pour perfectionner le tout, on pourroit percer

une porte ou un regard à grille de fer dormante à travers l'aîle gauche du Bâtiment qui donne ſur la ſeconde cour, & de ſuite, ſans toucher au petit Jardin, un autre regard ou vue à travers le deſſous de la Gallerie du Bâtiment neuf, qui aboutira à la rue de Richelieu; de ſorte que d'un coup d'œil on verra à travers le Bâtiment neuf de la rue des Bons-Enfans à la rue de Richelieu, & de cette derniere à la rue des Bons-Enfans: on pourroit conſtruire dans ces deux vues, vis-à-vis les Entrées, deux belles Fontaines, ornées d'une perſpective; je crois que cette diſpoſition produiroit un très-bel effet, ſur-tout, ſi tout le Bâtiment étoit continué dans la même élévation que l'aîle droite de la ſeconde cour, & que, plaçant le grand eſcalier du côté

de la premiere cour & dans le milieu du Bâtiment, on fît trois Portes ſur la rue, dont l'une en face du veſtibule vis-à-vis l'eſcalier, les deux autres comme il a été dit.

L'emplacement de cet eſcalier produiroit l'effet ſuivant, ſans toucher au Salon de compagnie qui exiſte. Il laiſſeroit une grande Salle pour la Livrée ſur la premiere cour, & ſur la ſeconde, le Salon d'à preſent, où il eſt, à la place de l'eſcalier qui eſt ſur pied, un autre Salon de même grandeur, avec chacun ſon anti-chambre ſur la premiere cour, de ſorte que ce corps de logis du milieu fourniroit une égale diſpoſition pour les deux Appartemens de Monſeigneur le Duc d'Orleans & de Madame la Ducheſſe; au lieu qu'en laiſſant ſubſiſter le vilain eſcalier dans la place où il eſt,

l'Appartement de Madame la Ducheſſe ſera tronqué ou privé de deux belles pieces ; je conçois que ce que j'avance produiroit un effet admirable.

Grand & petit Châtelet.

LE grand Châtelet eſt, je l'avoue, un Bâtiment bien ancien ; c'eſt un monument reſpectable, & une preuve non-ſuſpecte de l'Antiquité de Paris ; mais toutes ces raiſons doivent-elles balancer la commodité publique ? Et, comme je le diſois il y a quelques jours à un homme d'eſprit & fort amateur des vieux Châteaux, faut-il attendre que le nombre des malheurs qui arrivent journellement ſous ce paſſage, ſoit à ſon période, pour faire un ſacrifice de

cette maſſe informe, conſtruite par la néceſſité & non par le decorum ? En partant d'après ce principe, il convient d'abattre du grand Châtelet tout ce qui eſt ſur le paſſage, en obſervant de l'élargir & de faire les murs de la façade. On peut, par ce moyen, conſerver l'utile de ce Bâtiment, ſi on le trouve à propos, & retrancher tout ce qui borne la vue. Il en eſt de même du petit Châtelet.

Plan d'un Hôtel de Ville.

L'Hôtel de Ville eſt ſans contredit ſitué dans l'endroit qui lui convient le mieux, mais il eſt très-mal conſtruit & trop reſſerré. Voici, ſans entrer dans le détail, les changemens

que je crois convenables & les moins diſpendieux.

Laiſſer ſubſiſter le Bâtiment actuel à l'excluſion de la Façade.

Abattre la Maiſon ou Communauté des Enfans du S. Eſprit, le Bureau des Pauvres, & toutes les maiſons adjacentes, au nombre de trois ou quatre, juſqu'à la rue de la Tixeranderie, dans l'alignement de l'Hôtel de Ville exiſtant.

Abattre de même le côté gauche de la rue du Mouton, & les maiſons de l'intérieur de la Place de la Gréve, juſqu'à l'alignement des maiſons qui vont aboutir au Quai Pelletier, qu'il faut pouſſer dans ſa direction juſqu'au-delà de la rue de la Mortellerie, ce qui aggrandit la Gréve d'un bon tiers. Cela poſé, faire élever un corps de bâti-

ment en face de la riviere, continuer celui qui exiſte juſqu'à ce premier, & en conſtruire un pareil vis-à-vis. Placer l'Entrée principale au milieu du Bâtiment de la perſpective, & laiſſer un paſſage de chaque côté pour la communication de la rue de la Tixeranderie avec la Place.

Si ce projet a lieu, je crois à propos de faire ſervir le Marché S. Jean pour les Exécutions, & de ne plus permettre qu'elles ſoient faites dans la Place de la Gréve.

Ordonner qu'il ſera placé ſur les Portes de toutes les Egliſes & de toutes les Maiſons Religieuſes un marbre noir, ſur lequel ſera écrit en lettres d'or.... Egliſe, Couvent ou Monaſtere de..... fondé l'an.... par... quartier...., &c. Il me paroît que

cet uſage ſeroit très-commode & orneroit les frontiſpices.

Embelliſſemens ou réparations à faire aux Ponts de Paris.

LEs Ponts, comme très-eſſentiels pour la communication des différens quartiers, doivent faire un objet important & entrer pour beaucoup dans tous les projets qu'on fait pour l'embelliſſement de Paris ; plus leur nombre eſt grand, plus le commerce eſt aiſé & gracieux ; on peut même avancer que Paris ſeroit impraticable ſi on étoit obligé de traverſer la Seine ſur des batelets, comme vis-à-vis le Louvre.

Pont

Pont Neuf.

LE Pont Neuf, comme le plus ancien, occupera le premier rang dans l'ordre que je me suis proposé d'observer en parlant des différens embellissemens ou des réparations, soit essentielles, soit de pur agrément qu'on peut faire aux Ponts de Paris.

Il seroit donc nécessaire de réparer ce Pont ; il y a bien des pierres qu'on pourroit changer, soit dans les massifs, soit aux arches, aux éperons & aux gardes-fous ; le regratter entierement & remplacer les morceaux de sculpture que le tems a rongés.

De plus, faire recreuser le canal de la riviere, depuis le petit Pont de l'Hôtel-Dieu jusqu'à ce Pont, afin de

conſerver le coup d'œil du baſſin en tout tems, & fournir de l'eau à une machine pareille à celle du Château de la Samaritaine, que je propoſe de conſtruire dans ce canal & au milieu de cette partie du Pont Neuf ; d'abord pour ſimétriſer avec celle qui exiſte, & en ſecond lieu, pour donner de l'eau à la nouvelle Place, ou dans les endroits qu'on jugera à propos. En outre, il conviendroit de ſupprimer les miſérables échoppes qu'on éleve tous les jours ſur ce Pont, pour trois raiſons eſſentielles.

La premiere, parce que ces échoppes ruinent totalement les gardes-fous de ce Pont.

La ſeconde, parce qu'elles bornent le paſſage qui doit être libre, ſur-tout ſur un Pont auſſi paſſager.

La troiſiéme, parce que tout le monde convient qu'elles bornent la vue & maſquent le plus beau Pont de Paris.

On objectera peut-être, *je dis peut-être, parce que l'objection ſeroit ridicule*, que de tous les tems il y a eu des Echoppes ſur ce Pont; je réponds que de tous les tems elles ont produit un très-mauvais effet, & qu'il eſt ſurprenant que dans une Ville où l'on ſe pique d'avoir du goût, on n'ait pas fait la reflexion que je fais aujourd'hui.

Mais, dira-t-on peut-être, le revenu de ces Echoppes a été donné aux Valets-de-Pied de Sa Majeſté ou à d'autres, *car j'ignore totalement à qui*, comment les priver de ce don gratuit, effet de la libéralité du Maître? Ma réponſe eſt ſimple, elle eſt même ſans

replique ; la Caiſſe des Embelliſſemens que je propoſe d'établir payera tous les ſix mois par conſéquent, en deux termes égaux, le revenu que produiſent ces Echoppes, à qui il appartiendra. Je crois avoir rempli ma promeſſe, & je n'attends point de replique.

Qu'il fera beau voir ce Pont dégagé de tous les haillons dont ces Echoppes fourmillent, & embelli par un nouveau Château, parallele à celui de la Samaritaine ; réparé d'ailleurs juſques dans ſes fondemens, & regratté entierement ; prêter au François tout comme à l'Etranger une voye aiſée & gracieuſe ; une vieille ſavate ni une vieille culotte ſuſpendue à un mauvais pieu ne donneront plus dans le nez des paſſans, & on ne verra plus deux perſonnes gênées dans leur paſſage ſur le Pont le plus large de la France.

Pont Royal.

LE Pont Royal, quoique le plus récent, tiendra le second rang, soit parce qu'il se trouve naturellement sur la même ligne, soit parce que le souvenir de Louis le Grand ramene toujours un Français à l'admiration des beaux Edifices que la Capitale doit à ce Monarque, car l'on peut dire de ce Prince que rien ne lui a échappé, l'utile, l'agréable & le magnifique, tout étoit de son ressort ; tout le prouve, Paris, la campagne, nulle part on ne trouve que du beau ; tout ce qui part de sa main est marqué au coin du bon goût. Revenons au Pont Royal qui en est un exemple bien frappant ; il est certain que ce Pont est très-beau :

mais qu'on me permette une réflexion, je ne connois pas pourquoi on ne l'a pas placé vis-à-vis la Terraſſe du Palais des Thuilleries, il n'eſt pas douteux qu'en ſuivant le projet que j'ai donné de ſubſtituer une grille à la place du mur & de la porte de pierre qui forme l'entrée du jardin de ce côté-là, & de ſuite de l'autre côté, y joignant une pareille grille, & faiſant une entrée dans la rue S. Honoré, cette diſpoſition ne produisît un effet admirable; cela n'étant pas, il faut toujours embellir ce Pont, & je crois qu'il conviendroit de lever ſur un trotoir oppoſé au Pont Neuf une piramide de marbre blanc pour graver au bas l'époque de ſa fondation, & le nom du Roi, par les ordres duquel il a été conſtruit.

Pont Notre-Dame.

LE Pont Notre-Dame, un des plus anciens de Paris eſt ſuſceptible de bien d'embelliſſemens, ainſi qu'il ſuit :

On pourroit abattre les maiſons qui ſont deſſus, & ce ſeroit le mieux.

Dans le cas qu'on les laiſſe, il faudroit changer leur forme, qui eſt très-irréguliere. Voici la façon dont je m'y prendrois.

J'abattrois les maiſons juſqu'au premier pour élever un ſecond perpendiculaire, ſur lequel je formerois une terraſſe bordée d'une baluſtrade de pierre ; j'éleverois en forme de Tour le Château de la Pompe, qui forme le milieu du Pont du côté de la rue & du côté de l'eau ; j'y placerois un Carillon & un

Cadran, je regratterois tous les murs & défendrois d'y mettre des auvents, pour les Boutiques, point d'Enſeignes qu'en plafond, & les Lanternes en potence & à double rang. Je n'oublierois pas de regratter les quatre figures qui ſont aux deux extrémités du Pont, & formant un portail au Quai de Gêvres, je ferois réparer tout le Pont; il n'eſt pas douteux que cette réparation ne rendît ce Pont très-joli, je préfererois cependant le premier moyen d'embelliſſement, qui conſiſte à renverſer les maiſons, & à conſtruire deux trotoirs pour les gens de pied, obſervant de laiſſer ſubſiſter le Château de la Pompe, qui, réparé & embelli, formeroit un très-bel effet. Ce parti me paroît le plus convenable.

Pont S. Michel.

LE Pont S. Michel eſt le Pont le plus mal conſtruit de Paris, extrêmement voûté des deux côtés, & ſans aucune avenue droite ; on pourroit l'appeller le Pont du Cherche-Midi, quoiqu'en effet il y ſoit en face ; je crois qu'on pourroit changer cette mauvaiſe diſpoſition, en allignant la rue S. Barthelemi & celle de la Barillerie, déja très-étroites ; de plus, mettre à niveau cette rue depuis le Pont-au-Change juſqu'au Pont S. Michel, la rue S. Louis juſqu'à la rue du Harlai, & le Marché-Neuf juſqu'à la rue neuve de Notre-Dame. On pourroit en faire autant aux rues adjacentes à l'autre côté du Pont, enſuite abattre les maiſons,

s'il eſt poſſible, ou les ſimétriſer & regratter de même que tout le Pont en général ; placer une Fontaine au milieu de la Place de S. Michel, ou adoſſée au Caffé, communément appellé le Caffé de Ferret, parce qu'il eſt moralement impoſſible d'aligner les rues de ce côté-là à cauſe de leur mauvais arrangement, étant de fait que la rue de la Vieille-Bouclerie eſt totalement à côté, & que la rue de la Harpe ſe détourne encore plus. Voilà, je crois, tout ce qu'on peut faire pour embellir ce Pont, à moins que, renverſant les maiſons, on ne conſtruiſît des trotoirs & une piramide ſur un des côtés pour ſervir, ce que de raiſon.

Pont-au-Change.

LE Pont-au-Change eſt en très-bon état, on ne peut propoſer pour ſon embelliſſement que le renverſement des maiſons qui le couvrent, pour y ſubſtituer deux trotoirs. On pourroit auſſi redorer en entier la perſpective du côté du Quai de Gêvres, auquel il faudroit auſſi faire une entrée moins écraſée & plus ornée.

Pont Marie.

LEs maiſons qui ſont ſur le Pont-Marie font un très-mauvais effet, il ſeroit à propos de les démolir & d'y placer à l'ordinaire deux trotoirs,

regratter & réparer entierement ce Pont, & continuer le Quai qui va joindre celui des Céleſtins.

Le Pont Rouge.

LE Pont Rouge eſt très-bien conſtruit, il eſt très-commode pour les habitans de l'iſle S. Louis, & très-commode pour la communication de l'iſle Notre-Dame; on voit cependant à regret les allarmes annuelles des Entrepreneurs, de la Ville, & du Public; lorſque, *ce qui arrive ſouvent*, la riviere ſe trouve priſe & glacée juſqu'à Charenton ſeulement, & au-deſſus, on craint la débacle des glaces, & on voit avec ſurpriſe juſqu'à deux cens hommes confier leur vie à des glaçons de peu d'étendue pour conſerver un Pont de bois.

Ce

Ce n'eſt qu'à Paris qu'on voit pareille choſe ; les Provinces les plus reculées, les Villes même les moins conſidérables, & placées juſques dans le ſein des montagnes font des dépenſes Royales pour conſtruire un Pont ſur une petite riviere, quelquefois ſur un mauvais ruiſſeau, j'en ai vû moi-même pluſieurs de ce genre, & j'ai admiré la ſageſſe & la prudence des Habitans de ces Villes. Faut-il que Paris le cede en cela, comme en bien d'autres choſes, même aux Villages ? c'eſt, en vérité, un aveuglement difficile à concevoir : que la Ville ait des dépenſes à faire, j'en conviens ; mais la conſtruction d'un Pont de pierre dans cet endroit ne devroit-elle pas faire portion de ces mêmes dépenſes ? Oui, ſans doute, il eſt donc à préſumer que le plan que je vais donner

pourra être exécuté, puiſque la Caiſſe des Embelliſſemens en fera les frais : le voici en deux mots.

Nouveaux Ponts à conſtruire dans différens endroits de Paris.

J'Ai propoſé d'abattre le Pont Rouge pour y ſubſtituer un Pont de pierre qu'on appellera déſormais le Pont S. Louis ; ce n'eſt pas tout, il faut procurer une iſſue à ce Pont, & en faciliter l'abord aux caroſſes & aux gens de pied ; c'eſt à quoi je vais pourvoir par le projet de l'ouverture d'une nouvelle rue, qui fera un très-bel effet : voici mon idée.

Je pars de la porte du Palais qui eſt en face de la rue de la Vieille-Draperie, que je ſuis en direction ; je traverſe

la rue de la Juiverie, & j'entre dans celle des Marmouſets, que je quitte pour entrer dans le Cloître des Chanoines de Notre-Dame, dans lequel ſeulement il faudra démolir quelques maiſons, pour continuer l'alignement juſqu'au Pont S. Louis, qui, traverſant ce bras de la Seine, joindra l'Iſle Notre-Dame à celle de S. Louis, préciſément à la pointe où termine le Pont Rouge qui exiſte. Il ſera à propos d'abattre la premiere maiſon de cette pointe, pour procurer une avenue aiſée à ce Pont & aux deux Quais de l'Iſle, obſervant de former une perſpective qui pourroit être un Château d'Eau dans le deſſein le plus convenable à la ſituation du lieu. Je penſe que cette rue & ce pont, en produiſant l'agréable pour le coup d'œil, puiſqu'on verroit

l'Iſle S. Louis du Palais, & ce dernier de l'Iſle fourniroit auſſi l'utile, vû que les caroſſes & toutes les voitures pourroient profiter de la communication, & s'épargner un détour conſidérable ; il ne convient d'ailleurs nullement qu'un Bourgeois ſoit obligé de fouiller à ſa poche à tout quart d'heure, ſi ſes affaires ſont dans ce quartier, pour payer un liard pour ſon paſſage.

Pont de Bouillon.

L'Incommodité, plus encore l'inconvénient des Battelets & la néceſſité auroient dû engager la Ville à faire conſtruire un Pont ſur la Seine, vis-à-vis la rue S. Thomas du Louvre & en face de l'Hôtel de Bouillon, Faubourg S. Ger-

main : il eſt inconteſtable que cette communication eſſentielle, tant pour les voitures que pour les gens à pied, produiroit un effet admirable ; car la moindre augmentation de l'eau nous prive de ce paſſage, & la nuit vient tous les jours nous ôter cette commodité ; de ſorte que le quartier le plus habité ſoit dans Paris ou dans le Faubourg S. Germain, fourmille de Bourgeois qui ſont obligés d'aller juſqu'au Pont Neuf, ou de remonter juſqu'au Pont Royal pour parvenir chez eux ; les voitures d'ailleurs font le même détour en tout tems. Toutes ces conſidérations doivent engager la Ville à ſe prêter à la conſtruction de ce Pont, en facilitant autant qu'il ſera en elle, en favoriſant même l'établiſſement de la Caiſſe des embelliſſemens de Paris, & procurant par ſes preſſantes

ſollicitations auprès du Roi, d'ailleurs très-porté à remplir les vœux de ſes Sujets, l'exécution immenſe que je propoſe, & qui changera, ſans contredit, Paris en ſon entier.

Pont Dauphin.

J'Appelle Pont Dauphin un Pont que je propoſe de conſtruire ſur le chemin de Verſailles, vis-à-vis l'Hôtel des Invalides, pour faciliter la communication de Paſſi, Chaillot, le Fauxbourg ſaint Honoré & autres lieux, avec le Fauxbourg ſaint Germain; l'avenue de l'Hôtel ſera d'ailleurs plus belle, car aujourd'hui il faut l'aller chercher bien loin, & avec tout cela on n'y arrive jamais en face. On pourroit conſtruire ſur ce Pont un Château pour une

Pompe qui fourniroit de l'eau aux promenades des Invalides, aux Champs Eliſées, au jardin des Thuilleries, & au Fauxbourg S. Honoré.

Pont Saint Antoine.

POur ſentir l'utilité du Pont que je propoſe, il convient d'abord de faire connoître le lieu dans lequel je veux le ſituer ; ſuivez-moi, Lecteur, & je vais vous mettre au fait dans un inſtant. En ſortant par la Porte ſaint Antoine, tournez ſur la droite, prenez une rue que vous trouverez le long des foſſés de la Baſtille & de l'Arſenal, elle porte le nom de rue de la Contreſcarpe, & va aboutir à la Seine vis-à-vis la nouvelle chauſſée que l'on vient de conſtruire de l'autre côté de la riviere à côté de la

Salpêtriere, & qui va joindre le chemin de Choiſi-le-Roi, celui de Fontainebleau, & autres.

Alors arrêté par la Seine, ſuppoſés un Pont qui joigne la rue de la Contreſcarpe, au bout de laquelle vous vous trouverez avec la chauſſée dont je viens de parler, n'eſt-il pas vrai qu'en admettant la ſuppoſition ou bien l'exiſtence du Pont propoſé, vous continuez votre route, & franchiſez la Seine?

Prouvons à préſent l'utilité, ou pour parler vrai, la néceſſité de ce Pont. Je ſuppoſe qu'un homme à pied ou bien en voiture parte pour Choiſi, Fontainebleau, ou autres lieux circonvoiſins, ou bien un autre qui arrivant à Paris de ces mêmes Villes ou Villages paſſe ſur la chauſſée de la Salpêtriere; le premier eſt logé dans le Fauxbourg ſaint An-

toine, au Marais, dans le Fauxbourg ſaint Honoré, ou quartier Montmartre, & environs; celui qui arrive à Paris veut ou doit aller loger dans les mêmes quartiers; qu'arrive-t'il alors? c'eſt que l'un & l'autre ſont obligés de paſſer ſur les Ponts de la Tournelle ou Marie, & faire par conſéquent un détour très-conſidérable, que le Pont propoſé leur épargneroit. On pourroit faire au milieu de ce Pont une Pompe pour fournir de l'eau aux Cazernes que je propoſerai de conſtruire aux environs.

Quais de Paris.

LEs Quais ſont un des plus beaux ornemens de Paris, c'eſt de quoi tout le monde convient.

La négligence cependant avec laquelle on les entretient ſemble prouver le contraire. En effet non-ſeulement ils dépériſſent en bien des endroits, ſont imparfaits en beaucoup d'autres, mais même on ſouffre qu'on les ruine, & qu'on les borne avec des Chantiers de bois dans les poſitions les plus agréables. Manque-t'on de place à Paris pour y placer les bois à brûler ? & peut-on voir, ſans indignation, les Quais des Théatins, & celui des Thuilleries ſervir à cet uſage ?

Concluons donc non-ſeulement pour l'embelliſſement, la réparation, mais encore l'augmentation des Quais dans le détail ſuivant, & d'abord ;

Il convient de conſtruire au-deſſus du Pont S. Antoine, des deux côtés de la riviere, deux Quais de cinquante toiſes

de long terminés par deux tours, au haut deſquelles ſeront poſés deux Phalots pour annoncer aux Barques l'entrée de Paris pendant la nuit.

Le Quai depuis le Pont-Marie juſques & vis-à-vis le Bureau de la Diligence de Lyon, Port S. Paul, a beſoin d'être rétabli entiérement.

Continuer le Quai d'Orſai, juſqu'au de-là de Paſſi.

Celui des Thuilleries juſqu'à celui de Paſſi.

Réparer en entier celui de la Mégiſſerie, qui eſt totalement délâbré.

Places de Paris.

DEmolir le Pavillon de la Place Royale du côté de la rue S. Antoine, & celui qui cache la vûe du Por-

tail de l'Egliſe des Minimes, qu'il couviendroit réparer & regratter, c'eſt procurer à cette Place un embelliſſement peu coûteux, très-convenable, que tout le monde a trouvé néceſſaire de tout tems, & qu'il eſt ridicule de refuſer.

Elargir les deux entrées de la Place de Louis le Grand, ce ſeroit donner une preuve non équivoque du retour du goût en France. En effet, peut-on laiſſer ſubſiſter un défaut ſi groſſier, uni avec un tout en général aſſez beau, quoiqu'au fonds mal conçu, plus mal exécuté?

Acheter la place de l'Hôtel de Soiſſons, & le reſte des maiſons qui forment le quarré entier, enſuite faire conſtruire ſur les quatre rues adjacentes quatre corps de logis à ſix étages, qui auroient leur entrée en dehors au milieu du ter-

rein

rein & en face de la rue saint Honoré ; bâtir un Hôtel magnifique pour y placer l'Opéra, qui n'est pas assez au large dans l'endroit où il est actuellement ; former autour de l'Hôtel un Jardin qui seroit spacieux pour servir de promenade publique à ceux qui iroient à l'Opera seulement.

Nota. Qu'on logeroit dans l'Hôtel tous les Acteurs & toutes les Actrices convenablement.

Et qu'on conserveroit un des quatre corps de logis, dont j'ai parlé, pour servir de Magasin pour les Machines de l'Opéra.

On pourroit établir un Concert auquel on donneroit, avec l'agrément de Monseigneur le Duc d'Orleans, le Théâtre du Palais Royal ; ce Concert, au reste, n'auroit lieu que le Lundi,

le Mercredi & le Samedi ; je crois que la Muſique Françoiſe ſe reſſentiroit bientôt de cet établiſſement, ſurtout ſi on en donnoit les profits pour ſervir de récompenſe au célebre Rameau, qui ſeroit chargé du gouvernement. Il conviendroit auſſi, pour former une Place devant l'Hôtel de l'Opéra, de prendre dix toiſes ſur le terrein de l'Hôtel de Soiſſons, & d'abattre le quarré qui eſt entre la rue des Vieilles-Etuves, & celle d'Orleans, par ce moyen deux cens caroſſes pourroient être aiſément placés.

Place de la Baſtille.

LA Place de la Baſtille, quoique très-irréguliere, pourroit être embellie ainſi qu'il ſuit. Il faudroit d'abord abat-

tre les petites maiſons qui ont été conſtruites ſur les foſſés de la Baſtille en face de la rue ſaint Antoine ; cela fait, placer la Porte du même nom, autant qu'il ſeroit poſſible, dans l'alignement des rues ſaint Antoine & du Fauxbourg, & réparer les murs de la Baſtille pour rendre cette entrée de Paris plus riante.

Enſuite faire conſtruire une magnifique Porte à l'Arſenal, obſervant d'aligner l'entrée, & de percer une Porte parallele du côté du jeu du Mail en face de l'Iſle-Louvier, qu'on pourroit entourrer d'un bon mur orné de quelques baſtions & autres fortifications pour ſervir de Citadelle à Paris ſur la riviere, d'ornement à ce quartier, & de logement au Gouverneur de l'Arſenal, ou bien de magaſin à poudre. On pourroit, pour établir la communication entre

cette Iſle & l'Arſenal, jetter un Pont ſur ce petit bras de riviere.

Revenons à la Place de la Baſtille, dans laquelle il faudroit conſtruire une très-belle Fontaine, en face de la porte de l'Arcenal, pour lui ſervir de perſpective, & d'ornement à la Place. Ceux qui connoiſſent le local peuvent ſe former aiſément une idée de l'effet que produira l'exécution de ce que je propoſe.

Rue Neuve Notre-Dame.

CEtte rue, qu'on ſe propoſe d'élargir depuis ſi long-tems, & qui en a tant beſoin, ſemble reprocher à ceux qui pourroient l'ordonner, leur lenteur à exécuter ce projet, tant de fois conçu, jamais exécuté.

Et, en effet, le Roi ou la Reine ne vont jamais à la Métropole sans que cette époque ne soit marquée par quelque événement sinistre ; j'en ai été moi-même plusieurs fois le témoin oculaire.

Ne devroit-on pas, pour les éviter, élargir cette rue, & former une Place devant Notre Dame, qui réponde à l'auguste Majesté de ce Temple. Il est honteux qu'on attende du tems un élargissement, non-seulement nécessaire, mais même essentiel. Pour rendre parfaite la perspective de cette rue, il faudroit réparer & regratter le frontispice de la Métropole dans son entier, & faire des Portes neuves à l'Eglise, celles qui existent étant très-vilaines.

Après l'alignement de la rue Neuve-Notre-Dame, on pourroit aligner celle de Saint Martin, dans toute sa lon-

gueur, ſans cependant s'engager dans une dépenſe conſidérable.

Dans la rue S. Denis, & en face de la rue de la Ferronerie, il faudroit faire élever une perſpective, au milieu de laquelle on placeroit une magnifique Fontaine.

Le Carrefour de Buſſi, auquel viennent terminer la rue du même nom, celle de S. André-des-Arts, la rue de la Comédie Françoiſe, la rue Mazarine & la rue Dauphine, pourroit & devroit être embelli; il en eſt très-ſuſceptible: voici mon projet.

Abattre une maiſon qui fait l'encoignure des rues S. André-des-Arts & Comédie Françoiſe, une autre de l'encoignure de la rue S. André-des-Arts & rue Dauphine, & l'autre de la rue Mazarine & Dauphine: cela fait, il

reſte une Place aſſez grande, au milieu de laquelle je place un pied-d'Eſtal avec une Statue pédeſtre du Roi, aux cinq encoignures, cinq Fontaines ; en obſervant d'embellir le tout juſqu'au haut des maiſons, à moins que les Propriétaires ne veuillent y ouvrir des fenêtres, & y placer de beaux balcons: alors on ſe contenteroit d'orner juſqu'à cette hauteur ; on nommeroit cette Place *la Françoiſe.*

Le College Mazarin.

J'Ai oublié de dire dans l'article de l'embelliſſement des Quais de Paris, qu'il conviendroit de démolir les deux pavillons du College de Mazarin qui bornent beaucoup le Quai Conti, & gênent la voye publique.

Palais où l'on plaide.

LE Palais dans lequel la Cour du Parlement tient ſes Aſſemblées & rend la juſtice aux Sujets du Roi, eſt en très-mauvais état. Voici les réparations que je crois convenables.

En premier lieu, faire démolir les échoppes adoſſées au mur de clôture dans les rues S. Barthelemi & de la Barillerie, celles qui ſont auſſi adoſſées au mur en-dedans. Réparer entierement ce même mur, & bâtir de nouvelles Portes à la place de celles qui exiſtent; former une entrée à la grande Salle où ſont les Libraires, dans le même endroit où elle eſt à préſent, mais plus large & bien moins rude.

Changer toutes les portes des cham-

bres, très-petites pour la plûpart, en des grandes portes brisées.

Parqueter & boiser toutes les chambres, en refaire les cheminées, & y placer des grands Poëles de fayance, desquels un grand balustre de fer empêchât l'approche.

Réparer tous les planchers, & faire par-tout des plafonds, où il sera nécessaire.

Blanchir ou regratter tous les corridors.

Rendre la sortie du côté du Quai des Orfévres aisée pour les équipages de M. le premier Président, & généralement faire toutes les réparations convenables ou nécessaires à ce Palais.

J'oublie de parler de l'Horloge placé dans la Tour, dite de Montgommeri ; l'abandon dans lequel elle languit, quoiqu'elle passe pour la pre-

miere que nous ayons euë en France, prouve le peu de goût de ceux qui en ont eu le gouvernement; il y a plus, c'eſt que j'ai connu un Etranger qui, après l'avoir examinée, a voulu la mettre en état pour rien, ce qu'on lui a refuſé; je crois qu'il conviendroit de la faire réparer & de débarbouiller le Cadran, qu'on aſſure être très beau. De plus, dans le Palais, changer tous les chaſſis des fenêtres & toutes les vîtres, pour y ſubſtituer de grands carreaux. Réparer les priſons qui ſont en très-mauvais état.

Réparer entierement toutes les Cours du Palais, qui ſont totalement délâbrées, en recrépir ou regratter tous les murs.

Faire de nouvelles Portes à toutes les Entrées, & en mettre dans les endroits où il en manque.

Fontaines.

LEs Fontaines de Paris ne sont ni aisées, ni belles, ni en assez grand nombre; & si on en excepte celle des SS. Innocens, rue S. Denis, d'ailleurs en très-mauvais état, & celle de la rue de Grenelle, Fauxbourg S. Germain, qui est très-négligée, les autres sont très-simples & sans aucun ornement, ce qui doit paroître surprenant dans la capitale de la France, où l'on devroit saisir toutes les occasions de multiplier les embellissemens; celui d'une ou plusieurs Fontaines est sans contredit d'une nature & d'un genre qui en est très-susceptible.

Je pense donc qu'il conviendroit de réparer la Fontaine dite des Saints In-

nocens, celle de la rue de Grenelle, & d'en placer dans les endroits où il en manque ; ce qui pourra être vérifié ſans frais par le Commiſſaire du quartier, qui en fera ſon rapport au Directeur Général des Embelliſſemens de la ville de Paris.

J'ai oublié de dire, dans l'article concernant les maiſons, qu'il convient de défendre d'élever d'un ou pluſieurs étages celles qui ſont placées dans les Places ou rues bâties ſimétriquement. On peut voir combien la licence à ce ſujet a gâté, non-ſeulement la Place-Dauphine, le Quai de l'Horloge du Palais, & celui des Orfévres ; mais encore bien d'autres endroits.

Boucheries.

Boucheries.

CEt article est un des plus intéressans de mon projet; je m'y propose de démontrer combien peu la police est observée à cet égard, & combien peu elle remédie aux abus qui se sont introduits dans l'exercice de cette profession, essentielle par elle-même, mais mal gouvernée.

Je traiterai d'abord des inconvéniens concernant le passage des bêtes à cornes dans Paris.

En second lieu, combien il est abusif de souffrir qu'on assomme les bœufs & qu'on égorge les autres animaux dans Paris.

En troisiéme lieu, combien peu les lieux où doivent naturellement être les

Boucheries ſont reglés, & combien peu les Etaux exiſtans ſont bien placés.

Premier article. Le paſſage des bêtes à cornes dans Paris eſt ſujet à bien des inconvéniens. En effet, peut-on voir ſans une ſurpriſe extrême, des troupeaux de bœufs traverſer tout Paris, arrêter les voitures, entrer dans les maiſons & dans les boutiques, répandre l'épouvante & la terreur dans l'eſprit de tout le monde, & cauſer ſouvent des déſordres affreux? N'a-t-on pas vû des femmes enceintes accoucher ſur l'heure & donner la mort à leur fruit, par la ſuite d'un trouble cauſé par des bœufs diſperſés dans les rues, & aux coups deſquels elles ſe ſont trouvées expoſées.

Cette ſeule raiſon auroit dû engager la Police à prendre des arrange-

mens pour mettre tout Paris à l'abri de ces fâcheux évenemens.

Second article. Il eſt abuſif & contre le bon ordre de permettre qu'on aſſomme & qu'on tue dans l'enceinte de Paris les bœufs & les autres bêtes à quatre pieds.

Pour s'en convaincre, il ne faut que paſſer dans les rues S. Martin, du Grand Hurleur, au Marais, des Boucheries, & nombre d'autres, on y verra en tout tems des flots de ſang couler dans les ruiſſeaux, infecter ces quartiers, & former un ſpectacle horrible.

En troiſiéme lieu, j'ai dit que les Etaux des Bouchers étoient très-mal placés; cet article n'a pas beſoin d'être commenté, tout le monde ſçait combien la police eſt mal obſervée à ce ſujet; nous poſerons pour exemple l'Etal ſitué

vis-à-vis la principale Porte de l'Egliſe deS. Merrry; je crois qu'il n'eſt perſonne qui ne convienne que cette perſpective eſt non-ſeulement déſagréable, mais encore indécente. Il conviendroit de ſupprimer tous les Etaux qui ſont dans les maiſons des Particuliers, & de former des Boucheries dans chaque quartier, à l'inſtar de celles S. Honoré, la rue de Mont-Martre & autres. Le vacant, par exemple, qu'un Menuiſier occupe dans la rue S. Martin, entre l'Egliſe S. Nicolas des Champs & les priſons de S. Martin; lequel vacant, appartient aux Bénédictins du Prieuré de S. Martin, pourroit être employé à conſtruire une Boucherie pour ce quartier.

On pourroit aiſément trouver dans les autres quartiers de Paris des maiſons ou Jeux de Paulme pour ſervir à

cet uſage, obſervant de placer aux deux bouts de chaque Boucherie une Fontaine, quoique cependant il fût défendu d'y tuer aucune bête.

Reſte à préſent à aſſigner les endroits où les Bouchers pourront faire conduire leurs bœufs, vaux & moutons, à leur arrivée à Paris, & où ils pourront les aſſommer ou égorger; le voici en deux mots.

On conſtruira ſur l'Egoût, à certaines diſtances, les plus commodes pour la proximité des quartiers, depuis la Porte S. Honoré juſqu'à celle de S. Antoine, des maiſons à un ſeul étage; le rez de chauſſée ainſi que le premier plancher ſeront formés par deux voûtes, la premiere concave directement ſur l'Egoût qui aura un trou rond dans le milieu, en forme de puits, pour ſervir à l'écou-

lement du ſang. La voûte ſupérieure ſera auſſi percée comme l'inférieure, pour faciliter aux Bouchers l'enlevement des peaux, & par-là auſſi on ménagera le terrein pour l'emplacement de l'eſcalier.

Nota. Qu'on pourra conſtruire à chaque diſtance un corps de bâtiment aſſez long pour ſervir à pluſieurs Bouchers, en obſervant ſeulement de faire des murs de ſéparation, & de faire griller les deux extrémités de l'égoût qui paſſera ſous les maiſons & les puits des voûtes inférieures.

Il eſt aiſé de concevoir que les eaux qui paſſent journellement dans l'égoût, le laveront à l'ordinaire, & emporteront tout le ſang.

Quand aux autres Quartiers de Paris, on ne pourra conſtruire des Ecorchoirs

que dans les extrémités des Fauxbourgs à côté des égoûts, dans leſquels on ſera obligé de conduire le ſang par des conduits ſoûterrains, ayant ſoin même d'aſſommer ſeulement dans les endroits très-reculés.

Cimetieres.

LEs hommes ne négligent rien de tout ce qui peut leur procurer les commodités de la vie; tous leurs travaux & tous les dangers auſquels ils s'expoſent n'ont pour but que l'honneur & le bien être; le premier peut n'être, à quelques égards, qu'un fantôme idéal. Le ſecond eſt un être réel, un bonheur parfait dans ſon genre, & ſeul en état de nous faire chérir la vie; réduiſant cependant le tout

au même point de vue ; il eſt évident que le bien être, ou, ſi vous voulez, toutes les commodités de la vie ſont, avec les honneurs, un bien univerſel ; toutes ces conſidérations réunies devroient ce ſemble porter l'homme naturellement deſireux de vivre, à écarter ou à retarder, par tous les moyens poſſibles l'inſtant fatal qui le fait ceſſer d'être.

D'après cet expoſé, quelque Critique, ſans ſe donner la peine de continuer la lecture de mon raiſonnement, dira; mais quel eſt l'homme qui ne cherche à conſerver ſa vie, même dans les momens les plus critiques, ou qui ne l'expoſe pour un objet bien plus cher que la vie ? *c'eſt pour l'honneur.*

Je pourrois répondre par quelques éclairciſſemens, à cette conſéquence ; mais je m'écarterois de mon ſujet ; je di-

rai donc que non-ſeulement l'homme expoſe ſa vie journellement, ſans aucun motif bien noble, mais encore qu'il nourrit dans le milieu des plus grandes Villes, & juſques dans le centre de la Capitale, le germe de ſa deſtruction; je veux dire qu'il ſouffre dans ſon quartier & ſous ſes fenêtres, des Cimetieres, dépôts d'une infinité de cadavres, qui renferment en eux tous les maux du genre humain; & en effet quel eſt l'homme qui voye ſans horreur un chien, la plus petite bête, mourir & ſe corrompre ſous ſes yeux, dans un Jardin même ſpacieux? il n'en eſt ſans doute pas un, & tous ſouffrent que ſous leurs fenêtres on raſſemble juſqu'à plus de trente cadavres par jour, & qu'enfin on laiſſe une Foſſe ouverte juſqu'à ce qu'elle ſoit remplie, quoiqu'il ſoit conſtant qu'elles contien-

nent plus de cinq cens corps, dont la corruption produit infailliblement de mauvais effets.

Ce que j'avance eſt connu de tout le monde, & perſonne, depuis tant de ſiécles, n'a repréſenté aux Miniſtres en place, combien il ſeroit à propos de remédier à cet abus, & de ſupprimer ces Cimetieres. Voici mon projet, bien ſimple en lui-même, & d'une exécution tout-à-fait aiſée.

On formera aux quatre extrémités de Paris des Cimetieres très-étendus renfermés dans des murs, à côté on conſtruira une Egliſe & un corps de logis aſſez conſidérable pour loger quatre Prêtres & leurs domeſtiques.

A la place des Cimetieres d'à préſent on conſtruira des petites Chapelles pour ſervir de dépôt aux cadavres dont on

ſera les enterremens à l'ordinaire, obſervant ſeulement, au lieu de les mettre dans la foſſe ordinaire, de les dépoſer dans la Chapelle ſuſnommée; tous les ſoirs on mettra les corps qui ſeront au dépôt dans un tombereau, & on les tranſportera dans les Cimetieres ordinaires; un Prêtre accompagnera les corps des fidéles dans une voiture entretenue à cet effet.

Les quatre Prêtres, qui habiteront les maiſons jointes aux Cimetieres, prieront toujours pour les morts, & on fondera à cet effet quatre Prébendes dans chaque Egliſe, dont le revenu ſera fixé à 1200 livres par an; défendant expreſſément aux Pourvûs de rien exiger des Particuliers pour les Enterremens,

Obſervations.

ON n'enterrera plus dans les Egliſes, à moins que ce ne ſoit dans des cavots, & que les cadavres ne ſoient embaumés, & renfermés dans des caiſes de plomb.

On permettra de bâtir des Chapelles uniformes au tour du Cimetiere ordinaire à ceux qui voudront avoir une ſépulture particuliere pour leur famille.

Les Cimetieres ſeront d'une aſſez grande étendue pour éviter l'ouverture d'une foſſe plus d'une fois tous les ans.

Voilà la façon la plus propre. Je penſe de nous garantir du mauvais air. J'oſe croire qu'il n'eſt perſonne qui ne déſire l'exécution d'un projet auſſi utile, & qui

ne

ne donne ſon approbation pour la ſuppreſſion des Cimetieres qui exiſtent actuellement dans Paris, je crois avoir ſuffiſamment prouvé cet article, paſſons à un autre non moins eſſentiel dans ſon genre, & qui ſera ſans contredit approuvé.

Cazernes.

SI les troupes qui ſont employées à pourvoir à la ſûreté de Paris étoient caſernées, on n'en verroit ſans doute pas tant s'écarter de leur devoir.

Je penſe d'après pluſieurs perſonnes très-judicieuſes, qu'il conviendroit de faire conſtruire quatre Caſernes pour ces troupes, ſçavoir, pour le Guet à pied au-deſſus du Boulevard, vis-à-vis la rue des

Filles du Calvaire; pour le Guet à Cheval en deux endroits, ſçavoir, Fauxbourg S. Antoine, au bout de la rue Contreſcarpe à côté de l'Arſenal, & au bout de la riviere, & l'autre, Fauxbourg S. Honoré ſur le chemin de Verſailles, au bout du Cours la Reine; & pour les Gardes Françoiſes au bout du Fauxbourg ſaint Martin, & au bout du Fauxbourg ſaint Marceau.

Ordonner que les Soldats ne pourront travailler dans Paris chez des Maîtres particuliers, mais leur donner la liberté d'exercer leur métier dans leurs Caſernes pour leurs camarades ſeulement, à moins que les Bourgeois ne viennent ſe pourvoir aux Caſernes.

En ſecond lieu, ordonner que les Soldats ſeront obligés d'être rendus aux Caſernes, l'hyver, depuis le pre-

mier Octobre juſqu'au premier Avril à quatre heures du ſoir, & ne pourront ſortir le matin qu'à huit. L'été, depuis le premier Avril, juſqu'au premier Octobre; ils ſeront obligés de rentrer à huit heures du ſoir, & ne pourront ſortir le matin qu'à ſix.

Ancien Projet.

SOus le regne de Louis XIII. le nommé Ulledo, fameux Entrepreneur de Bâtimens, propoſa de faire un Canal tiré de la Seine depuis la pointe du baſtion de l'Arſenal juſqu'à la Porte de la Conférence. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un auſſi beau projet fût exécuté; non-ſeulement ce Canal embelliroit beaucoup Paris, mais encore il ſeroit d'une grande uti-

lité pour le Public ; les perſonnes judicieuſes peuvent ſe former une idée des commodirés qu'il procureroit ; ce ſeroit d'ailleurs un rempart pour la Ville de Paris qui ſe trouveroit par là en partie entourée par la riviere de Seine.

Hôpital pour les Ouvriers bleſſés dans les travaux des Embelliſſemens de Paris.

IL eſt juſte que les Ouvriers, qui, en travaillant aux embelliſſemens de Paris, auront le malheur d'être eſtropiés ou bleſſés ſeulement, trouvent ailleurs que dans l'Hôtel-Dieu, où le nombre des malades eſt trop conſidérable pour qu'on puiſſe les ſoigner tous également, un ſecours plus prompt, plus particulier, & plus doux ; pour cela il con-

viendroit d'établir un Hôpital, & de le doter de cent mille livres de rente, outre un ſols par jour qu'on prendroit ſur tous les Ouvriers des Embelliſſemens; par ce moyen les malades & les bleſſés trouveront promptement un lieu de retraite, où ils ſeront bien ſervis. Ceux auſſi qui par accident ſeront hors d'état de gagner leur vie, auront dans cet Hôpital une place pour le reſte de leurs jours; s'ils ſont malades, on aura ſoin d'eux, & s'ils ſont en ſanté on les habillera & nourrira, & on leur donnera toutes les petites commodités eſſentielles; par l'exécution de cet établiſſement les Ouvriers s'attacheront au travail des Embelliſſemens, & on n'en manquera jamais.

Au reſte aucun Ouvrier ne ſera reçu dans cet Hôpital, s'il n'eſt engagé au

ſervice des travaux des Embelliſſemens, & les engagemens ne pourront être de moins que d'une année.

La Caiſſe des Embelliſſemens fera une penſion viagere à la femme ou aux enfans des Ouvriers qui auront le malheur de périr dans les travaux.

FIN.

TABLE
DES MATIERES
Du Projet des Embelliſſemens de Paris.

A

ALIGNEMENT des environs du Pont S. Michel, 137
Ancien Projet, 221
Arc de Triomphe, 67

B

Baluſtrades des Ponts, 91
Barrieres de Paris, 73
Boſquets des Thuilleries, 99
Boucheries, 193

C

Canal de la riviere, 121
Carrefour de Buſſi, 179
Cazernes, 217
Château d'Eau, 123
Caſcade, 73
Cimetieres, 205
College Mazarin, 181
Colonnade du Louvre, 23
Colonnade de la nouvelle Place, 43
Concert nouveau, 169
Conſtruction de différentes Boucheries, 199

D

Défaut de la Place qu'on conſtruit, 33
Diſcours préliminaires, 10

E

Echopes du Pont Neuf, 123

Egliſes, 117
Egoûts des toits, 87
Embelliſſemens du dernier ſiécle, 15
Enſeignes, idem.
Entrées de Paris, 73
Etaux des Bouchers, 197

F

Façades des Maiſons, 85
Fondation de quatre Prébendes, 213
Foſſés des Thuilleries, 93
Fontaines, 189
Fontaine de la Croix du Trahoir, 91

G

Grand & petit Châtelet, 111

H

Hôpital pour les Ouvriers bleſſés dans les Travaux des Embelliſſemens de Paris, 223
Horloge du Palais, 185
Hôtel de l'Opera, 169

I

Jardin du Palais Royal, 103
Isle Louvier, 173

L

Lanternes, 89
Les Thuilleries, 93

M

Magasin des Machines de l'Opera, 169
Maisons, 83
Manége du Roy, 95
Marché S. Jean, 117

N

Nouvelle rue, 149
Nouveaux Ponts, 147
Nouveaux Quais, 163

O

Observations, 215

P

Palais d'Orleans, 69

Palais Royal, 101
Palais où l'on plaide, 183
Perſpective, 179
Place de Greve, 115
Place du Pont S. Michel, 139
Places de Paris, 165
Place Royale, idem.
Place de Louis le Grand, 167
Place de la Baſtille, 171
Place de Soiſſons, 167
Place Notre-Dame, 177
Place Françoiſe, 181
Plafond des Marchands, 87
Plan d'une nouvelle Place, 35
Plan d'un Hôtel de Ville, 113
Ponts de Paris, 119
Pont Neuf, 121
Pont Royal, 129
Pont Notre-Dame, 133
Pont S. Michel, 137

Pont au Change, 141
Pont Marie, idem.
Pont Rouge, 143
Pont S. Louis, 147
Pont de Bouillon, 151
Pont Dauphin, 155
Pont S. Antoine, 157
Portes des Egliſes, 117
Porte de l'Arſenal, 173
Porte S. Antoine, idem.

Q

Quais de Paris, 161
Quai Pelletier, 115
Quai d'Orſai, 165
Quai des Thuilleries, idem.
Quai de la Mégiſſerie, idem.
Quai des Orfévres, 185

R

Remparts, 77

Rue d'Enfer, 65
Rue de la Fromagerie, 81
Rue aux Fers, idem.
Rue de la Juiverie, 87
Rue neuve Notre-Dame, 176
Rue S. Martin, 177
Rue S. Denis, 179
Rue de la Ferronerie, idem.

S

Simetrie des Maisons, 191
Suppression des Cimetieres de Paris, 213

V

Vûe admirable, 71

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Projet d'Embellissemens de Paris ;* & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris ce 26 Mars 1755.

DE MONCRIF.

PERMISSION.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaire de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils ou autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT : Notre amé le Sieur PONCET DE LA GRAVE, Avocat en notre Parlement, Nous a fait exposer

qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Projet des Embelliſſemens de la Ville de Paris* ; s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires : A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de *trois* années conſécutives, à compter du jour de la datte des Préſentes : Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs,

en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contresçel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril 1725, qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-chel & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de

faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qui leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons qu'à la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Arnouville le vingt-deuxiéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent cinquante-cinq, & de notre Regne le quarantiéme. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

Registré ensemble la Cession ci-contre, sur le Registre de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 551. fol. 425. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du

28 *Février* 1753. *A Paris le* 27 *Juin* 1755.

DIDOT, *Syndic.*

J'ai cédé la présente Permission, pour par le Sieur Ducheſne en jouir, ſuivant les conventions faites entre nous. A Paris, ce 22 Mai 1755.

PONCET DE LA GRAVE.

De l'Imprimerie de C. F. SIMON, Imprimeur de la Reine & de l'Archevêché. 1755.

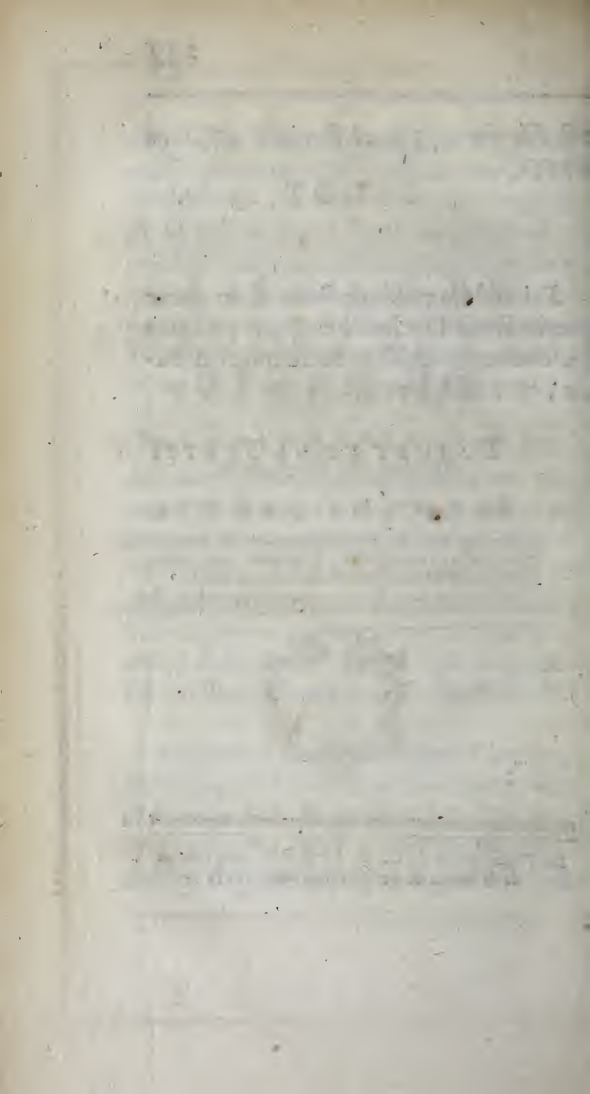

PROJET
DES
EMBELLISSEMENS
DE LA VILLE
ET FAUXBOURGS
DE PARIS;

Par M. PONCET DE LA GRAVE,
Avocat au Parlement.

SECONDE PARTIE.

Non equidem hoc ſtudeo, bullatis ut mihi nugis
Pagina turgeſcat, dare pondus idonea fumo.
Auli Perſii Flacci. Sat. 5.

A PARIS,
Chez DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques,
au-deſſous de la Fontaine S. Benoît,
au Temple du Goût.

M. DCC. LVI.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

PROJET
DES
EMBELLISSEMENS
DE LA VILLE
ET FAUXBOURGS
DE PARIS.

Principale Entrée des Thuilleries.

PAGE 71. de la premiere Partie, j'ai proposé de percer une rue en face du Vestibule du Vieux Louvre, & en ligne directe de la principale Entrée des Thuilleries.

J'ajoute que pour rendre cette Entrée convenable, il faut d'abord abat-

tre les petits murs qui forment les cours ; enſuite toutes les petites maiſons ou baraques qui ont été conſtruites, tant dans l'intérieur que dans l'extérieur, de façon que la Façade demeure totalement dégagée. N'eſt-il pas ridicule que la vûe d'un auſſi ſuperbe Palais ſoit bornée par un aſſemblage ridicule de mauvaiſes baraques conſtruites preſque ſous ſes murs ? N'eſt-ce pas démontrer à toute l'Europe, qu'occupé du frivole, notre eſprit n'a rien de ſolide ?

Qu'on abatte donc tout ce qui borne la vûe de ce ſuperbe Palais, juſqu'à l'alignement de la rue S. Nicaiſe, & dans toute la largeur de la perſpective ; qu'on forme alors une magnifique Place, ornée de deux Fontaines, & qu'on ſubſtitue au mur actuel, qui renferme les trois cours, une grille dans toute la

longueur, obſervant de conſtruire trois Portes de marbre blanc, d'une hauteur proportionnée, ornées de Statues.

On pourroit, par exemple, placer ſur celle du milieu, la Statue pédeſtre du Roi, avec des Attributs relatifs.

Sur la ſeconde & la troiſiéme, deux Anges coloſſalles qui ſoutiendront l'Ecuſſon de France & de Navarre, couronné de lauriers.

Je ne propoſe pas de placer des Inſcriptions ſur les Portes, parce que la beauté du Palais annonce aſſez la grandeur du Maître.

Il ſeroit enſuite à propos de faire regratter entierement la Façade, de mettre des Balcons à toutes les fenêtres, & de ſubſtituer des glaces ou des verres blancs à la moderne, aux petits carreaux qui exiſtent. N'y aura-t-il donc que les

Palais de nos Financiers dont le dehors soit marqué par le faste, & dont l'intérieur soit embelli par un luxe des plus recherchés ? Celui de nos Rois leur sera-t-il inférieur, & joindrons-nous au chagrin que nous cause l'absence du Prince le plus chéri, celui de voir bientôt tomber en ruine le seul Edifice qu'il a honoré de son séjour à Paris ?

Rue de Venise, Quartier S. Martin.

LA beauté d'une ville consiste autant dans l'alignement des rues, que dans la beauté des édifices, c'est un fait qui n'est pas contesté. Un second aussi vrai, c'est que la liberté de la communication d'un quartier à l'autre consiste dans les rues transversalles.

D'après ce principe, il est évident

que plus le nombre en eſt grand, plus on trouve de facilité dans le commerce.

Il eſt, par exemple, très-aiſé à un homme, qui, de la rue S. Jacques, a affaire dans celle de la Harpe, de traverſer par une des rues qui ſervent de communication, parce qu'elles ſont en grand nombre.

Au contraire, il eſt très-difficile à celui, qui, de la rue S. Martin, a à paſſer dans la rue S. Denis, d'y pénétrer ſans faire un grand circuit. Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſavoir que depuis le commencement de la rue S. Martin juſqu'à S. Nicolas des Champs il n'y a que trois rues tranſverſalles, qui ſont les rues d'Aubry-le-Boucher, aux Ours & Grenetta. Ce nombre ne me paroît pas ſuffiſant, & je crois qu'il ſeroit à propos,

pour faciliter la communication mutuelle des deux rues, de percer le Cul-de-Sac de la rue de Veniſe, qui, de la rue S. Martin, traverſant celle du Quincampoix, iroit joindre la rue S. Denis, & procureroit un débouché commode pour les Marchés voiſins.

Au reſte, cette communication peut être établie à très-peu de frais ; car il ſuffiroit, je penſe, de démolir deux maiſons dans l'alignement, & d'élargir la rue, très-courte en elle-même, dans toute ſa longueur. Pour être perſuadé de l'utilité de la rue que je propoſe de former, il ſuffira de conſulter le Commiſſaire du quartier & quelques Notables Bourgeois des deux rues dont il eſt queſtion.

Place du Louvre.

LA Colonnade du Louvre va nous être rendue, & tout Paris voit avec admiration les échaffaudages deſtinés à finir & à réparer ce Chef-d'œuvre d'Architecture, dont peut-être on ſera charmé de trouver ici la deſcription que nous a donnée Germain Brice. » Cette ma» gnifique Façade, *dit-il*, eſt compo» ſée d'un rez de chauſſée pareil à celui » des autres Façades de l'ancien Bâti» ment, & d'un grand ordre au-deſſus, » enrichi de Colonnes Corinthiennes, » couplées avec des pilaſtres qui y ré» pondent; elle eſt de quatre-vingt-ſept » toiſes & demie de longueur, diviſée » par trois corps avancés, & par deux » Périſtiles ou Portiques, à la maniere

» des Grecs ; à ſçavoir, deux corps » avancés aux extrémités, & un autre » au milieu, où la principale entrée ſe » trouve de ce côté-là, par un grand » Veſtibule ſans colonnes, pour en ſou- » tenir la voûte, qui n'eſt pas encore » achevée.

» Le Corps avancé du milieu eſt orné » de huit Colonnes couplées comme » tout le reſte, & terminé par un grand » fronton, dont la cimaiſe eſt formée » de deux ſeules pierres d'une grandeur » prodigieuſe, qui n'ont point de pa- » reilles dans tous les Edifices modernes: » elles ont chacune cinquante-quatre » pieds de longueur, ſur huit de large, » & dix-huit pouces d'épaiſſeur ſeule- » ment : on les a tirées des Carrieres de » Meudon, où elles ne faiſoient qu'un » ſeul bloc, que l'on coupa en deux, par

» le moyen d'une scie d'une invention
» nouvelle, & très-ingénieuse ; & elles
» ne furent posées que dans le mois de
» Septembre de l'année 1674.

» On auroit peut-être eu bien de l'em-
» barras à les poser entieres, sans le se-
» cours de *Ponce Cliquin*, habile Char-
» pentier, qui en vint heureusement à
» bout, avec une machine de son inven-
» tion, à peu près semblable à une autre
» qu'il avoit trouvée quelques années
» auparavant, pour un Cheval de bronze
» amené de Nanci. La Machine dont il
» s'est servi pour voiturer ces deux pro-
» digieuses pierres, & pour les guinder
» jusqu'au lieu où elles devoient être
» posées, a paru si singuliere aux Sça-
» vans, que pour en conserver la mé-
» moire, Claude Perault, premier Ar-
» chitecte du Roi, en a fait graver une

» Eſtampe, qui ſe trouve dans la der-
» niere édition de ſon Vitruve, traduit
» & commenté, &c.

» Entre les trois Corps avancés, il y
» a, comme on l'a déja dit, deux Périſ-
» tiles de colonnes Corinthiennes, cou-
» plées pour une plus grande ſolidité;
» leſquels ſe communiquent par le
» moyen d'un petit coridor ingénieuſe-
» ment pratiqué, dans l'épaiſſeur du
» maſſif, au-deſſus de la grande Porte ou
» ouverture du milieu. Ces belles Co-
» lonnades Corinthiennes qui ſont can-
» nelées, ont 3 pieds 7 pouces de dia-
» métre, & forment de chaque côté deux
» grands Périſtiles ou Portiques de vingt-
» deux toiſes de longueur, ſur douze
» piés de largeur chacun, dont les Pla-
» fonds, ſoutenus par les architraves en
» poutres, ſont d'une hardieſſe & d'une
» beauté ſupérieure.

» Rien n'eſt plus digne d'admiration » que les excellentes ſculptures que l'on » y a diſtribuées par tout, qui ſont d'un » choix convenable à l'ordre Corin- » thien, leſquelles ont été exécutées » avec un ſoin extrême & une propreté » toute particuliere.

» Les pierres de tout cet Edifice ſont » appareillées avec tant d'art & de cor- » rection qu'elles ſemblent ne faire qu'un » même corps, & l'on a caché les join- » tes, montant ſi à propos dans les coins » des pilaſtres & dans les bandeaux des » niches, que les aſſiſes paroiſſent d'une » ſeule piéce dans toutes les Faces du » Bâtiment.

» La même ordonnance d'Architec- » ture eſt obſervée par-tout dans les » chapiteaux : tous les ornemens ſont » recherchés & terminés d'une maniere

» admirable. Les Architectes de ce Bâ-
» timent furent Louis Levau, né à Pa-
» ris, & François Dorbai ſon éleve. «

Voilà comme Brice termine la deſcription de ce ſuperbe Edifice, dont il rapporte beaucoup d'autres particularités, mais qui ſont étrangeres à mon ſujet; j'ajouterai ſeulement qu'il porte ſes regrets ſur ce chef-d'œuvre comme ſur un objet abandonné: nous penſions comme lui il y a très-peu de tems, mais par les ſoins de M. le Marquis de Marigni, Sur-Intendant des Bâtimens de S. M. nous verrons bientôt cet Edifice porté à ſa perfection. Il ne reſtera que la conſtruction d'une Place pour laiſſer à l'œil la liberté de contempler la Colonnade dans toute ſon étendue. Je vais en donner le plan en racourci. Le ſacrifice de quelques maiſons ne doit pas nous priver de la ſatisfaction de voir cet ouvrage perfectionné.

Plan de la Place.

JE crois d'abord qu'il eſt à propos d'abattre, avec l'Hôtel des Poſtes & toutes les maiſons qui ſe trouvent dans l'alignement juſqu'au bout de la Colonnade, les Ecuries de la Reine, le Garde-Meubles, & tous les Bâtimens qui y ſont contigus, juſqu'au Quai de l'Ecole : enſuite l'alignement de la rue des Poulies, juſqu'au même Quai ; obſervant de découvrir le Frontiſpice de l'Egliſe S. Germain l'Auxerrois, qui, regratté, produiroit un bel effet. On objectera peut-être, je dis peut-être, parce que l'objection ne ſeroit pas ſenſée, que je propoſe une Place qui ſeroit très-coûteuſe, & qui occaſionneroit aux Particuliers deſquels on abatteroit les maiſons, un

dérangement total dans leur fortune : je réponds à cela que non ſeulement la Caiſſe des Embelliſſemens, après une préalable eſtimation, payera comptant les maiſons qu'on abattra, mais qu'encore elle permettra aux Propriétaires d'emporter tous leurs matériaux pour bâtir ailleurs, s'ils le jugent à propos, à condition néanmoins qu'ils feront eux-mêmes les frais de la démolition. Dans les deux cas, au ſurplus, il leur ſera libre d'opter.

Lorſque, par le renverſement des maiſons, le ſol de la Place ſe trouvera régulier, la Caiſſe des Embelliſſemens fera bâtir à celles qui reſteront, des Façades uniformes, & on placera deux Fontaines dans des endroits convenables, obſervant de les faire conſtruire dans un genre proportionné à la beauté de la Place.

Vûe en perspective de la principale Entrée.

IL ne suffit pas d'avoir fait finir le Louvre & d'avoir orné le Frontispice d'une Place, il faut encore une avenue à ce Palais. Que seroit-ce, en effet, si on ne pouvoit le découvrir que de très-près ? je pense donc qu'il convient de percer une nouvelle rue, en direction de la principale entrée, dont l'issue sera dans la rue & en perspective de l'Hôtel des Monnoyes. Cette rue doit être très-large, & les Façades des maisons doivent être dans le même goût que la Colonnade : qu'on juge idéalement de l'effet que produiroit une telle décoration. Que seroit-ce si on le voyoit réellement ?

Hôtel des Monnoyes.

LA ville de Paris eſt ſans contredit la ſeule dans le Royaume qui ait un Hôtel des Monnoyes en auſſi mauvais état ; par-tout ailleurs ce ſont des Bâtimens immenſes, & qu'on va voir par curioſité.

Il faudroit donc en faire conſtruire un dans le même endroit où eſt celui qu exiſte, obſervant de placer la principale Entrée vis-à-vis celle du Louvre : elles ſe prêteroient un ornement mutuel.

Portail de l'Egliſe de S. Martin des Champs.

ON a de la peine à concevoir la raiſon qui peut engager les Religieux Bénédictins de S. Martin des Champs à laiſſer le Portail de leur Egliſe imparfait : ce n'eſt aſſurément pas le défaut des fonds ; car ce Prieuré eſt riche. Il faut donc néceſſairement conclure que c'eſt l'effet d'une négligence volontaire, qu'il ſeroit très à propos de faire ceſſer, par la conſtruction d'un Portail convenable à la beauté de l'Edifice. Les Pilaſtres commencés dans la cour qui précede l'Egliſe ne doivent pas être négligés ; ils procureront un ornement au Bâtiment, & un embelliſſement à cette partie de la rue S. Martin.

Hôpital des Quinze-Vingts.

AVant que d'entrer dans le détail des Embelliſſemens que je crois à propos de faire à l'Hôpital des Quinze-Vingts ; je vais tâcher de détruire l'idée fabuleuſe que toute la France s'eſt formée concernant ſa fondation & ſon établiſſement.

On prétend qu'en 1254. S. Louis fit bâtir cet Hôpital pour trois cents Gentils-hommes qu'il avoit ramenés de la Terre-Sainte, & que les Sarrazins avoient privés de la vue ; ce qui n'eſt pas vrai-ſemblable : voici la vérité du fait.

Origine de l'Hôpital des Quinze-Vingts.

EN 1254. S. Louis fonda le fameux Hôpital des Quinze-Vingts, pour les pauvres Aveugles de Paris; quelques Auteurs disent qu'il le bâtit dans un bois, d'autres dans une piece de terre qu'il acheta près de S. Honoré. Cette terre relevoit de l'Evêque de Paris, qui avoit tous les ans quatre septiers de bled & deux d'avoine.

Cet Hôpital fut terminé en 1260. & le Roi S. Louis, par ses Lettres du mois de Juin de la même année, pour obtenir de l'Evêque l'amortissement du lieu & de la rente, lui donna cent sols parisis de rente, à prendre sur la Prévôté de Paris.

La Chapelle fut bâtie la même année & dédiée à S. Remi. Le Roi S. Louis y établit pour Chapelain, par ſes Lettres du mois de Mars, Jean Buram, ci-devant Chapelain dans l'Egliſe de S. Jacques de Paris.

Pluſieurs Ecrivains modernes ont prétendu mal à propos que S. Louis fonda cet Hôpital pour trois cents Chevaliers à qui les Sarrazins avoient crevé les yeux pendant ſa captivité : mais c'eſt une fable. En effet, il n'en eſt rien dit dans aucun Titre, ni dans les Hiſtoriens contemporains à cet établiſſement. Il paroît au contraire par la deſcription d'un Poëte de ce temps-là, que ces Aveugles alloient dès-lors mandier par les rues & dans les Egliſes ; ce qui ne convient nullement à des perſonnes d'extraction noble, à la ſubſiſtance deſquelles S. Louis

auroit ſans doute pourvû d'une façon plus convenable à leur naiſſance ; auſſi eſt-il dit que ces Aveugles étoient des pauvres de la ville de Paris.

S. Louis dota cet Hôpital de trente livres pariſis de rente, ſur ſon Thréſor, pour leur potage & autres beſoins, & ordonna par ſes Lettres qui contiennent cette donation, dattées de Melun au mois de Mars 1269. que le nombre des trois cents pauvres par lui établis en cette Maiſon, y ſeroient toujours conſervés, & que les places vacantes ſeroient remplies à la nomination du grand Aumônier de France, qu'il avoit établi Viſiteur de cette Maiſon.

Rien ſans doute n'eſt plus précis que les termes de cet établiſſement. Voici encore la façon dont S. Louis s'explique lorſqu'en 1269. il dote, comme je

viens de le dire, cet Hôpital de trente livres de rente.

Ludovicus, Dei gratiâ, Francorum Rex : notum facimus universis tam præsentibus quàm futuris quod, &c... congregationi pauperum Cœcorum Parisiis, ad opus potagii eorumdem dedimus & concessimus trigenta libras parisienses annui reditus habendas, &c.

Je crois que ce mot *pauperum Cœcorum* ne convient assurément pas à des Chevaliers, qui, quand même ils auroient perdu la vûe en Palestine, seroient néanmoins, de retour en France, assez riches pour ne pas être réduits à demeurer dans un Hôpital, doté de trente livres parisis de rente seulement.

A ce témoignage de S. Louis, on peut encore joindre celui du Pape Clément IV. dont voici les termes insérés

dans une Bulle en datte du mois d'Octobre 1264. *Clemens Epiſcopus, &c.... Ludovico Regi Francorum qui in honorem illuſtr... B. Remigii hoſpitalem domum ad ſubſtentationem Cœcorum pauperum, &c.*

On trouve la même preuve dans un échange fait par cet Hôpital avec l'Egliſe S. Germain l'Auxerrois en 1282. & dans une Bulle du Pape Jean XXIII. en datte du mois de Novembre 1412. A toutes ces autorités qui ſuffiſent ſans doute pour démontrer le peu de fondement de la commune idée, établie ſur la fondation de cet Hôpital, on peut encore ajoûter l'Acte de réformation de cette Maiſon de l'année 1508. & il ne reſtera aucun doute ſur ſa véritable origine. Paſſons à préſent aux Embelliſſemens que je propoſe de faire à cet Hôpital; ce ſera y ajoûter quelque choſe

à ceux

à ceux que ſes Adminiſtrateurs lui prodiguent depuis long-tems avec beaucoup de goût & d'économie.

Les ouvrages immenſes qu'on fait dans l'Hôpital des Quinze-Vingts annoncent ſans doute la conſtruction d'une nouvelle Egliſe & d'une nouvelle Porte d'entrée pour la premiere cour de ce Bâtiment ; mais comme les Adminiſtrateurs, en cela très-prudents, commencent par remplir l'utile, & que probablement l'agréable ou moins néceſſaire ne ſera exécuté qu'à l'avenir, je crois à propos, pour former un point de vue agréable à la rue de Richelieu, une des plus belles de Paris, devoir propoſer de conſtruire ſur le plan de la nouvelle Egliſe qui ſera inceſſamment dreſſé, un Portail des plus magnifiques, & une Porte d'entrée pour l'Hôpital, aux frais

& dépens de la Caiſſe des Embelliſſemens de Paris.

J'ai deux objets, en propoſant l'exécution de ces édifices: le premier, comme j'ai déja dit, de procurer à la rue de Richelieu un point de vue qu'il faudra même rendre plus parfait, en érigeant un Arc de triomphe à l'autre extrémité du côté du rempart; & l'autre, d'embellir cette partie de la rue S. Honoré.

A cette occaſion, je dois repréſenter combien le Marché qui ſe tient dans cette rue eſt mal ſitué, puiſque, non-ſeulement c'eſt l'endroit le plus reſſerré, mais encore le plus frequenté, à cauſe du Palais Royal, des Thuilleries, & du nombre conſidérable d'Hôtels ſitués dans ce magnifique quartier: feu M. le Chancelier Dagueſſeau l'avoit ſi bien ſenti, que ce fut à cette occaſion, &

pour le ſupprimer, qu'il fit conſtruire à grands frais le Marché qui porte ſon nom au commencement du Fauxbourg S. Honoré. Ce Miniſtre ne put cependant pas réuſſir, malgré l'autorité qu'il avoit, & le changement qu'il deſiroit n'eut pas lieu. Ainſi il y a toute apparence que perſonne après lui n'a voulu tenter ce à quoi il n'avoit pas pû donner la derniere main. Toutes ces circonſtances réunies ne me rebuttent pas, & ſans ſonder les moyens qu'avoit employés ce Miniſtre pour conduire ce projet à ſa fin, je vais faire part des miens que j'ai la vanité de croire immanquables ; je laiſſe au public le ſoin d'en juger.

Projet pour transférer le Marché des Quinze-Vingts à celui Dagueſſeau.

IL faudra d'abord faire rendre un Arrêt du Conſeil, par lequel le Roi transférera le Marché des Quinze-Vingts dans celui Dagueſſeau, fauxbourg S. Honoré, avec très-expreſſes inhibitions à tous Marchands ou Revendeurs, de quelque marchandiſe que ce ſoit, d'étaller, vendre ou débiter aucunes légumes, poiſſons, ou autres denrées dans la rue S. Honoré, vis-à-vis les Quinze-Vingts, ou dans les rues adjacentes, ſous peine de confiſcation des marchandiſes, dont la moitié au profit de l'Hôtel-Dieu, l'autre moitié pour les ſoldats du Guet qui aſſiſteront à la ſaiſie

& douze livres d'amende, tant pour payer la Vacation du Commiſſaire du quartier, que pour les autres frais.

2°. Si on eſt trouvé une ſeconde fois en contravention; l'amende ſera de vingt-quatre livres & de ſix ſemaines de priſon.

3°. Enjoint au Commiſſaire de tenir la main à l'exécution de l'Arrêt, & de ſe faire prêter main forte par tel nombre de ſoldats du Guet qu'il conviendra.

4°. Défenſes à tout Jardinier de vendre ou faire vendre des légumes, ou tout autre denrée ſur des chevaux, en parcourant les rues de Paris, ſous les peines ci-deſſus énoncées.

5°. Et pour engager les Marchands Jardiniers & autres à ſe tranſporter au Marché Dagueſſeau, les Jardiniers ne

payeront rien de leur place pour étaler pendant quatre ans, & les Fruitiers-Orangers qui voudront y aller fixer leur demeure, auront aussi pendant quatre ans *gratis* une boutique & un logement convenable dans le Bâtiment du Marché. Voilà je pense les moyens les plus propres à faire réussir le changement proposé. L'intérêt est la mesure des actions ; ce mobile réunira les Marchands Jardiniers & les Fruitiers-Orangers l'espace de quatre années, suffira pour établir ce Marché d'une façon stable, & après ce temps-là l'habitude sera formée, & les choses iront leur train ordinaire.

Suppreſſion des Chaînes placées au coin de pluſieurs rues.

JE ne puis voir ſans indignation des chaînes placées au coin des rues ; ſans ceſſe elles me rappellent l'époque fatal de 1648. ſans ceſſe je me repréſente cette fameuſe journée des Barricades, qui cauſa tant de déſordres dans Paris, tant de maux à la France, & un ſi prodigieux bouleverſement à la Cour.

Je crois, & tout le monde penſe avec raiſon, qu'il ſeroit à propos de ſupprimer des marques trop connues d'un tems dont on doit toujours craindre le retour, & dont, autant qu'il eſt poſſible, il faut effacer le ſouvenir.

Ceux qui ignorent les cauſes de la journée des Barricades ſeront peut-être

charmés d'en trouver ici le récit, que j'ai pris dans l'Hiſtoire du Préſident Henault.

On avoit retenu les gages des Officiers du Parlement ; le peuple accablé par les impôts les excitoit, & entr'autres Edits burſaux, l'Edit de création de douze Charges de Maître des Requêtes, auquel ceux de ce Corps avoient formé oppoſition dès le 17 Janvier 1648. donna lieu aux premiers mouvemens.

Le Parlement de Paris rendit deux Arrêts d'union avec les Parlemens & autres Compagnies du Royaume, l'un du 13 Mai, l'autre du 15 Juin. Les Préſidens Gayan & Barillon avoient été arrêtés dès le commencement de l'année, ſans que cela eut eu de ſuites. Le Cardinal Mazarin crut que le jour que l'on chantoit le *Te Deum* à Notre-Dame

pour le gain de la Bataille de Lens, qui étoit le 26 Août, ſeroit une occaſion favorable pour faire arrêter deux autres membres du Parlement. On fit donc arrêter le Préſident Potier de Blancmenil, & Brouſſel ; le premier, neveu de l'Evêque de Beauvais, ne pouvoit pardonner à la Reine le dégoût qui lui avoit pris pour ſon oncle au commencement de la Régence ; le ſecond n'ayant pour tout mérite que ſa pauvreté & beaucoup de hardieſſe, étoit mécontent de la Régente, qui avoit refuſé une Compagnie aux Gardes à ſon fils. Cet empriſonnement fit plus de bruit qu'on ne s'y étoit attendu, le peuple les redemanda ; bientôt les chaînes furent tendues dans Paris. C'eſt ce qu'on appelle *la Journée des Barricades*, & la Reine fut forcée à rendre les priſonniers.

Palais des Sçavans.

C'Est sans doute un nouvel être qu'un Palais des Sçavans, & personne avant moi n'avoit, je crois, pensé de proposer d'élever un pareil Edifice ; je suis même persuadé qu'à la simple lecture du titre de cet article, tout Lecteur s'écriera que mon idée est des plus extraordinaire, & qu'il n'est pas concevable quel usage je prétends faire d'un Palais des Sçavans.

Si je veux, *dira-t-il*, les loger tous ensemble, mon projet n'a rien d'admirable, rien qui tende à l'embellissement de la Capitale, que le Bâtiment en lui-même : si je veux leur procurer un lieu pour y tenir leurs Assemblées, mon idée est inutile, & en effet le Roi ne leur

a-t-il pas accordé dans son Palais, *au Louvre*, un appartement qui sera toujours pour eux plus honorable que l'Edifice le plus somptueux, sous les yeux de leur Protecteur, de leur Maître dans son propre Palais ? l'Académie, & par conséquent les Académiciens n'ont-ils pas un logement qui puisse les flatter ? Faut-il leur élever un autre Edifice, & les Sçavans doivent-ils avoir d'autre distinction que celle que leur mérite & leurs talens leur procure ?

Je conviens du principe. Voilà ma réponse ; mais en même-temps je demande à celui qui me fait cette objection.

Les Sçavans ne peuvent-ils donc pas, & ne doivent-ils pas même espérer de leur zèle & de leurs travaux littéraires une récompense, autant qu'il est possi-

ble, proportionnée à leur mérite perſonnel? oui, ſans doute, & je ne crois pas qu'il ſe trouve de Philoſophe aſſez cinique pour contrarier une pareille propoſition.

D'après ce raiſonnement déciſif, cherchons quel prix nous pouvons accorder à ces grands hommes, à ces génies élevés que la nature a doué des qualités éminentes, & que l'art, de concert avec leur application, ont portés au plus haut point de la conception humaine.

Nous contenterons-nous de leur prodiguer ces prix fondés par des Sçavans, pour des Sçavans même; ces prix, digne but de la plus glorieuſe émulation; mais ils en ont remporté pluſieurs, & la politique même littéraire a marqué le nombre des fois qu'ils peuvent y aſpi-

rer,

rer, pour ne pas allarmer les talens naiſſans de ceux qui ſe propoſent d'y parvenir ; d'ailleurs, Juges nés des productions de leurs patriotes, de leurs concitoyens, des étrangers même ; car la ſcience eſt de toute nation, & ne méconnoît que les ignares ; ils en ſont les diſtributeurs. On ne peut donc pas ſe propoſer de leur accorder ce qui leur appartient, ce dont enfin ils ſont en poſſeſſion.

Laiſſerons-nous à leurs Ouvrages le ſoin de tranſmettre leurs noms & leur ſçavoir à nos neveux, & penſerons nous que la gloire d'être lû & de vivre même après leur mort, ſoit pour eux le dernier période de gloire qu'il leur ſoit permis de deſirer, & auquel ils puiſſent ſe promettre d'atteindre ?

Je ne crois pas que ce ſentiment ſoit

univerſel; je conviens cependant qu'il eſt beau, qu'il eſt grand & qu'il eſt glorieux de ne devoir ſa réputation qu'à ſon ſçavoir, qu'à ſes talens, qu'à ſoi-même; cette idée eſt bien en état de flatter notre amour propre, mais elle n'exclut pas le deſir juſte d'attendre du Souverain, & après lui, des gens de Lettres, & de la voix publique, une récompenſe, une marque diſtinctive; enfin, qui, en honorant les talens & la ſcience dans les Sçavans même, porte dans le cœur de tous les hommes la louable ambition de parvenir au même degré de ſcience, & par conſéquent au même prix, fruit du diſcernement du Souverain, & du mérite de celui qui le reçoit?

Il faut donc trouver quelque choſe qui ſoit, ſi je puis m'exprimer ainſi, au-deſſus d'eux-mêmes, & à l'abri, du

moins pour un tems, de l'inconſtance des François, des hommes en général; car chaque nation a un vice dominant, & la legereté a bien des ſujets, au-deſſus même de leurs Ouvrages, non pas relativement à leur excellence, ni conſéquemment à leur utilité; mais pour prévenir l'oubli dans lequel pluſieurs, malgré leur mérite, ont été précipités. Il eſt vrai que quelquefois des Sçavans judicieux en ſortent quelqu'un de la pouſſiere dans laquelle ils ſont enſevelis, mais pour un que nous voyons reparoître, combien n'y en a-t-il pas qui languiſſent dans une nuit qui ſera peut-être pour eux éternelle?

Prévenons donc, autant qu'il ſera en nous, une injuſtice auſſi criante pour les Sçavans qui exiſtent, ou que nous nous rappellons avoir vêcu parmi nous,

& auſquels nous devons toute la gloire & tous les ſuccès de la Littérature Françoiſe. Accordons aux manes des uns ce que nous devons aux talens des autres ; & d'âge en âge montrons aux étrangers, que nous ſçavons connoître le vrai mérite, & que les Sciences chez nous conduiſent à la gloire, quelles ſont leurs grades, leur prix & leurs récompenſes ; & que la frivolité qu'on nous reproche eſt plutôt l'effet d'une baſſe jalouſie, que l'ouvrage de la réflexion & du diſcernement.

Revenons donc au Palais des Sçavans que je propoſe de conſtruire, & voyons ſi l'uſage auquel je les déteſtine eſt louable.

Eriger des Statues aux grands hommes, leur dreſſer des colonnes, ou les faire paſſer par l'impreſſion des couleurs

imitatives des traits de la nature, juſqu'aux temps les plus reculés, c'eſt un uſage qui chez les Romains, tout comme chez toutes les autres nations, n'a pas d'origine connue, & les hommes en général ont tellement attaché à un de ces trois objets l'idée de la grandeur, que l'on ne voit jamais une Statue, une colonne, ou un ancien portrait, ſans être naturellement curieux de ſçavoir à l'honneur de qui on a élevé les deux premiers objets, ou qui eſt repréſenté dans le portrait qui eſt ſous nos yeux.

Nous pouvons donc conclure, à l'imitation de pluſieurs villes des Provinces Françoiſes, notamment à l'inſtar de celle de Toulouſe, qui figure très-bien dans le monde littéraire, qu'il ſeroit beau & à propos d'ériger des Statues à tous les Sçavans, qui, par leurs talens

ou par l'utilité de leurs Ouvrages, ſe diſtinguent du reſte des hommes, ou procurent à la Nation des avantages réels.

Que ne devons-nous pas, par exemple, au célebre & ſçavant... mais ne nommons perſonne, il n'eſt pas de mon reſſort de fixer le rang des Sçavans; content de les admirer, je cherche dans leurs Ouvrages le beau feu qui les anime, & profitant, autant qu'il eſt en moi, des inſtructions qu'ils m'y donnent, je tâche, ſi je ne puis les imiter, de les ſuivre du moins de loin; pour être au-deſſous d'eux on n'eſt pas ignorant, & l'on peut bien être utile à ſa Patrie, ſans être auſſi ſçavant qu'eux.

Plan du Palais des Sçavans.

APrès avoir déterminé d'ériger des Statues aux Sçavans, il faut leur aſſigner pour perpétuelle demeure un aſile aſſuré & exempt de toute variation ; pour cela, je propoſe de faire conſtruire dans un endroit commode un Palais, dont voici le plan en racourci.

Je ſuppoſe un emplacement à peu près égal, ou plus étendu, s'il eſt poſſible, que celui qu'occupe la Bibliotheque du Roi ; par exemple, celui où eſt actuellement le College Royal, à moitié bâti, celui du College des Trois-Evêques, communément appellé de Cambrai, cinq ou ſix mauvaiſes maiſons juſqu'à la rue S. Jacques, & un terrain vague qui eſt du côté de la rue S. Jean-

de-Beauvais ; cet eſpace eſt conſidérable, & formeroit une Place très-étendue entre ces deux rues ; il faudroit donc démolir tous les bâtimens dont je viens de parler ; alors voici comme je conçois la conſtruction du Palais : former une élévation en voûte d'environ ſix pieds ſur toute la ſurface du terrain, ſur laquelle on éleveroit un quarré parfait de bâtimens de cinquante pieds de hauteur pour l'intérieur, l'extérieur ou comble en proportion, ſans cependant d'étage viſible au-deſſus, à moins qu'il ne fût caché par la baluſtrade qui terminera le Bâtiment ; ſur la Place & à l'entrée principale un perron, & dans toute la longueur de la façade un rang de colonnes d'une hauteur proportionnée, avec des pieds d'eſtaux de diſtance en diſtance, pour y placer les Statues des

premiers Ecrivains connus dans le monde littéraire en général; tels, par exemple, que Céſar, Tite-Live, Strabon, Horace, Virgile, Ovide, Perſe, Juvénal, Cicéron, Démoſthène, &c. ſur la cimaiſe de la Porte, formée par un Arc de triomphe, orné de tous les Attributs des beaux arrs, la Statue pédeſtre du Roi, pour inſcription ces mots ſeuls & qui en diſent aſſez.

Le Roi Protecteur :

Et au-deſſous :

Palais des Sçavans fondé par Louis XV. Roi de France & de Navarre, l'an 1765

Dans l'intérieur, que je ſuppoſe voûté en entier, & dont les fenêtres, quoique grandes, ſeront placées à dix pieds

au-deſſus du niveau du ſol, il faudra élever tout au tour, dans toute la longueur & des deux côtés, un maſſif en marbre d'environ quatre pieds de haut au plus; cela fait, on placera dans une diſtance proportionnée les Statues de ceux que le Roi jugera à propos d'y admettre, & au-deſſous ſur la face du pied d'eſtal figuré, une inſcription en lettres d'or, contenant le nom, ſurnom, qualité & pays, de celui qu'elle repréſentera, le genre de ſcience dans lequel il aura excellé, le temps dans lequel il aura vêcu, & celui de ſa mort.

Au-deſſus de ces Statues coloſales, on placera les Buſtes de tous les grands hommes que la France a produits juſqu'à préſent, avec une inſcription au-deſſous.

La perſpective de toutes les Salles, ou de la Salle, car il ne doit y en avoir

qu'une continuée, ſera toujours remplie par la Statue du Roi, obſervant de l'élever un peu plus que les autres ; on ne ſçauroit trop multiplier la vue de ce bon Prince, & je ne crois pas qu'on blâme l'excès dans ce genre.

Voilà à quoi je deſtine le Palais des Sçavans ; Rome n'avoit-elle pas le Capitole figuratif de l'Edifice que je propoſe? la Capitale des François doit-elle donc le céder à la Maîtreſſe du monde, ſa rivale depuis long temps ? elle doit non-ſeulement l'égaler, mais encore la ſurpaſſer.

Suppreſſion des Fontaines, Puits & Croix qui embarraſſent la voie publique.

LA voye publique ne ſçauroit être trop aiſée à Paris, & l'embarras continuel occaſionné tant par les Caroſſes, qui ſont en grand nombre, que par les Charettes ou autres voitures, même dans les rues les plus larges, en eſt une preuve non équivoque : d'après ce principe, qui ne ſera certainement pas conteſté, je puis avancer qu'il exiſte dans pluſieurs Places & dans différentes rues de Paris, des objets en état d'interrompre la communication, & de cauſer des inconvéniens qui ne ſont que trop journaliers.

Je n'entrerai pas, à cet égard, dans un détail qui ſeroit peut-être trop long;

je

je bornerai mes recherches aux Fontaines & aux Puits qui sont les plus mal situés ; j'ajouterai quelques réflexions sur plusieurs Croix que la dévotion publique a fait placer dans le tems, mais que la nécessité présente doit faire changer de situation ; & d'abord,

Le Puits situé dans la rue de la Pointe S. Eustache est très-mal placé & très-embarrassant pour les voitures, sur-tout dans cet endroit, qui est très-frequenté ; je pense qu'il seroit fort à propos de le faire combler, ou du moins de le faire fermer, comme les regards des Fontaines, y ajoutant une clavette bien rivée, pour prévenir tout inconvénient ; on pourroit aussi démolir dans cette petite Place la maison qut fait la pointe ; pour établir une communication libre entre la rue Traînée & celle Comtesse d'Artois.

Je pourrois parler de nombre d'autres ; mais un ſeul ſuffira pour démontrer l'utilité de leur ſuppreſſion.

Les Fontaines ne ſont pas moins embarraſſantes que les Puits ; pour s'en convaincre, il ſuffit de repréſenter celle de Cambrai, ſituée à l'entrée de la Place de ce nom, celle des Jéſuites de la rue S. Antoine, celle du Pillori, & nombre d'autres. Les Croix forment auſſi un article très-intéreſſant ; quand à cet objet, celle, par exemple, ſituée au bout de la rue du Four S. Honoré, auprès du grand Portail S. Euſtache, eſt très-embarraſſante ; ainſi je crois qu'il conviendroit de la ſupprimer, & cependant pour ne pas priver le Public de l'objet de ſa vénération, on pourroit la plaquer contre le mur de quelque maiſon voiſine, comme l'eſt celle de la rue de la Croix des

Petits-Champs. Les Fontaines ſont dans le cas d'éprouver le même changement. Voilà, je penſe, le moyen le plus propre de dégager les rues & les Places de tout ce qui peut interrompre l'aiſance de la communication, d'autant plus néceſſaire dans une ville auſſi grande que Paris, que le nombre des voitures devenant tous les jours plus conſidérable, il eſt auſſi plus intéreſſant que les rues ſoient dégagées de tout embarras : nos ancêtres, montés ſur leurs mules dans la même Capitale où nous vivons, n'auroient ſans doute jamais néceſſité une pareille réflexion, devenue cependant eſſentielle, vû les circonſtances & le tems où nous exiſtons.

Arche Marion.

L'Arche Marion eſt un paſſage formé par un arceau coupé, mi-ceintré, qui communique depuis la rue S. Germain l'Auxerrois juſqu'au Quai de la Mégiſſerie, communément appellé de la Féraille; & c'eſt bien à juſte titre qu'on lui a donné ce ſurnom, puiſqu'on ſouffre qu'une infinité de Marchands de toute eſpece étalent au long des gardes-fous, qui, dans le miſérable état où ils ſont, ſemblent reprocher à ceux qui pourroient y remédier les dégradations énormes qu'on exerce tous les jours ſur eux; il ne faut qu'y jetter les yeux pour ſe convaincre de la vérité du fait que j'avance; pas une des pierres qui le forment n'a ſon aſſiſe entiere, & c'eſt avec

juſte raiſon que, quoiqu'il ſoit un des plus beaux de Paris, il eſt cependant le plus négligé.

C'eſt donc ſur ce Quai que l'Arche Marion procure un paſſage, le ſeul qui ſoit dans toute la longueur de la rue S. Germain l'Auxerrois, ſi on en excepte deux petites rues d'environ trois pieds de large au plus, appellées des Fuſeaux & des Quenouilles, rues au reſte où perſonne ne paſſe & dans leſquelles il n'y a aucune porte, de ſorte que depuis le Pont-Neuf juſqu'au Grand Châtelet, pas une rue qui puiſſe ſervir de communication, pas même pour un homme à cheval, ce qui eſt d'autant plus incommode que ce quartier eſt un des plus frequentés : quand à l'Arche Marion, ſur laquelle on ne peut paſſer que l'un après l'autre ; elle eſt d'un difficile accès, & d'une

dangereuſe communication dans le tems des pluyes, ou pendant les brouillards, ce qui n'eſt pas rare à Paris ; alors le pavé, devenu gras, fait craindre à tout moment des chûtes d'autant plus critiques, que le garde-fou n'étant formé que par trois barres de fer très-mal ordonnées, on peut trop aiſément ſe précipiter dans le paſſage inférieur, ou ſe bleſſer dangereuſement contre le garde-fou.

Mais comment remédier à tous ces inconvéniens, me dira-t-on peut-être? à cela je réponds que rien n'eſt plus aiſé, il faudroit ſeulement continuer ce qui eſt déja exécuté en partie.

A l'inſtar même du ſuperbe Quai de Pelletier, un des plus magnifiques & des plus hardis de Paris : nous devons l'aiſance que procure ce paſſage, de-

puis le Pont Notre-Dame juſqu'à la Place de la Greve, à Claude Pelletier, Prevôt des Marchands en 1673, & aux talens de Bulet, un des plus fameux Architectes de ſon tems, ſur-tout pour la coupe des pierres.

Il y a ſous ce Quai un paſſage formé par une voûte, dont le deſſus ſert de continuation pour la communication de la rue de Gêvre à la Greve, qui, ſans cela, ſeroit interrompue.

On pourroit exécuter la même choſe relativement à l'Arche Marion, en finiſſant de couvrir le paſſage par la continuation de la voûte déja commencée; ce qui, en ſupprimant la grille de fer placée du côté du Quai de la Mégiſſerie, procureroit un accès facile, commode & abſolument néceſſaire aux Caroſſes & autres voitures; je crois que tous ceux

qui connoiſſent le local conviendront avec moi que de tous les Embelliſſemens de Paris, celui que je propoſe pour le paſſage de S. Germain l'Auxerrois au Quai Pelletier, eſt un de ceux dont on ne peut abſolument ſe paſſer, & que la néceſſité auroit dû faire pratiquer depuis long-tems, & que le Public deſire ardemment.

Pont Louvier.

PRemiere Partie, pag. 73. j'ai propoſé d'entourer l'Iſle Louvier d'un bon mûr, & de la fortifier; j'ajoute qu'il faudroit auſſi jetter un Pont de cette Iſle dans celle de S. Louis en face & d'allignement de la rue du même nom qui traverſe l'Iſle d'un bout à l'autre,

obſervant d'élever du côté de l'Iſle Louvier, préciſément au bout du Pont, un Arc de triomphe, ſurmonté d'une Statue équeſtre du Roi : cette Iſle, devenue alors la Citadelle de Paris de ce côté-la, produiroit, je penſe, un effet d'autant plus gracieux qu'elle ſeroit apperçue de bien loin ; il ne faut que connoître le local pour ſe former, ce me ſemble, une idée admirable de l'exécution de ce projet ; d'ailleurs, ce Pont procureroit une communication de l'Iſle S. Louis au Fauxbourg S. Antoine, qui ſeroit très-commode pour tous les quartiers ſitués au-delà de la riviere.

Palais des Thermes, ou Bains.

LEs Antiquités, tant en Bâtimens qu'en Médailles, Monnoyes, Statues ou Livres, ſont de toutes les Nations; tous les hommes ont un goût décidé pour ces ſortes de choſes, & l'ambition de pluſieurs à ce ſujet n'eſt pas même remplie, par l'aſſemblage d'un Cabinet entier de Médailles, ou autres piéces antiques.

On voit de nos jours des hommes traverſer les mers & parcourir des régions immenſes pour ſe procurer la vue de quelque ancien monument; les débris les plus négligés ſont pour eux de la derniere importance, ils les deſſinent à grand frais, &, de retour dans leur Patrie, ils croyent faire un grand préſent

au Public, à l'Univers même, en les faiſant graver ; contens alors de leurs travaux, la gloire d'être préconiſés par les Journaliſtes, & de pouvoir lire leur nom à la tête d'un livre, qui contient l'Hiſtoire de leurs fatigues, & des dépenſes immenſes qu'ils ont faites, pour donner à un Public, ſouvent ingrat, une idée bien légere de ce qu'ils ont vû, leur ſert de récompenſe. M... dit-on, a fait un voyage pénible & laborieux pour fouiller juſques dans les contrées les plus reculées : par exemple, dans les ruines de Palmire, il a copié lui-même pluſieurs inſcriptions d'un ancien monument épargné par le tems, à la vérité dans une Langue inconnue ; mais il l'a fait, & on doit louer ſes efforts, c'eſt un grand homme, qu'importe que ſa découverte ſoit inutile à la Patrie, &

qu'il ait prodigué un bien qu'il auroit bien mieux employé au soulagement de tant de misérables qui gémissent sous le poids accablant de la plus dure nécessité ; il a produit une nouveauté, il a, par sa découverte, produit la connoissance d'une nouvelle Langue, les Amateurs de l'antiquité le loueront : un autre a-t-il perdu la vie dans cette pénible recherche, il jouit de sa réputation après sa mort. Admirable avantage ! combien d'ailleurs n'y a-t-il pas de personnes à Paris qui sacrifient l'agréable, & de plus l'utile, pour se procurer une ancienne piece de monnoye, une Médaille ; contens de posséder ces précieux morceaux, respectés par les tems, ils en font leur idole, & leurs plaisirs les plus ensibles, renfermés en elle, ne souffrent aucune altération ; rare effet des idées

humaines,

humaines ; un rien ſuffit à l'un pour concentrer ſes deſirs , tandis qu'un autre , dévoré d'ambition , parcourt la terre & les mers pour ſe procurer des biens encore plus périſſables ; aveuglement des hommes ! que vous êtes puiſſant ; bandeau ſiniſtre , ne tomberez-vous jamais ?

Je ne prétends cependant pas cenſurer la conduite de perſonne , chacun a ſon goût , & , comme le dit fort bien un Auteur très-connu , tous les plaiſirs valent ce qu'on les priſe ; je veux au contraire donner aux Amateurs de l'Antiquité une preuve non-équivoque de mon ſincere attachement pour eux , leur épargner bien des dépenſes ; tous les voyages , & par conſéquent les dangers qui en ſont inſéparables ; il eſt ſous leurs yeux , dans Paris même , un monument

antique, bien digne de leur admiration & de leurs recherches; il ne faut qu'approcher, entrer dans la rue de la Harpe, dans une maiſon où pend pour enſeigne la Croix-de-Fer; là, librement, ſans dépenſe, & dans ſa propre ville, tous les Citoyens, les Etrangers même peuvent voir un reſte bien reſpectable d'un ancien & ſuperbe Palais, demeure ordinaire de Jules-Céſar & de Julien, qui fut Empereur après lui, & qui fut même reconnu en cette qualité à Paris environ l'an 361. Ce Prince chériſſoit alors cette Capitale, & la preuve qu'il en donne lui-même ne doit pas être ſuſpecte; voici comme il parle de ſon ſéjour à Paris: » Je (*a*) paſſai l'hyver, dit-il, dans » ma chere ville de Lutece; elle eſt ſi-

(*a*) Jul. Miſopog. pag. 61.

» tuée dans une petite Isle où l'on n'en-
» tre que par deux ponts de bois, plan-
» tés de côté & d'autre; le fleuve qui
» l'environne de toutes parts est presque
» toujours au même état, sans enfler ou
» diminuer considérablement; l'eau en
» est très-pure & très-agréable à boire,
» ce qui est d'un grand secours aux Ha-
» bitans; l'hyver est fort doux pour l'or-
» dinaire dans ce lieu, à cause, dit-
» on, de la proximité de l'Océan,
» qui, n'en étant éloigné que de neuf
» cens stades (*a*), y répand peut-être
» quelque chose de la douceur de son
» air, car l'eau de la mer semble être
» plus chaude que l'eau douce des rivie-
» res; soit donc par cette raison, ou par
» quelqu'autre qui ne m'est pas connue,

(*a*) Ce sont cent douze mille Romains, qui font environ 37. de nos lieuës.

» il eſt certain que l'hyver eſt moins rude » en ce pays qu'ailleurs ; au reſte, il y » croît d'excellent vin ; on commence » auſſi à ſçavoir l'art d'y élever des Fi- » guiers, déja devenus fort communs en » hyver, ils les couvrent de paille de » froment, & d'autres choſes ſembla- » bles, propres à défendre les arbres » contre les injures des tems. »

L'Empereur Julien raconte enſuite que, s'étant trouvé à Paris pendant un hyver plus rigoureux qu'à l'ordinaire, il avoit vû la Seine couverte de gros glaçons.

D'après ces expreſſions, il eſt évident que puiſque cet Empereur a ſéjourné à Paris pluſieurs années, il y avoit un Palais en état de le loger avec toute ſa Cour ; or tous les Hiſtoriens conviennent que, avant l'édifice appellé *de Ther-*

mes, il n'y a jamais eu de Palais connu dans cette Capitale ni aux environs, qui pût ſervir à cet uſage ; donc, nous pouvons, après eux, regarder ce reſte de Bâtiment comme le monument le plus ancien que nous ayons à Paris.

L'antiquité de ce Palais une fois prouvée, ne conviendra-t-on pas qu'il eſt indécent de laiſſer languir derriere un tas de mazures les précieux reſtes d'un Edifice auſſi ſomptueux, & qui paroît avoir été conſtruit avec beaucoup de goût & de délicateſſe ? La négligence de ceux qui, depuis long-tems auroit pû expoſer aux yeux des François & des Etrangers, ce qui en reſte encore, eſt inconcevable ; je veux bien douter ſi c'eſt par défaut de connoiſſance ou de goût ; mais dans tous les cas ce qu'on n'a pas fait juſqu'à préſent, il faut le fai-

re ; pour cela je crois convenable de démolir deux mauvaiſes maiſons qui en bornent la vue, leur renverſement produira une Place, enſuite qu'on ôte aux environs tout ce qui lui eſt étranger ; cela fait, il faudra bâtir un mur pour ſervir de façade ſur la rue, & pour figurer ſur la Place en dehors ; on pourra conſtruire deux Corps-de-Garde pour les ſoldats du Guet, ce quartier en a beſoin ; enſuite paver tous les environs de l'Edifice, de façon qu'ils ſoient propres ; couvrir après la Salle qui exiſte dans ſon entier, & ſupprimer le jardin qu'on a formé au-deſſus.

Placer enſuite ſur la porte d'entrée du côté de la Place, la Statue de Julien, & mettre au-deſſous pour inſcription *Palais des Thermes, ou Bains conſtruits par Julien Empereur Romain, l'an* 361.

Je crois que ce changement feroit l'éloge de notre diſcernement, & embelliroit ce quartier de Paris, d'ailleurs fort négligé.

Le Pont-Neuf orné.

AVant d'entrer dans le détail des Embelliſſemens dont je vois le Pont-Nenf ſuſceptible, même en ajoûtant ce que j'en ai déja dit dans la premiere Partie pag. 121. je crois à propos d'inſérer ici le trait d'Hiſtoire qui traite de l'origine de ce Pont, & du Prince auquel nous le devons.

Henri III. par ſes Lettres Patentes, regiſtrées au Parlement le 8 Avril 1578, ordonna qu'on conſtruiroit un Pont pour joindre Paris au Fauxbourg S. Germain, qui commençoit dès-lors à devenir conſidérable.

Il en poſa lui-même la premiere pierre le 31 Mai de la même année ; la cérémonie s'en fit avec beaucoup d'appareil, en préſence des deux Reines Louiſe de Lorraine, femme d'Henri III. & Catherine de Médicis, mere de ce Roi, avec tout ce qu'il y avoit alors de diſtingué à la Cour. On grava ſur la premiere pierre ces mots en gros caracteres.

» Henr. III. Fr. & Pôl. R. Potentiſ. » auſp. Cath. Math. Lud. conju. Auguſt. » ob. e. util. Pub. Fund. Pon. Jac. S. & » diver. Urb. Nobiliſ. par. mag. viat. » comp. m. Rev. om. qu'Imp. & ex. » com. per. diu. or. æq. con. prid. ca- » lend. Jun. 1578. »

L'inſpection de ce grand Ouvrage fut confiée à Chriſtophle de Thou, premier Préſident du Parlement, & à quel-

qu'autres perſonnes de diſtinction, ſous la conduite de Jacques Audrouet du Cerveau, fameux Architecte de ſon tems, & fort verſé dans ſon art; la toiſe de l'Ouvrage coûta quatre-vingt-cinq livres, ſomme conſidérable pour ce tems-là.

On commença d'abord à travailler avec une grande application aux quatres Piles du côté de la rue Dauphine, qui furent élevées à fleur d'eau dès la premiere année; mais l'ouvrage, conduit juſques-là avec beaucoup de promptitude, fut ſuſpendu enſuite pendant plus de vingt ans.

Henri IV. qui aimoit beaucoup la ville de Paris, y fit mettre la derniere main en 1604, ſous la conduite de Guillaume Marchand, célebre Architecte François. Miron, Lieutenant Civil, élu

la même année Prévôt des Marchands, ſeconda parfaitement les vues de ce Prince pour l'Embelliſſement de Paris, & contribua par ſes ſoins à pluſieurs autres Edifices, qui feront toujours honneur à la grandeur du Prince & à l'activité du Sujet.

La largeur entiere de ce magnifique Pont eſt de douze toiſes, en y comprenant l'épaiſſeur du Parapet; toute cette étendue eſt diviſée en trois parties, une au milieu pour les Caroſſes, qui eſt de cinq toiſes; le reſte pour les deux Trotoirs ou Banquettes; ſur chaque Avant-bec il y a un avancement en demi cercle de la largeur de la Pille; autour de ces Rondelles, & tout le long du Pont, il regne une corniche fort ſolide, portée ſur des grandes Conſoles, ſoutenues par des Maſcarons, ce qui produit un très-bel effet.

La Statue équeſtre d'Henri IV. placée au milieu d'une Eſplanade en corps avancé ſur la riviere, orne beaucoup ce Pont : ce beau Monument a été érigé le 23 du mois d'Août de l'année 1614, & n'a été terminé qu'en 1635.

Le Roi Louis XIII. y mit la premiere pierre, ſous la Régence de Marie de Médicis ſa mere, à laquelle le Grand Duc Coſme, ſecond du nom, avoit envoyé le Cheval ſur lequel eſt placée la Figure d'Henri le Grand, faite par un nommé Dupré, fameux Sculpteur.

La dépenſe du pied-d'eſtal & de tous les ornemens qui le décorent a coûté quatre ving-dix mille livres, ſomme peu conſidérable, eu égard au temps préſent.

D'après cet expoſé, il ſemble que ce Pont, déja ſi bien orné, ne ſoit plus

ſuſceptibie d'aucun Embelliſſement ; je penſe cependant le contraire, & voici comme je l'entends : je voudrois qu'aux huit extrémités des quatre Trotoirs ſitués aux deux parties de ce Pont, on conſtruisît huit Piramides, ſurmontées par une groſſe Fleur-de-Lys, & qu'aux Facettes du pied-d'eſtal, on gravât ſur marbre noir & en lettres d'or les plus glorieux évenemens du regne d'Henri le Grand : ces Piramides formeroient d'ailleurs des points de vue charmans aux ſix Quais qui vont aboutir à ce Pont & aux rues qui lui ſervent de perſpective.

Je crois enſuite qu'il ſeroit convenable de ſupprimer la Grille de fer qui borne l'Entrée de la Place où eſt la Statue du Roi, celle qui entoure le pied-d'eſtal ſuffit, & il conviendroit de laiſ-

fer

ble dans ce tems-là, & qu'on peut évaluer, vû la ſituation préſente des affaires & l'état actuel de la France, à un million; au moins la Caiſſe n'a beſoin d'aucune avance, Coſnier ne vouloit faire qu'un Canal, qui auroit à la vérité renfermé le Fauxbourg Montmartre, ce qui étoit très mal penſé, parce qu'en éloignant ce Canal des murs de Paris, c'étoit lui ôter partie de ſon utilité, & à la Ville beaucoup de ſon agrément. Moi, au contraire, j'en propoſe deux bien plus agréables & beaucoup plus utiles, parce que tous les Fauxbourgs auront par ce moyen des Ports dans leur enceinte; l'Hôpital S. Louis, une commodité abſolument néceſſaire, relativement au titre de ſa fondation, & la Ville un Embelliſſement bien plus conſidérable, puiſque le Canal battra ſes murs,

recevra tous ſes égoûts, & lui procurera commodément tous les beſoins de la vie. Les Particuliers auront autant d'eau qu'ils jugeront à propos, & on pourra multiplier les Fontaines dans tous les quartiers; les eaux d'ailleurs pourront couler vivantes dans tous les ruiſſeaux, & les rues, par ce moyen, ſeront extrêmement propres.

Boullevard.

LE Boullevard, embelli par le Canal & par les Arcs de Triomphe que je viens de propoſer, ſera ſans contredit une des plus belles promenades de l'Europe. Les maiſons magnifiques que les Particuliers bâtiront dans tous les environs, & notamment dans l'allignement de la contre-allée qui eſt du côté de Pa-

ris, rendront le tout parfait; je croirois nonobſtant tout cela pouvoir néanmoins propoſer un ornement qui ſeroit, je crois, du goût de tout le monde.

En ſupprimant la Porte S. Antoine, & la plaçant, comme je l'ai dit, dans la premiere Partie, dans l'allignement de la rue S. Antoine environ vingt toiſes plus loin qu'à préſent, c'eſt-à-dire, préciſément au-delà du Foſſé de la Baſtille, & en direction de la grande rue du Fauxbourg S. Antoine, le Boullevard ſe trouvera dans Paris, comme il eſt effectivement, & ſon entrée du côté de cette derniere rue ſera plus aiſée & plus gracieuſe, ſi on exécute ce que je vais propoſer.

Il faudroit d'abord abattre les deux petits murs qui ſont des deux côtés, ſupprimer le Chantier de bois à brûler

qui eſt ſur la droite, & la cour d'un Sculpteur en terre qui eſt ſur la gauche; cela fait, le terrein vuide aura environ quarante toiſes de large juſqu'au commencement des allées.

Sur ce terrein, je fais d'abord planter des arbres ſur une ligne mixte, c'eſt-à-dire, directe à l'entrée du côté de S. Antoine, & courbe ſur le haut, pour aller reprendre l'allignement des contre-allées ordinaires; enſuite je fais conſtruire, derriere ces mêmes arbres, un mur de quinze pieds de haut ſeulement, terminé par une Baluſtrade; auprès de ce mur je fais élever de diſtance en diſtance des colonnes couplées à trois, derriere leſquelles paroîtront ſe cacher des Nayades & des Silphes ou Faunes; dans les entre-colonnes je placerai des Fontaines d'un goût champêtre, obſer-

vant de faire paſſer de l'eau ſous les pieds des Statues ; placées dans les colonnes couplées, laquelle eau viendra tomber en nape ſur le devant, & mouillera toutes les baſes ; au bas des Pieds d'Eſtaux je formerai un Baſſin large de trois pieds, avec différens animaux, qui vomiront de l'eau aiſément, parce que la pente étant naturelle, les eaux qui viendront de la partie ſupérieure, fourniront à l'inférieure, & enfin, aux quatre extrêmités, c'eſt-à-dire, ſur le plein du Boullevard, & aux encognures, qui formeront le commencement des allées, & au bas, aux deux angles des maiſons je ferai élever quatre ſuperbes Fontaines, ſurmontées de figures giganteſques, relatives aux lieux & aux circonſtances ; je crois que cet ornement embelliroit beaucoup le Boullevard, &,

je le repéte avec plaiſir, en feroit la plus belle promenade du monde.

Egoûts.

DAns le cas que le Projet du Canal ci-deſſus n'eût pas lieu, ce qui ſeroit très-extraordinaire, vû les avantages conſidérables qu'il réſultera de ſon exécution, & la facilité des fonds par le ſecours de la Caiſſe des Embelliſſemens, je crois qu'il ſeroit abſolument néceſſaire de faire couvrir l'Egoût par une voûte ſupérieure, pour former un chemin eſſentiel à la communication des Fauxbourgs S. Antoine, S. Martin, S. Denis, Montmartre & S. Honoré, conſerver néanmoins des jours de diſtance en diſtance couverts, comme le ſont

dans Paris ceux des Fontaines ordinaires, pour pouvoir y entrer, lorsqu'il sera nécessaire ; cette réparation est devenue essentielle depuis qu'on a choisi le Boullevard pour promenade, parce qu'il répand au loin une odeur infectée, & par conséquent désagréable ; je crois à cet égard ne pas être le seul qui en ait fait l'expérience ; un mal auquel on peut remédier si aisément & à si peu de frais, ne doit pas être plus longtems à la charge du Public : reste cependant toujours que le Canal produiroit un effet bien différent, & il y a tout lieu d'espérer que sous un Prince aussi zélé pour sa Capitale, & sous un Ministre aussi éclairé, des Projets aussi vastes, aussi utiles, & dont je promets moi-même les fonds pour l'exécution, ne tomberont pas dans l'oubli.

Réflexions & police concernant le Guet à pied pour la sûreté publique.

COmme tous les Citoyens sont personnellement intéressés à leur propre conservation, tout ce qui a du rapport à la sûreté publique doit être favorablement reçu, & le Prince, de concert avec les Magistrats, ne doit rien négliger pour remplir cet objet; aussi voyons-nous que dès le commencement de la Monarchie, nos Rois ont pourvu, par l'établissement du Guet & des Gardes de nuit, à conserver dans leur Capitale cet esprit d'ordre, qui, en contenant les Habitans dans leur devoir, leur fait trouver dans cette soumission leur sûreté, & celle de leur famille. Clo-

taire II. eſt le premier que nous croyons avoir établi le Guet; après lui, S. Louis; le Roi Jean, Charles VI. & François I. n'ont rien négligé pour pourvoir à la ſûreté de Paris; nous avons de ce dernier un Edit célebre, en datte du mois de Janvier 1539, donné à Saint Quentin, qui ſert de Reglement à cette Troupe, & qui fixe non-ſeulemcnt les Poſtes que doivent occuper les ſoldats, pendant la nuit & le jour, mais il renferme auſſi tous leurs Privileges, & la Police de tout le Corps; ceux qui ſeront curieux de le lire, le trouveront dans le quatriéme Volume de l'Hiſtoire de Paris, *in-folio* de Dom Michel Felibien, Benedictin, imprimée à Paris, ou dans le ſecond Volume des preuves de cette Hiſtoire, page 490 & ſuivantes.

Louis XIII. Louis XIV. & Louis

XV. actuellement regnant, n'ont pas cru indigne de leurs occupations de porter leurs vues ſur un corps auſſi néceſſaire que le Guet; auſſi par nombre d'Edits & Déclarations, ces Princes ont-ils accordé aux Officiers beaucoup de privileges, & pluſieurs droits conſidérables : il eſt certain, à tous égards, qu'en rendant juſtice à la vérité, ces Meſſieurs le méritent bien, & les ſoins infinis qu'ils ſe donnent pour la ſûreté publique, mériteroit même une marque diſtinctive, digne récompenſe de leurs peines & de leurs travaux ; mais qu'il me ſoit permis de jetter un œil impartial ſur les Soldats ; que vois-je ? des hommes efféminés, négligens, lents à courir lorſqu'un Bourgeois les appelle, daignant à peine contenir les vagabonds & les brigands, rudes & brutaux avec des Bourgeois qu'une

legere affaire conduira ſous leur ſauvegarde chez un Commiſſaire, hardis en nombre collectif, & ſans aucun égard lorſqu'ils ſont ſur les armes, pour les perſonnes mêmes les plus reſpectables? Eſt-ce bien à ces traits qu'on doit reconnoître cette Troupe choiſie? qui, dans ſon origine, n'a été établie que pour donner du ſecours aux Habitans, pour être leurs défenſeurs, la terreur des méchans, & le fléau des vagabonds? Non, ſans doute, auſſi eſt-il poſitif que ſi on conſultoit tous les Bourgeois de Paris, il n'en ſeroit pas un qui ne témoignât ſon mécontentement à leur égard. Pour prevenir de pareils inconvéniens, voici comme je croirois à propos de faire.

Il faut d'abord doubler la Troupe du Guet, devenue inſuffiſante depuis l'ag-

grandissement de Paris, placer des Corps-de-Garde dans tous les quartiers & dans les rues de distance en distance; ceux qui existent sont trop éloignés l'un de l'autre pour secourir à propos ceux qui les appellent. Il est en effet grand nombre de rues où on s'égosille en vain pour appeller le Guet, trop éloigné pour entendre les cris, ou trop négligens pour accourir promptement; leur secours est pour la plûpart du tems totalement inutile lorsqu'ils arrivent, de sorte qu'une Troupe, destinée à un emploi aussi intéressant que celui de servir à la sûreté publique, ne remplit en aucune façon sa destination.

Ensuite je veux qu'à chaque coin, dont il sera fait un tableau exact, on fasse placer une cloche de grosseur convenable, avec une chaîne, qui servira à appeller

Voyez la suite après la fin de la 3e partie

ſer la liberté aux Habitans de Paris d'aller promener ſur le reſte de la Terraſſe, obſervant de la faire paver & d'y pratiquer deux Fontaines, auxquelles la Samaritaine & le Château pareil que j'ai propoſé de conſtruire ſur l'autre bras de la riviere, fourniroient l'eau néceſſaire: on ne ſçauroit trop multiplier les Fontaines, elles procurent un agrément qui plaît à tout le monde.

La Place Dauphine, dont l'entrée eſt irréguliere, pourroit auſſi recevoir quelqu'ornement, & en procurer à celle du Pont, en abattant les deux premieres maiſons des deux côtés, l'entrée, à préſent trop reſſerrée, deviendroit plus libre, & deux Fontaines, ſurmontées de Statues relatives aux belles actions de l'immortel Henri IV. embelliroient le tout.

N'eſt-il pas juſte de prodiguer des

Embelliſſemens à la premiere des Places de Paris, à celle dont le monument reſpectable préſentera toujours à la Poſtérité la plus reculée, l'Effigie du Prince le plus grand, le plus valeureux & le plus ſage, enfin, du meilleur des Rois & qui n'auroit pas ſon égal dans l'Hiſtoire, ſi nous n'avions pas le bonheur de le voir revivre dans la perſonne de Louis le Bien-Aimé, quinziéme du nom?

Comédie Françoiſe & Italienne.

AVant d'entrer dans le détail des Embelliſſemens ou de la réforme que je crois convenable de faire dans les deux Troupes des Comédiens François & Italiens; je ne crois pas hors de

propos, pour satisfaire ceux qui ne connoissent ces deux Troupes que de nom, de placer ici quelque chose concernant leur origine, leurs progrès & la forme de leur établissement ; ce sera d'après Michel Felibien, & Gui-Alexis Lobineau, Auteurs connus de l'Histoire de Paris, que je traiterai cet article : j'ai d'ailleurs vérifié moi-même les preuves, & je serois en état de les rapporter si la briéveté que je me suis prescrite dans cet Ouvrage ne m'en empêchoit.

Origine du Théâtre François.

JE passerai sous silence toutes les Troupes des Histrions, Trouveurs ou Inventeurs, Jongleurs, Mimes & Pantomimes, pour passer tout d'un coup

au regne de Charles VI. véritable époque de l'origine du Théâtre François.

En 1398, une Troupe de mauvais Poëtes introduisirent sur la Scène quelques Personnages ; leur premier essai se fit au Bourg de S. Maur, à deux petites lieues de Paris ; ils prirent pour sujet la Passion de Notre Seigneur, ce qui parut particulier. Le Prévôt de Paris en ayant été averti, rendit une Ordonnance le 3 Juin 1398, *portant défense à tous les Habitans de Paris, à ceux de S. Maur, & les autres Villes de sa Juriſdiction, de repréſenter aucuns jeux de Perſonnages, ſoit des Vies des Saints ou autrement, ſans le congé du Roi, à peine d'encourir ſon indignation, & de forfaire envers lui.* Cette Ordonnance obligea les nouveaux Acteurs de se pourvoir à la Cour, en faisant ériger leur Société en Confrairie

de la Passion de N. S. Le Roi Charles VI. assista à quelques-unes de leurs Représentations, & en fut si satisfait qu'il autorisa quelque tems après leur Etablissement, sous le titre de Maîtres, Gouverneurs & Confreres de la Confrairie de la Passion & Résurrection de N. S. fondée dans l'Eglise de la Sainte Trinité à Paris, comme en font foi ses Lettres Patentes, dattées du 4 Décembre 1402, regîstrées au Châtelet le Lundi douze Mars suivant : il paroît même qu'il voulut être de leur Confrairie, & exciter les autres à s'y aggréger ; il les prit ensuite sous sa protection, & leur permit d'établir leur Théâtre à l'Hôpital de la Trinité. Les Religieux d'Hermieres qui le desservoient, leur louerent la principale piece de leur maison ; ce fut là que les Confreres de la Passion donne-

rent au peuple les jours de Fêtes divers Spectacles de piété, par la Repréſentation des Hiſtoires de l'Ancien & Nouveau Teſtament. Ces Piéces, d'un goût ſingulier & ridicule, repréſentées ſous le titre de moralités, charmerent tellement le Public, qu'on avança ces jours-là les Vêpres dans pluſieurs Egliſes, afin de donner le tems d'aſſiſter à ces Spectacles de dévotion, ſans perdre l'Office Divin.

Le Roi François I. par ſes Lettres Patentes du mois de Janvier 1518, confirma les Privileges de la Confrairie de la Paſſion : en 1547 les Confreres de la Paſſion furent obligés de quitter leur Salle de l'Hôpital de la Trinité, parce que l'on y forma un Etabliſſement pour des Orphelins : ce changement les ayant obligés de chercher une autre maiſon

pour y donner leur Repréſentation, par Contrat du 18 Juillet 1548, ils acheterent de Jean Rouvet une partie des places des Hôtels de Bourgogne & d'Artois : aſſurés de ce nouveau Théâtre, ils préſenterent Requête au Parlement pour en obtenir la permiſſion d'y continuer leurs Jeux, avec défenſe à tous autres de donner de ces ſortes de Spectacles au Public, à moins d'être avoués par la Confrairie. *Le Parlement, par ſon Arrêt du 17 Novembre 1548, leur accorda la derniere partie de leur Requête, & quand à la premiere, leur défendit de jouer le Myſtere de la Paſſion, ſur peine d'amende arbitraire : du reſte, leur permit de jouer d'autres Pieces profanes, honêtes & licites, ſans offenſer ni injurier perſonne.*

Déchus par cet Arrêt de repréſenter

les Myſteres de la Religion, les Confreres de la Paſſion continuerent à jouer des Pieces profanes juſqu'au Regne d'Henri IV. qu'ils eſſayerent d'obtenir la liberté générale de repréſenter toutes ſortes de Sujets, par une Requête qu'ils préſenterent à ce Monarque, & à laquelle ils joignirent les Lettres Patentes de Charles VI. confirmées par Henri II. en Janvier 1554, par François II. au mois de Mars 1559, & par Henri III. en 1575. Sur le vû de cette Requête, Henri IV. par ſes Lettres du mois d'Août 1597, en confirmant les Lettres de ſes Prédéceſſeurs, leur permit *de donner les Myſteres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & toutes autres Pieces honnêtes & recréatives, avec défenſe à tous autres de les repréſenter ailleurs qu'en l'Hôtel de Bourgogne.*

Le Parlement enregiſtra ces Lettres le 28 Novembre 1598, pour les Pieces profanes ſeulement, avec défenſe de repréſenter la Paſſion.

Les mêmes Privileges reſtraints par l'enregiſtrement, furent confirmés par autres Lettres Patentes de Louis XIII. du mois de Décembre 1612, regiſtrées au Parlement le 29 Janvier. Dans la ſuite pour reprimer la licence du Théâtre, le même Roi Louis XIII. par ſes Lettres Patentes du 16 Avril 1641, fit de très-ſéveres défenſes à tous Comédiens de repréſenter aucune Piece qui pût bleſſer l'honnêteté publique, à peine d'être déclarés infâmes; ces Lettres furent enregiſtrées au Parlement le 24 Avril de la même année.

Malgré tous ces Privileges accordés aux Confreres de la Paſſion, d'autres

Comédiens tenterent de s'établir dans différens quartiers de Paris ; en 1584, une Troupe s'établit à l'Hôtel de Clugny ; mais le Parlement, par un Arrêt du 6 Octobre, leur défendit de repréſenter : en 1632, une autre Troupe ouvrit ſon Théâtre rue Michel-le-Comte, avec la permiſſion du Lieutenant Civil : les Confreres de la Paſſion s'en plaignirent, & il intervint un Arrêt du Parlement du 22 Mars 1633, qui défendit à ces Comédiens de repréſenter au préjudice des Privileges des Confreres de la Paſſion, auxquels, par le même Arrêt, il fut ordonné de ſe conformer à l'enregiſtrement des dernieres Lettres Patentes de 1612.

Dès 1588, deux nouvelles Troupes de Comédiens, l'une de François, l'autre d'Italiens, avoient auſſi tenté de s'é-

tablir à Paris, mais le Parlement leur défendit conſtamment de jouer leurs Pieces, ni de faire des tours ou ſubtilités ; malgré toutes ces défenſes, une Troupe de Comédiens s'établit à la Foire S. Germain, & fut autoriſée pour la durée de la Foire ſeulement, par Ordonnance du Lieutenant Civil, en datte du 5 Février 1596, aux conditions y portées. Enfin la ville de Paris, par ſes accroiſſemens, obligea les anciens Comédiens, pour la commodité publique, à ſe partager en deux Troupes, dont une demeura à l'Hôtel de Bourgogne, & l'autre éleva un Théâtre à l'Hôtel d'Argent au Marais : Nous avons une Ordonnance de Police du 12 Novembre 1609, où il eſt parlé de ces deux Troupes de Comédiens, & d'un Reglement dont le détail ſeroit trop long. Après bien des con-

teſtations, ils continuerent leurs Repréſentations juſqu'en 1697, que les Comédiens Italiens furent bannis de la France, par ordre du Roi ; les François ont toujours continué leurs Repréſentations dans leur Hôtel, ſitué rue des Foſſés, Fauxbourg S. Germain, où ils ont formé leur établiſſement, par Arrêt du Conſeil de 1688, dans le Jeu de Paulme de l'Etoile, & les Italiens, rappellés en France en 1716 par feu M. le Duc d'Orleans, Régent, ont toujours été depuis en poſſeſſion de l'Hôtel de Bourgogne, où ils continuent d'amuſer agréablement le Public par des Pieces choiſies, & par des Acteurs & Actrices admirables : parmi ces dernieres, Madame Favart tient le premier rang, & fait les délices de Paris.

Voilà le précis des progrès du

Théâtre

Théâtre François, il nous reſte à préſent à examiner les changemens qu'il conviendroit faire pour perfectionner les Comédies ou leurs Repréſentations, & rendre le Spectacle plus noble, plus riant & plus varié.

Embelliſſemens du Théâtre François & Italien.

IL eſt certain que les Salles des Spectacles à Paris, ſont inférieures en étendue & en beauté apparente à toutes celles de la France; rien cependant n'eſt plus contraire à l'idée que les François & les Etrangers conçoivent de l'excellence du tout en général dans Paris : il faudroit donc, pour concilier la réalité avec l'opinion commune & naturelle,

faire conſtruire des Hôtels pour les Comédiens, qui répondiſſent, par leur magnificence, à la grandeur du Monarque, ſous la protection duquel ils ſont ; ou bien, en laiſſant ſubſiſter ceux qui exiſtent, orner du moins, autant qu'il eſt poſſible, & la Scène & le Théâtre ; deux objets que je vais traiter ſéparément & briévement.

D'abord, pour embellir la Scène, il faudroit ſupprimer les Moucheurs ; ils rempliſſent très-mal les entr'Actes, & donnent une foible idée des reſſources du Théâtre François ; pour moi je crois qu'une danſe convenable à la Piece qu'on joue, ou bien un *duo*, ou tout autre récit bien chanté, ſatisferoit mieux les Spectateurs, & délaſſeroit en quelque façon le Parterre, qui murmure ſouvent avec raiſon contre la lenteur du Jeu.

Quand au Théâtre, il offre pluſieurs ſujets d'Embelliſſement : en premier lieu, je penſe qu'il conviendroit de ſupprimer les Luſtres, ou du moins de les placer dans les entre-Couliſſes ; la raiſon de ce changement auroit dû s'offrir à tout le monde depuis long-tems ; non-ſeulement ils bornent la vue des ſecondes & troiſiémes Loges, mais encore de tous les Spectateurs en général, lorſqu'il arrive quelque coup de Théâtre.

2°. Il faudroit ſubſtituer aux chandelles de ſuif des bougies proportionnées en groſſeur & en poids à la durée du Spectacle, afin qu'elles puſſent ſervir le premier jour dans les Luſtres, & le ſecond dans la cave qui borde le Théâtre : je crois qu'il n'eſt pas néceſſaire d'expoſer les raiſons qui me portent à propoſer cet Embelliſſement. La mau-

vaiſe odeur qu'exhalent les chandelles de ſuif, & la fumée qu'elles occaſionnent ſuffit, pour en démontrer l'agréable & l'utile.

Mais comme il ſe pourroit bien que les Comédiens repréſenteroient avec juſtice que ce changement leur occaſionneroit une dépenſe conſidérable, je préviens leur difficulté, en propoſant de leur permettre de tiercer toute l'année, avec défenſe d'augmenter, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, même à l'occaſion d'une Piece nouvelle, & au ſurplus, de porter les places du Parterre juſqu'à une liv. 4 ſ. je crois que cette augmentation ſuffira pour les dédommager de la dépenſe qu'occaſionnera la bougie, & que perſonne ne ſera fâché de ce changement, attendu qu'à l'exception du Parterre, les Loges ſont tierces preſ-

que toute l'année. Je voudrois enſuite qu'on changeât de tems en tems les Décorations : les Comédiens François ſont ſur tout dans l'uſage de ſe ſervir toujours de la même, il faudroit au contraire, pour rendre le ſpectacle riant, les varier, & ne rien négliger, afin qu'autant qu'il ſeroit poſſible, elles fuſſent relatives à la Piece qu'on joue.

Le tems qui s'écoule depuis la grande juſqu'à la petite Pieçe, eſt auſſi très-ſouvent, pour ne pas dire toujours, conſidérable. Le Théâtre languit alors, & les Spectateurs, laſſés d'attendre, ſont forcés, du moins pour la plûpart, de quitter les Loges & le Parterre pour aller dans la rue chercher un amuſement qui puiſſe diſſiper l'ennui répandu dans la Salle du Spectacle : ne ſeroit-il pas plus convenable de trouver cette reſ-

ſource dans quelque danſe ou dans le chant? les Acteurs ne ſont-ils pas payés pour nous amuſer? & devons-nous ſouffrir qu'ils abuſent ainſi de notre complaiſance, commençant ſouvent très-tard la Repréſentation de leur Piece, ou jouant négligemment? Les Etrangers ſont ſouvent tentés de croire qu'ils payent les Spectateurs pour ſe prêter à leur amuſement. Banniſſons de nos Théâtres tous ces abus, réformons ce qu'il y a de défectueux, &, le rendant auſſi parfait que la vivacité Françoiſe peut le permettre, apprenons aux Comédiens qu'ils doivent leur fortune à nos libéralités, & leur ſuccès à nos applaudiſſemens, lorſqu'ils ſont accordés au mérite.

Murs de clôture des Maiſons Religieuſes ou des Jardins.

LEs murs de clôture des Maiſons Religieuſes forment dans les rues qu'ils occupent, en tout ou en partie, non-ſeulement un coup d'œil déſagreable, mais encore ils rendent les rues obſcures, on n'y paſſe qu'avec peine, ou par néceſſité, & on les évite avec grand ſoin. Pour remédier à tous ces inconvéniens, il ſuffiroit, je penſe, d'ordonner qu'après l'Edit qui interviendra, les Religieux ou Religieuſes ſoient tenus de faire figurer par étages marqués par des cordons de pierre, dans toute la longueur & hauteur, des fenêtres fermées, s'ils le jugent à propos, mais toujours avec des balcons : que le faîte ſoit ſur-

tout terminé par une Baluſtrade de pierre; alors ces murs ne formeront aucun contraſte, & rendront au contraire un point de vue gracieux. Pour s'en convaincre, il ſuffira de ſe tranſporter dans la rue du Colombier & S. Benoît, Fauxbourg S. Germain, & par la ſpéculative du plan, juger de l'effet de la réalité; je ſuis très-perſuadé que cet Embelliſſement, de peu de conſéquence en apparence, produira cependant un très-bel effet.

Les murs des Jardins ſont ſuſceptibles du même ornement, obſervant ſeulement d'ordonner que la Baluſtrade qui formera la cimaiſe du mur, ſe trouve toujours au niveau du premier étage pour figurer avec les Balcons: on pourroit même par ce moyen pratiquer une Terraſſe qui ſerviroit d'ornement à l'Appar-

tement, & de Gallerie couverte au Jardin. Ceux qui ſe trouveront dans le cas d'exécuter cet Embelliſſement, me ſçauront aſſurément gré de les avoir contraints à ſe procurer cette agréable néceſſité.

Rue de l'Arbre-Sec.

SI d'un conſentement unanime l'alligneſment des rues, ſur-tout dans les grandes Villes, produit un effet charmant, que ne doit-on pas ſe promettre de celle de l'Arbre-Sec, dans laquelle le retranchement ou l'allignement, pour me ſervir du terme conſacré, de cinq ou ſix maiſons, qu'il ſeroit à propos de reculer de quelques pieds, procureroit non-ſeulement la vue du Pont-Neuf & du Fauxbourg S. Germain, mais encore

celle de la Statue équeſtre du grand Henri ? peut-on trop multiplier les vues d'un Monument auſſi reſpectable, d'un Prince auſſi bon, & dont le ſouvenir ſera toujours cher à tous les François ? le nombre infini des Buſtes de ce Monarque, placés dans différens endroits de cette Capitale, en ſont une preuve bien convaincante, & s'il étoit beſoin de témoignage, pour ce que j'avance, les deux vers qu'un Marchand de Soye vient de faire placer ſous la figure repréſentative de ce Roi, dans la rue S. Honoré, vis-à-vis celle de la Lingerie, en ſeroit une non-équivoque. Les voici :

Henri Magni recreat preſentia cives
Quos illi æterno fœdere junxit amor.

Rue Traiſnée près S. Euſtache.

IL ne tombe pas ſous les ſens que la rue Traiſnée ſoit ſuſceptible d'Embelliſſement; il eſt même certain qu'on la conſidere ſimplement comme une rue de traverſe, ou, tout au plus, de communication indifférente; pour moi au contraire je penſe bien différemment, & je la regarde comme une des plus eſſentielles de Paris, & des plus propres à être embellie. En effet, elle opere une communication des plus fréquentées pour la Comédie Italienne, pour la rue Montmartre, pour les deux Marchés aux Poirées, & du Bled, pour la rue des Prouvaires, extrêmement pratiquée, & pour la Place des Victoires, elle eſt très-ſuſceptible d'être embellie,

rien de plus vrai : pour le prouver voici mon ſentiment. Il faut d'abord retrancher la maiſon qui fait la rue de la Pointe S. Euſtache, & qui occaſionne un embarras très-conſidérable & journalier dans ce quartier ; alors la rue Traiſnée tombera directement dans celle appellée Comteſſe d'Artois ; enſuite alligner dans toute ſa longueur la rue dont il s'agit, lui donnant une largeur qui produiſe la vue de la rue Coquiliere : par ce moyen on ne ſera pas expoſé aux accidens qui arrivent continuellement lorſque deux Voitures ſe rencontrent dans cette rue ; au ſurplus, la dépenſe ne ſera pas bien conſidérable, parce que les maiſons qu'il faut reculer ſont fort mauvaiſes. L'utilité de cette réparation eſt ſi ſenſible & ſi eſſentielle, qu'il eſt ſurprenant qu'on n'y ait pas pourvu plutôt.

Pointe

Pointe Saint Euſtache.

J'Ai propoſé dans l'article précédent de ſupprimer la maiſon qui forme la Pointe S. Euſtache ; pour procurer à la rue Comteſſe d'Artois un débouché aiſé dans celle dite la rue Traiſnée ; j'ajoute que pour embellir ce quartier, & former un point de vue aux ſix rues qui viennent aboutir à ce Carrefour, il ſeroit à propos de conſtruire une belle Fontaine, adoſſée à la maiſon qui ſera à la Pointe, lors de la ſuppreſſion de la premiere. On pourroit y placer auſſi une Statue pédeſtre du Roi. Je crois que cet Embelliſſement ſeroit tout à la fois utile & agréable. Utile, parce qu'il procureroit de l'eau dans un quartier où

elle eſt très-néceſſaire, à cauſe du concours étonnant occaſionné par les deux Marchés ; & agréable, parce qu'il formeroit une perſpective admirable : on ne ſçauroit d'ailleurs trop multiplier les Fontaines dans Paris, c'eſt un fait qui n'eſt pas conteſté, & dont on a ſenti l'utilité dans tous les tems. Le regne d'Henri le Grand, de Louis XIII. & de Louis XIV. on peut même ajoûter de Louis XV. nous en fourniſſent des preuves très-convaincantes. Ces Princes ont contribué à leur établiſſement, & leurs Miniſtres ont toujours accueilli les projets qu'on a préſentés pour en conſtruire de nouvelles dans les quartiers où on les a cru néceſſaires. Celui dont je traite en a aſſurément un beſoin extrême ; de ſorte que la conſtruction de celle que je propoſe ſera auſſi utile qu'agréable.

Pont du Saint-Esprit.

LA situation de l'Hôtel-de-Ville, sa nouvelle construction, proposée dans le premier Tome, page cent treize & suivantes, celle de l'Eglise Métropole de Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, les cérémonies usitées à l'occasion des réjouissances publiques : tout enfin doit également concourir à faire regarder la construction du Pont que je propose comme une chose indispensable; pour le prouver, il suffira, sans entrer dans un détail trop étendu, de se représenter le circuit étonnant que le Corps-de-Ville est obligé de faire pour se rendre à la Métropole, lorsqu'on chante un *Te Deum* à l'occasion de quelqu'événement mémorable. C'est peu pour lui

d'avoir à ſuivre l'étendue du Quai de la Grêve, des Ormes, le Pont Marie, le Quai de l'Iſle S. Louis, il faut encore traverſer le Pont-Rouge, & les petites rues détournées du Cloître Notre-Dame. Eſt-ce bien là la majeſté avec laquelle un Corps auſſi célebre doit conduire ſa marche ? Non, ſans doute, un fait auſſi évident ne trouvera point de Contradicteur ; c'eſt un ſentiment commun, une remarque qui n'a échappé à perſonne, & cependant on a laiſſé ſubſiſter cette irrégularité, ſans ſonger, ou du moins ſans propoſer les moyens d'y remédier. Je vais mettre au jour mes idées à ce ſujet ; tout Lecteur judicieux pourra ſe repréſenter la beauté de l'exécution, l'agréable, le commode & l'utile de ſa communication.

Plan du nouveau Pont, de la nouvelle Rue & du Portail de l'Hôtel-Dieu.

PAge 113. de la premiere Partie, j'ai propoſé de conſtruire un Hôtel de Ville dans le même endroit où il eſt actuellement, & dont la façade principale, conſéquemment à ce Plan, ſe trouvera en face de la riviere.

D'un autre côté, j'ajoute que le deſſein, formé depuis long-tems, d'abattre l'Egliſe de l'Hôtel-Dieu, & d'aligner la rue Neuve Notre-Dame, pour procurer à la Métropole une Place convenable, exécuté dès-à-préſent, ce qui doit faire un objet principal des Embelliſſemens de Paris. Voici comme je conçois le Pont propoſé.

En face de la principale entrée de l'Hôtel-de-Ville, jetter un magnifique Pont ſur la riviere, dont la premiere culée aura pour baſe le Quai Pelletier, pouſſé, comme je l'ai déja dit, juſqu'à la rue de la Mortellerie, & la derniere, l'Hôtel des Urſins, à travers duquel il faudra percer une très-belle rue; dans la direction du Parvis Notre-Dame, en perſpective, on conſtruira un ſuperbe Portail à l'Hôtel-Dieu, de ſorte que, placé ſur le Pont, on verra d'un côté la façade de l'Hôtel-de-Ville, & de l'autre, le Portail propoſé. Je ne crois pas un raiſonnement néceſſaire pour démontrer le beau de ce projet.

Revenons à la conſtruction du Pont, au milieu duquel il conviendroit de former des deux côtés une Eſplanade ou Corps avancé, un peu plus grand que

celui du Pont-Neuf, où la Statue équeſtre du Roi Henri IV. eſt placée.

Sur le premier de ces Corps, avancés à gauche, on formera un Château d'eau, pour en fournir à la Place de la Grêve & aux environs, dans les quartiers adjacens, où les Fontaines ſont en trop petit nombre autour de ce Château, conſtruit d'une façon très dégagée ; il y aura un Platte-forme, ſur laquelle ſeront placés les Canons de la Ville, pour y demeurer toujours.

De l'autre côté du Pont, & ſur l'avant-Corps, on placera ordinairement les Feux d'artifice ; les accidens qui arrivent dans ces occaſions ſur la Place de Grêve, auroient dû engager ceux qui en ont la direction, & ne pas permettre qu'ils y fuſſent tirés.

Au milieu de la Place de l'Hôtel-de-

Ville, & en perſpective de la principale entrée & du Pont, il conviendroit de placer une Statue équeſtre du Roi, repréſenté en habit de guerre, & ſur les Façades du Pied-d'eſtal, tous les évenemens relatifs à la fameuſe Bataille de Fontenoy : ce trait de notre Hiſtoire eſt aſſez éclattant pour mériter d'être gravé ſur l'airain, & tranſmis par un monument public, repréſentatif de celui qui en eſt le Héros à la poſtérité la plus reculée.

Quant à la rue que j'ai propoſée de percer dans l'allignement du Pont, & à travers de l'Hôtel des Urſins ; je crois à propos de lui donner une largeur conſidérable, obſervant de former une Gallerie de colonnes couplées de chaque côté, pour procurer un débouché aiſé & à l'abri de tout danger aux gens de

pied, une Terraſſe bordée d'une Baluſtrade aux maiſons, & un ornement à toute la rue, au Pont S. Eſprit, & au Quartier.

Lanternes.

J'Ai dit dans le premier Volume, pag. 89. qu'il conviendroit de doubler le nombre des Lanternes : j'ajoute qu'il ſeroit auſſi à propos de les allumer pendant toute l'année, obſervant de faire faire des chandelles proportionnées à la durée de la nuit en tout tems ; je ne conçois pas quel a pû être le motif de la ſuppreſſion d'un ſecours ſi néceſſaire pendant une partie du Printems, & durant tout l'Eté : la Police, d'ailleurs ſi clairvoyante, n'a donc pas refléchi ſur l'in-

convénient notable qu'il résulte d'une obscurité, souvent très-fatale dans les rues de Paris, pendant la belle saison. N'est-il pas sensible que les nuits étant douces & le tems serein, les Bourgeois, occupés à leur commerce pendant toute la journée, vont pendant une partie de la nuit se délasser des fatigues du jour, soit sur les remparts, soit dans d'autres promenades publiques ? l'obscurité qui regne dans tous les quartiers ne favorise-t-elle pas alors les voleurs & les assassins, malgré l'exacte vigilance des deux Troupes du Guet ? & n'éprouvons nous pas tous les ans, par une expérience trop fatale, combien les vols & les assassinats sont plus communs dans la belle saison ? Pourroit-on opposer à une nécessité si urgente, à un bien si général, la dépense nécessaire pour les chandelles ?

Tout le monde en ſeroit à la vérité ſurpris, puiſque tous les Habitans de Paris y contribuent ; mais pour prévenir toute objection, la Caiſſe des Embelliſſemens ſe chargera d'en faire les frais, & je ne penſe pas que par-là elle s'éloigne du but de ſon établiſſement. Quoi de plus précieux en effet que la vie ! & peut-on prendre trop de précautions pour la conſerver ? D'après ce raiſonnement, je conclus que non-ſeulement le nombre des Lanternes ſera double, mais encore qu'elles ſeront ſuſpendues avec des potences, & qu'on les allumera toute l'année ſans interruption, même les jours qu'il ſera clair de Lune, obſervant ſeulement de les proportionner alors à la durée de la nuit ; & dans le cas où le clair de Lune ne devra ſe terminer qu'à deux ou trois heures du matin, pour ne

pas occaſionner un dérangement à ceux qui ſont chargés de les allumer, ils pourront les placer à minuit précis, avec proportion, pour qu'elles durent juſqu'au jour. Je crois que cet Embelliſſement, vû ſon utilité & ſon abſolue néceſſité, ſera du goût de tout le monde.

Fin de la ſeconde Partie.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un Manuſcrit intitulé : *Projet d'Embelliſſemens, &c.* & j'ai cru que l'impreſſion en pouvoit être permiſe. A Paris ce 3. Novembre 1755.

TRUBLET.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans la seconde Partie des Embelliſſemens de Paris.

A

ANTIQUITE' du Palais de Termes, 127
Arc de Triomphe, 51
Arche Marion, 103
Arc de Triomphe de l'Iſle S. Louis, 113

B

Barricades de Paris, 63

C

Chancelier Dagueſſeau, 51
Comédie Françoiſe & Italienne, 147
Communication de l'Iſle S. Louis au Fauxbourg S. Antoine, 113
Chriſtophe de Thou, premier Préſident, 135
Croix des Petits-Champs, 101
Croix de la Place S. Euſtache, 99
Charles VI, 163

D

Deſcription de la Colonnade du Vieux Louvre, 15
Dimenſions du Pont Neuf, 139
Diſſertation ſur les Antiquités, 115

E

Embelliſſemens du Théâtre François & Italien, 169

Empereur Julien, 127
Evenemens de le Bataille de Fontenoi, 207

F

Façade des Thuilleries, 7
Fontaine de la Place de Cambrai, 99
Fontaine de la Pointe S. Euſtache, 139
Fontaine du Pillori, 99
Fontaine Sainte Catherine, idem.
François I, Roi de France, 155
François Miron, Lieutenant Civil, 137

H

Henri IV, Roi de France, 159
Henri IV, 137
Hôpital des Quinze-Vingts, 37
Hôtel des Monnoyes, 33

I

Idée que Jules-Céſar avoit de Paris, 125

Inſcription gravée ſur la premiere pierre du Pont Neuf, 135
Interieur du Palais des Sçavans, 89

L

Lanternes des rues de Paris, 209
Le Duc d'Orleans, Régent, 167
Le Pont Neuf orné, 133
Louis XIII, 141

M

Monſieur & Madame Favart, 167
Marché Dagueſſeau, 51
Marché des Quinze-Vingts, idem.
Marie de Médicis, 141
Marquis de Marigni, 25
Murs de clôture des Maiſons Religieuſes ou des Jardins, 181

N

Nouveau Château d'eau, 205

Nouvelle rue, 13
Nouvelle rue depuis le Louvre jusqu'à l'Hôtel des Monnoyes, 31
Nouveau Portail de l'Hôpital des Quinze-Vingts, 39
Nouvelles Fontaines, 143

O

Ornement du Palais des Termes ou Bains, 131
Origine du Théâtre François & Italien, 149
Origine de l'Hôpital des Quinze-Vingts, 39
Origine du Pont Neuf, 133

P

Palais des Sçavans; Dissertation à ce sujet, 63
Palais des Thermes ou Bains, 115

Place des Thuilleries, 3
Place du Vieux Louvre, 15
Place de l'Hôtel-de-Ville, 207
Place Dauphine, 145
Piramides sur le Pont Neuf, 143
Plan de la Place du Vieux Louvre, 27
Plan du Palais des Sçavans, 85
Plan du nouveau Pont du S. Esprit, de la nouvelle rue & du Portail de l'Hôtel-Dieu, 201
Point de vue de la rue de Richelieu, 51
Pointe Saint Eustache, 193
Pont Louvier, 111
Pont du S. Esprit; Dissertation à ce sujet, 197
Portes des Thuilleries, 4
Principale Entrée des Thuilleries 3
Portail de l'Eglise Saint Martin des Champs,

Projet pour transférer le Marché des Quinze-Vingts à celui Dagueſſeau, 55

Puits S. Euſtache, 97

Q

Quai de la Mégiſſerie, 103

Quai Pelletier, 107

R

Rue de Veniſe, quartier S. Martin, 9

Rue & perſpective de la principale Entrée du Vieux Louvre, 31

Rue nouvelle de l'Arche Marion, 109

Rue de l'Arbre-Sec & ſon allignement, 183

Rue Traînée près S. Euſtache, 189

S

S. Germain l'Auxerrois, 72

Statue pédestre du Roi, 193
Statue équestre du Roi, 207
Suppression des chaînes placées au coin de plusieurs rues, 61
Suppression des Fontaines, Puits & Croix, 95

V

Vue du Palais des Thuilleries, 6

Fin de la Table des Matieres.

PROJET

DES

EMBELLISSEMENS

DE LA VILLE

ET FAUXBOURGS

DE PARIS;

Par M. PONCET DE LA GRAVE,
Avocat au Parlement.

TROISIE'ME PARTIE.

Quis tibi Mecænas ? quis nunc erit aut Proculeius,
Aut Fabius ? quis Cotta iterum ? quis Lentulus alter ?
Tunc par ingenio pretium, tunc utile multis
Pallere, &c.

Junii Juvenalis Satyr. VII. l. 3.

A PARIS,
Chez DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques,
au-dessous de la Fontaine S. Benoît,
au Temple du Goût.

M. DCC. LVI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

PROJET
DES
EMBELLISSEMENS
DE LA VILLE
ET FAUXBOURGS
DE PARIS.

Place du Châtelet, nouveau Marché au grand Châtelet, ſuppreſſion de la Boucherie du grand Châtelet.

LE paſſage du grand Châtelet eſt ſi embarraſſé par le Marché & par les Boucheries, qu'il eſt très-dangereux dans bien des

circonſtances de profiter de la communication qu'il facilite de la rue S. Denis, une des plus belles de Paris, au Pont-au-Change, un des plus frequentés, par rapport au Palais où l'on plaide, & à cauſe du Châtelet même. Il eſt ſurprenant qu'on n'ait pas exécuté le projet formé depuis long-tems, de faire une grande Place dans cet endroit là, comme je le rapporterai en ſon lieu. Voici quelle ſeroit mon idée à cet égard.

Je ferois d'abord abattre les mauvais placages de maiſons de bois adoſſées au Châtelet, & toutes celles qui ſe trouvent depuis l'allignement de la rue de la Savonnerie, rue S. Jacques-de-la-Boucherie juſqu'au Pont au Change dans la rue de Gêvre ou Gêvres; de l'autre côté du Châtelet, & vis à-vis la rue S. Denis, dans celle de S. Germain l'Au-

xerrois, tout ce qui ſe trouve dans l'alligne-ment de la rue de la Sonnerie juſques ſur le Quai de la Mégiſſerie, plus communément appellé de la Ferraille : cela fait, je ferois rapporter de la terre pour mettre le terrain au niveau depuis la rue de la Savonnerie ou S. Jacques-de-la Boucherie, juſqu'au Pont-au-Change. Ces opérations étant faites, il eſt certain qu'il reſtera une étendue aſſez conſidérable pour former une belle Place où l'on pourroit même faire les exécutions. La proximité des Priſons & du Tribunal, tout ſe réunit pour appeller cette Place, la Place de la Juſtice.

Quelqu'un penſera peut-être qu'il en coûteroit des ſommes conſidérables pour exécuter ce projet ; je conviens que les frais ne ſeront pas modiques ; mais ils ſeront bien moindres qu'on ne ſe l'ima-

gine ; pour s'en convaincre, il ſuffit de ſe repréſenter que les maiſons qu'il faut abattre ſont non-ſeulement en petit nombre, mais encore en général de très-peu de conſéquence ; d'ailleurs, la Caiſſe des Embelliſſemens s'en chargera, & le fera exécuter avec autant de promptitude que de préciſion.

Reſte dans cette Place un objet bien difforme à ſupprimer, c'eſt la Boucherie, dite de S. Jacques, que la néceſſité des tems fit conſtruire en onze cens cinquante trois, ſous le regne de Louis VII. dit le Jeune, elle ſubſiſta juſqu'en quatorze cens ſeize, que ſur les repréſentations des Bourgeois de Paris, qui ſe plaignirent que cette Boucherie répandoit au loin, non-ſeulement une odeur très-déſagréable, mais encore bornoit ce quartier, elle fut démolie par ordre

du Roi Charles VI. Je vais rapporter tout au long les Lettres de ce Prince, afin qu'on voye que dans ces tems reculés, tems de calamité pour la France, on étoit cependant attentif à procurer à la Capitale, des Embelliſſemens, & notamment la Place que je propoſe, avec la ſuppreſſion de la Boucherie du grand Châtelet : les motifs que je pourrois expoſer, étant conſignés dans les Lettres de Charles VI. je ne crois pas néceſſaire de les répéter.

Lettres du Roi Charles VI. portant ordre d'abattre la grande Boucherie devant le grand Châtelet.

» CHARLES, &c. A tous ceux, &c.
» Comme de tout tems nous avons
» eu notre cœur & penſée à la décora-

» tion & police de notre bonne ville de
» Paris, qui eſt la Capitale de notre
» Royaume, afin qu'elle pût être tenue
» & gardée belle, ſpacieuſe, plaiſante
» & nette de toute ordure, infection &
» immondices nuiſibles à corps humain,
» au plus que faire ſe pourroit; & il ſoit
» ainſi que devant notre Châtelet de
» Paris, qui eſt une des plus notables
» & communes Places de notredite bon-
» ne Ville, & en laquelle eſt le Siege or-
» dinaire de notre Juſtice, eſt aſſiſe
» la Boucherie, laquelle empêche moult
» la décoration d'icelle notre Ville; &
» auſſi pour occaſion de ce, viennent
» pluſieurs infections & immondices nui-
» ſables au corps humain, leſquelles ne
» ſont à tolérer ni à ſouffrir ès lieux ſi
» publics, comme de ladite Place en la-
» quelle il afflue communément grand

» peuple, & mêmement des gens nota-
» bles, tant nos Officiers, comme au-
» tres réparans & fréquentans en notre-
» dit Châtelet, comme il est tout no-
» toire ;

» Sçavoir faisons, que Nous voulans
» toujours augmenter & accroître la
» décorarion d'icelle notre Ville, &
» obvier aux inconvéniens dessusdits ;
» desirans que devant notredit Châtelet
» ait une belle & notable Place & spa-
» cieuse, avons, par l'avis & délibéra-
» tion de notre Conseil, ou plusieurs
» de notre Sang & Lignage, & autres
» en grand nombre étoient, voulu &
» ordonné, voulons & ordonnons par
» la teneur de ces Présentes, que ladite
» Boucherie soit du tout démolie & abat-
» tue jusqu'au rez de terre, sans y rien
» réserver, & avec ce, ordonnons que

» l'Ecorcherie (*a*) qui étoit derriere le
» grand Pont de Paris (*b*) n'y ſoit plus ;
» ni qu'aucunes bêtes n'y ſoient tuées
» ni écorchées : ainçois, voulons &
» ordonnons qu'en pluſieurs lieux &
» places de notredite Ville, par l'avis
» & délibération d'iceux de notre Con-
» ſeil, tant de Parlement, comme au-
» tres, ſoient mis & ordonnés Etaux de
» Boucherie à ce propices & convena-
» bles, & auſſi que ladite Ecorcherie
» ſoit miſe & ordonnée ailleurs, en lieu
» moins commun & moins nuiſable à la
» choſe publique, pour cauſe de l'infec-
» tion, que faire ſe pourra : Si donnons
» en Mandement à notre-dit Prévôt ou
» ſon Lieutenant, qu'appellés avec lui

(*a*) C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux Marché aux Veaux.

(*b*) C'eſt le Pont-au-Change.

» aucuns de notre Conſeil, le Prévôt » des Marchands, les Echevins de no- » tredite Ville & autres, tels, & en tel » nombre que bon lui ſemblera, incon- » tinent ces Lettres vues, faſſe démolir » & abattre ladite Boucherie par la ma- » niere que dit eſt, & pourvoir aux cho- » ſes deſſuſdites; & ce fait, faſſe paver » ladite Place; ainſi qu'il eſt accoutumé » de faire, & autres rues d'icelle notre » ville de Paris, &c. En témoin de quoi » Nous avons fait mettre notre Scel à » ces Préſentes. Donnée à Paris le 13 » de Mai 1416. «

En conſéquence de ces Lettres Patentes, & d'un Edit du même Roi, en datte du Jeudi 20 d'Août de l'an 1416. & enfin, d'autres Lettres Patentes de la même année, confirmatives des premieres, la grande Boucherie, ſciſe près

le Grand-Châtelet, fut démolie & raſée : elle a été cependant rétablie en 1421, ſans qu'on en ſache les raiſons, comme nous la voyons de nos jours. Il eſt certain que ceux qui préſiderent à ſon rétabliſſement, laiſſerent à la poſtérité une preuve non ſuſpecte du ridicule & du bizarre de leur goût. Peut-on, en effet, choiſir un endroit auſſi paſſager pour y conſtruire une Boucherie auſſi difforme, & le centre de la ville doit-il être celui de la corruption ? Je crois avec raiſon que tous les Habitans de Paris penſent le contraire ; jaloux de procurer à la Capitale des Embelliſſemens ſans nombre, ils ne voyent pas ſans indignation un aſſemblage auſſi peu convenable que celui dont il s'agit ; on ne riſque donc pas de trouver des oppoſitions à ſa démolition. Les Pariſiens,

& ſur-tout les Habitans de ce quartier & des rues adjacentes, ſeront au contraire charmés de voir cette maſſe informe remplacée par une magnifique Place, qui, en procurant une communication aiſée au Pont-au-Change, au Quai de la Mégiſſerie, & au Châtelet, ſervira auſſi de Marché, qui deviendra conſidérable. Voilà en général tout ce qui concerne la démolition de la Boucherie, l'aggrandiſſement du Marché & l'étendue de la Place : paſſons à préſent à ſon Embelliſſement.

Emlellissemen:

Embelliſſement de la Place du grand Châtelet.

POur embellir régulierement cette Place, il faudroit abattre totalement le grand Châtelet; c'eſt un fait dont tout le monde conviendra; & dans ce cas, donner à cette Juriſdiction un logement convenable au Louvre. Mais comme les choſes ne paroiſſent pas diſpoſées pour cela, & que l'attachement qu'on a pour cette affreuſe mazure eſt extraordinaire, je crois du moins à propos de ſupprimer le deſſus de la voûte qui ſert de paſſage & de communication de la rue S. Denis au Pont-au-Change, de façon à ſervir ſans interruption de continuation à cette derniere rue; enſuite réparer les Façades & re-

gratter entierement tout ce Château : cela fait, placer des bornes qui forment l'allignement de la rue S. Jacques de la Boucherie S. Germain & l'Auxerrois de la Sonnerie, & autres rues adjacentes ; avec défenſe aux gens du Marché d'étaller ailleurs que dans l'enceinte formée par ces bornes.

On placera enſuite dans le milieu de la Place, ou des deux côtés, une belle Fontaine, non en maſſif, comme on eſt dans l'uſage bizarre de le faire à Paris ; mais au contraire, formée par un baſſin d'une circonférence proportionnée, au milieu duquel on pourra mettre ſur un petit Pied-d'eſtal quatre Dauphins accollés, qui vomiront de l'eau de quatre côtés.

Je ne crois pas à propos de terminer cet article ſans propoſer de ſupprimer le vieux Marché aux Veaux, ſitué derriere

la rue S. Jacques de la Boucherie & qui ſert d'Ecorchoir à pluſieurs Bouchers de la grande Boucherie ; cette ſuppreſſion rendra ce quartier plus ſain & moins déſagréable ; car on peut aſſurer, avec toute vérité, qu'il procure dans toutes les ſaiſons, & notamment pendant l'Eté, une odeur infectée, qui ſe communique bien au loin ; le Public qui en fait tous les jours la déſagréable expérience, eſt mon garand à cet égard, & je ne crois pas être démenti dans ce que j'avance.

Nouvelle Place & nouvelle Rue pour l'Hôtel des Comédiens Italiens.

L'Hôtel des Comédiens Italiens eſt ſi reſſerré, qu'un ſeul Caroſſe a peine à tourner dans la rue Mauconſeil, ce

des Comédiens, & de percer une nouvelle rue pour procurer un débouché, & parer aux inconvéniens qui ne ſont que trop fréquens. Quant à la Place, le renverſement de cinq ou ſix maiſons, qui ſont même de peu de conſéquence, ſuffira : quant à la rue, je crois à propos de la percer en direction de celle de Mauconſeil, dans celle de Montmartre ; pour cela on pourra ſeulement faire démolir la maiſon, où pend pour Enſeigne le Cheval-Blanc, & celle qui lui eſt contigue, & deux autres dans la rue Montmartre ; ce qui formera une continuation de rue qu'on pourra appeller rue de Favart (*a*) : il eſt juſte de tranſmettre à la poſté[illegible]té le nom d'un couple auſſi

(*a*) Monſieur & Madame Favart, l'un excellent Auteur, & l'autre Actrice aimable & charmante.

charmant, dont l'eſprit, d'accord avec l'agrément du corps & du geſte, procurent à tout Paris des amuſemens auſſi ſages, auſſi variés & auſſi ingénieux. Je leur rends cet hommage avec d'autant plus de plaiſir, que je connois combien mes ſentimens à leur égard ſont univerſels.

Avant de quitter ce quartier, je ne veux pas oublier de propoſer d'alligner la rue Mauconſeil dans toute ſa longueur; il eſt aiſé de concevoir, par la ſituation des lieux & par les circonſtances, que c'eſt plutôt une néceſſité abſolue qu'un Embelliſſement.

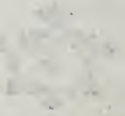

Etabliſſement de deux Claſſes de Chirurgie & de Médecine dans tous les Colleges de plein exercice.

LEs Princes, les Grands, & le Tiers-Etat n'oublient rien de ce qui peut procurer à leurs enfans une éducation proportionnée à leur naiſſance ; Paris fourmille de Colleges publics, & les Ecoles particulieres ſont ſans nombre. J'entre dans ces différens Palais où l'on cultive les Sciences & les Arts ; je vois la jeuneſſe occupée à différens exercices; des Maîtres ſçavans & induſtrieux, joignant l'utile à l'agréable, lui apprennent d'abord le Latin, c'eſt la baſe de toutes les Sciences ; enſuite la Philoſo-

phie, les Mathématiques, la Géographie, &c. Mais, à travers tant d'occupations multipliées, je ne vois pas une ſeule Ecole pour la Chirurgie & pour la Médecine; Sciences cependant bien précieuſes, Sciences qui devroient être l'objet de nos plus ſérieuſes occupations; Sciences enfin qui, en éclairant notre eſprit, nous apprennent à conſerver notre individu : avons-nous quelque choſe de plus précieux?

Oh! hommes, où eſt donc votre raiſon? quel uſage en faites-vous? Sçavans de tous les tems & de toutes les Nations, vous avez pâli ſur des objets de pur agrément; vous avez voulu apprendre à la jeuneſſe qui vous a été confiée l'art de raiſonner; vous leur avez fait concevoir les Proportions, la Geométrie, le Géographie, & pluſieurs au-

tres Sciences, purement recréatives, ou, ſi vous voulez, néceſſaires & reſpectives aux différens Etats, mais vous avez négligé, vous avez plus fait, vous avez oublié de leur apprendre, avec un ſoin tout particulier, l'art de ſe connoître & de ſe conſerver. Quel a donc été votre aveuglement ? & n'avez-vous jamais refléchi ſur le vuide de toutes vos Sciences, & ſur celui de votre capacité, ſi vous n'exiſtiez pas ? Sans vous, en effet, à quoi aboutiront pour vous toutes vos veilles, tous vos talens ? Convenez donc de votre aveuglement; ouvrez les yeux, & voyez pour la premiere fois ; jettez vos regards ſur la Chirurgie & ſur la Médecine, faites-en une étude particuliere, &, par des leçons publiques, communiquez vos lumieres aux dépôts que des parens judicieux

vous confieront ; ſongez murement que l'éducation fait tout, comme le dit excellemment le célébre Voltaire dans ſon admirable Tragédie de Zayre.

» L'éducation fait tout, & la main de nos pe-
» res,
» Grave en nos foibles cœurs, ces premiers
» caracteres,
» Que l'exemple & le tems nous viennent re-
» tracer,
» Et que peut-être en nous, Dieu ſeul peut
» effacer.

Voici quelle ſeroit mon idée concernant les Ecoles publiques de Chirurgie & de Médecine dans les Colleges de plein exercice, pour les enfans ſeulement qui auront fait leurs autres claſſes dans des Colleges publics, dont ils ſeront tenus de rapporter un certificat, & à l'excuſion de tous autres garçons Chi-

rurgiens Etrangers ou Habitans de Paris, à moins qu'ils n'y aillent en habit décent, encore y aura-t-il des places marquées pour eux, pour ne pas confondre les perſonnes de la premiere condition, avec des Etrangers en habit poudreux & mal-propres.

Les enfans vont au College très jeunes; ils ſont ordinairement en Cinquiéme à l'âge de huit ans, &, par conſéquent, ont fini leur Réthorique à treize; je crois qu'à cet âge, quoique dans le fait l'imagination ſoit vive & pénétrante, les enfans ne ſont pas en état de faire leur cours de Philoſophie avec fruit; les principes abſtraits qu'ils ſont obligés de prendre les rebutte; de-là, tant de mauvais Logiciens. Je penſerois donc, pour les inſtruire & leur apprendre à ſe connoître eux-mêmes, qu'il convien-

droit d'abord, après la Rhétorique, de leur dicter la premiere année l'Art Silogiſtique & la Chirurgie Pratique; en général, afin de leur donner une notion préciſe de tout le corps humain, obſervant d'anatomiſer deux cadavres à la fin du Cours, ou pendant l'année, ſi le Profeſſeur le trouve à propos : la ſeconde année, on pourroit leur apprende la Médecine, & leur donner en même tems un Traité des Plantes; la curioſité naturelle de la jeuneſſe me répond du ſuccès de ces Ecoles; d'ailleurs, quand même ils n'auroient pas une connoiſſance parfaite de l'un & de l'autre, ils en ſçauront aſſez pour ſe perſuader qu'un rien peut détruire un individu que nous chériſſons autant, & qu'on ne peut jouir d'une bonne ſanté & parvenir à une extrême vieilleſſe, ſans uſer modérément

de

de la vie, & que la sagesse est la base de notre conservation. Heureux, si ce que je propose pouvoit être exécuté; les hommes, ayant d'eux-mêmes une connoissance raisonnée, ne s'exposeroient pas journellement à périr d'une mort d'autant plus cruelle, qu'elle est l'ouvrage d'un poison subtil, digne récompense du vice.

Construction de quatre nouveaux Quais.

C'Est s'engager dans une dépense bien considérable, que de proposer la construction de quatre nouveaux Quais : je conviens qu'il faudra renverser biens des maisons, & employer un nombre infini d'Ouvriers pour ces tra-

vaux ; mais auſſi Paris en recevra un Embelliſſement admirable. Pour s'en convaincre, il ſuffit de ſe repréſenter un Quai dans l'allignement de celui des Auguſtins, depuis le Pont S. Michel juſqu'au Petit-Pont du Châtelet : un ſecond, depuis le Pont-au-Change, en face de celui de l'Horloge juſqu'au Pont Notre-Dame : un troiſiéme, dans le même allignement, depuis ce dernier Pont juſqu'à celui appellé le Pont-Rouge, qui joint l'Iſle S. Louis à celle de Notre-Dame ; & un quatriéme, depuis le Petit-Pont du Châtelet, & vis-à vis la principale entrée de l'Hôtel-Dieu juſqu'à celui des Orfévres. Je crois que cette idée fournit un ornement ſuperbe à la Capitale. Si d'ailleurs, comme cela eſt très-poſſible, on objectoit qu'il n'eſt pas naturel de faire une dépenſe auſſi forte

tout à la fois, je répondrois, non-ſeulement que la Caiſſe des Embelliſſemens y pourvoira, mais encore je rappellerai ce que Louis XIV. d'heureuſe mémoire, fit exécuter dans l'eſpace de quatre ans, ſans autre reſſource que ſes propres fonds. Paſſons à ce détail, qui prouvera la vérité de ce que j'avance.

Embelliſſemens faits ſous Louis XIV. pendant l'eſpace de quatre ans.

EN 1669 furent conſtruits les Ports de Bellefonds & Pertuis : le Quai Malaqueſt n'avoit été revêtu de pierre de taille que juſqu'à la rue des Petits-Auguſtins ; il fut conduit à ſa perfection l'année ſuivante. Le magnifique Quai

des Quatre-Nations, plus beau encore s'il n'étoit pas borné par les deux Pavillons du College du même nom, fut bâti la même année 1670. On abattit l'ancienne Porte de S. Bernard ou de la Tournelle, & l'on éleva à la place un Arc de Triomphe à deux Arcades, à l'imitation des Anciens; les ornemens ſymboliques de cet Ouvrage ſont deſtinés à marquer que ce lieu eſt le plus grand abord des marchandiſes qui arrivent à Paris par la Seine, & que cette heureuſe abondance eſt l'effet de la protection & de la ſage prévoyance du Roi.

Ce fut auſſi l'an 1670 que l'on travailla au grand mur de Rempart de la Porte S. Antoine, & que l'on commença le Cours, planté d'arbres & revêtu de murs dans une bonne partie de ſa longueur.

Dans le même tems, on planta à côté du Cours-la-Reine, les allées & contre-allées de diverſes largeurs, qu'on appelle les Champs Eliſées: dans la même année 1670, la Ville fit la dépenſe de deux Pompes, au Pont Notre-Dame, dont l'une fut conduite par le ſieur Joli, Ingénieur du Roi, & l'autre, par le ſieur de Mance.

Deux Moulins qui étoient en ce lieu, & que la Ville acheta, abregerent la dépenſe qu'il auroit fallu faire, & avancerent conſidérablement l'exécution de l'entrepriſe. Les eaux de la riviere, élevées par le ſecours de ces machines hidrauliques à la hauteur de ſoixante pieds & dans la quantité de quatre-vingts pouces, ſont conduites en différens quartiers de la Ville, par des tuyaux de ſix pouces de diamétre.

On commença la même année l'Arc de Triomphe du Fauxbourg S. Antoine, dont ce qui avoit été bâti ne cédoit point à ce que l'Antiquité a de plus remarquable, & dont la durée devoit atteindre les ſiécles les plus reculés, s'il eût été fini avec les mêmes ſoins & la même dépenſe qu'il avoit été commencé; mais nous avons vû détruire dans ce ſiécle juſqu'aux fondemens de cet Edifice. A cet égard, je n'aſſoirai aucun jugement: il eſt cependant aiſé de concevoir la façon de penſer des Etrangers & des perſonnes de goût, conſéquemment à la deſtruction de ce ſuperbe morceau.

L'année ſuivante 1671, François Blondel, excellent Architecte, s'aſſujettit à conſerver l'ancienne Ordonnance Dorique de la Porte S. Antoine, en

On commença la même année l'Arc de Triomphe du Fauxbourg S. Antoine, dont ce qui avoit été bâti ne cédoit point à ce que l'Antiquité a de plus remarquable, & dont la durée devoit atteindre les ſiécles les plus reculés, s'il eût été fini avec les mêmes ſoins & la même dépenſe qu'il avoit été commencé; mais nous avons vû détruire dans ce ſiécle juſqu'aux fondemens de cet Edifice. A cet égard, je n'aſſoirai aucun jugement: il eſt cependant aiſé de concevoir la façon de penſer des Etrangers & des perſonnes de goût, conſéquemment à la deſtruction de ce ſuperbe morceau.

L'année ſuivante 1671, François Blondel, excellent Architecte, s'aſſujettit à conſerver l'ancienne Ordonnance Dorique de la Porte S. Antoine, en

la rebâtiſſant en l'état où elle eſt préſentement.

La même année fut enfin bâtie la rue de la Ferronerie, ſoixante & un an trop tard, puiſque ſi elle avoit été conſtruite avant 1610, le malheureux Ravaillac n'auroit pas commis auſſi facilement l'aſſaſſinat funeſte qui mit tout le Royaume en deuil.

Chere ombre de mon Roi & du meilleur des Peres, ſi mes regrets vont juſqu'à toi, rends-moi la juſtice de penſer qu'ils n'ont d'autre ſource que mon cœur; & que mes larmes couleroient journellement ſur ta perte, ſi tu ne revivois dans l'auguſte Deſcendant qui remplit ſi dignement le Trône de ſes Peres. Grand Roi, ſi tes vertus ne faiſoient ton éloge, tu me verrois à la vérité ton zélé Sujet, mais jamais ton Pa-

négiriste : jaloux de mon discernement, il est flatteur pour moi & plus glorieux pour toi d'être forcé de t'accorder avec justice tous les éloges dûs à la grandeur de ton Regne. Le Bien-Aimé de nom, tu l'es en effet, mon cœur est celui de tous tes Sujets, & ma plume trace leurs sentimens & les miens.

On démolit en même tems les Autels de Nemours & de Luines : sur les ruines de l'un on fit ouvrir la rue de Savoye, & à la place de l'autre, on construisit les maisons qui font aujourd'hui partie du Quai des Augustins.

Par Arrêt du Conseil du 17 Mars de la même année, il fut permis à la Ville d'abattre l'ancienne Porte, pour continuer jusqu'à la Porte S. Honoré le Cours planté d'arbres, &, à la place de cette Porte, on éleva un Arc de Triomphe

à la gloire du Roi, pour conſerver la mémoire de la rapidité de ſes Conquêtes en Hollande.

On élargit en même tems la rue des Arcis ; par Arrêt du Conſeil du 6 Juin 1672, le Roi ordonna l'élargiſſement de celle appellée Galande, quartier de la Place Maubert.

Par autre Arrêt du 19 Août de la même année, il fut ordonné de conſtruire une nouvelle rue devant le grand Portail des Cordeliers, qui traverſeroit le Foſſé de la Ville, & de démolir les Portes de Buſſi & de S. Germain. Par un autre Arrêt du 24 Septembre 1672, la démolition de la Porte Dauphine fut ordonnée ; la rue de la Vieille-Draperie fut élargie en vertu de deux autres Arrêts du Conſeil du 2 Octobre 1672, & du 23 Juillet 1673, la rue des

Noyers fut de même élargie en 1672, celle de la Verrerie en 1671, & celle des Mathurins. L'année ſuivante le nombre des Fontaines fut augmenté dans le même tems, juſqu'à quinze, par Arrêt du Conſeil du 22 Avril 1671.

Le bord de la Seine, depuis la Grêve juſqu'au grand Châtelet, étoit occupé par des Tanneurs & des Teinturiers, qui cauſoient beaucoup d'infection. Le Roi par Arrêt de ſon Conſeil du 24 Février 1673, ordonna qu'ils iroient tous s'établir au Fauxbourg S. Marcel, & à Chaillot, preuve non équivoque du zèle de ce grand Roi pour l'Embelliſſement de ſa Capitale.

Par Arrêt du 17 Mars 1673, il ordonna la continuation du Quai de Gêvres, depuis la culée de la premiere Arche du Pont Notre-Dame juſqu'aux

Quais qui pourroient ſubſiſter derriere les maiſons de la rue de la Tannerie. Par autre Arrêt du Conſeil du 15 Juillet 1673, le Roi ordonna la conſtruction d'un Rempart. Par autre Arrêt du lendemain, fut ordonné la deſtruction du mur du Quai du Port au Foin, & la conſtruction d'un Abreuvoir le long du mur du Quai des Ormes ; & par autre Arrêt du 15 Juillet de la même année, pour donner à la Place Royale & aux rues de Paradis & des Francs-Bourgeois, la communication du Rempart, il fut ordonné qu'il ſeroit fait ouverture d'une nouvelle rue à travers la rue des Tournelles, vis-à-vis le Pavillon de la Place Royale ; c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la rue du Pas-de-la-Mule ; la Porte S. Martin fut élevée l'année ſuivante ſur les deſſeins de Pierre Bulet : Le Quai Pelletier fut auſſi conſtruit dans ce

tems là. Louis XIV a fait ouvrir pluſieurs autres rues, & élever bien d'autres Monumens de ſa magnificence, dont j'ai déja parlé, & que je ne rappellerai pas ici ; je me bornerai aux Embelliſſemens procurés à cette Capitale pendant les quatre années 1670, 71, 72, 73, pour prouver que dans des tems reculés, dans des circonſtances même critiques, on a fait des dépenſes exceſſives, pour l'ornement de Paris, & que par conſéquent rien ne doit arrêter l'exécution du projet que je propoſe, & notamment la conſtruction des quatre Quais dont je vais déterminer ci-deſſous la ſituation & l'étendue, & qu'on appellera le premier, le Quai de Maupeou ; le ſecond, des Urſins ; le troiſiéme, d'Argenſon, & le quatriéme, le Quai Neuf. Paſſons à préſent au détail, ſuivant l'ordre obſervé ci-deſſus.

Quai

Quai de Maupeou.

POur conſtruire le Quai de Maupeou, il faudra abattre la moitié de la rue de la Pelleterie, quartier du Palais, depuis le Pont-au-Change, dans l'allignement du Quai de l'Horloge, juſqu'à la derniere culée du Pont Notre-Dame & vis-à-vis S. Denis de la Chartre; cela fait, prendre du terrein, qui reſtera après le renverſement des maiſons, l'eſpace néceſſaire pour conſtruire le Quai de Maupeou, & en même tems bâtir tout du long des maiſons ſimétriques ſur le Sol qui ne ſera pas conſumé par l'emplacement du Quai, parce que les maiſons de la Pelleterie étant extrêmement profondes, il y aura un terrein ſuffiſant pour exécuter l'un & l'autre projet.

Le nom de Maupeou que je donne à ce Quai, eſt d'autant plus naturel, que la proximité du Palais où ce grand Magiſtrat rend la juſtice avec tant de zèle aux Sujets de Sa Majeſté, en fait naître l'idée : n'eſt-il pas d'ailleurs juſte de donner ce nom à un Monument public, afin que d'âge en âge, nos neveux répétent tous les jours un nom qui nous eſt cher, & qui le ſera à la poſtérité la plus reculée ? Grand Magiſtrat, reçois l'hommage que je rends aux brillantes qualités qui forment en toi le Sujet le plus ſoumis aux volontés de notre Souverain, le Pere le plus tendre pour les malheureux, le Patriote, & le Citoyen le plus aimable : Fils digne d'un tel Pere, vous faites notre eſpérance.

Quai des Ursins.

LE Quai des Ursins sera placé dans l'allignement de celui de Maupeou, il commencera à la culée du Pont Notre-Dame, &, bordant tout l'Hôtel des Ursins & partie du Cloître Notre-Dame, ira se terminer au nouveau Pont de S. Louis, que j'ai proposé de construire, pour joindre l'Isle Notre-Dame à celle de S. Louis, Pont aujourd'hui en bois, & communément appellé Pont Rouge.

Par la construction de ce Quai, l'Eglise S. Denis de la Chartre se trouvera probablement sur le profil; ainsi il sera convenable de lui bâtir un Portail simple, mais décent, & qui puisse produire un objet qui flatte la vue. Je ne crois pas nécessaire de prouver l'agréable & le

beau des Quais que je propoſe, je penſe que tous ceux qui connoiſſent la ville de Paris s'en forment une idée riante.

Le nom des Urſins que je donne à ce ſecond Quai, dérive néceſſairement de l'Hôtel du même nom, qui forme naturellement par les rues qu'il renferme l'objet le plus remarquable de tout ce quartier, & le plus connu.

Ce ſera, au reſte, ſur ce Quai qu'ira aboutir le Pont du S. Eſprit, que j'ai propoſé de conſtruire en face de la Place de la Grêve, & directement à celle projettée devant l'Egliſe Métropole de Notre-Dame.

Quai Neuf.

LE Quai Neuf eſt très-néceſſaire pour bien des raiſons ; je me bornerai à une principale, & ſi eſſentielle qu'il eſt ſurprenant qu'elle ne ſe ſoit pas préſentée à l'eſprit de tout le monde, c'eſt l'irrégularité de la route que le Roi eſt obligé de ſuivre lorſqu'il honore Paris de ſa préſence, & qu'il va à la Métropole ; n'eſt-il pas indécent que dans les cérémonies les plus éclatantes, le Prince & toute ſa Suite ſoit obligé de faire un circuit ſujet à des inconvéniens, dont la rue de la Feronnerie, avant ſon élargiſſement, fournit un exemple dont les Siecles les plus reculés perpétueront le ſouvenir & les regrets univerſels ?

Je crois donc qu'il est à propos d'abattre toutes les maisons, au nombre de dix ou environ, situées depuis la premiere culée du petit Pont, jusques & inclus la petite rue du Marché Neuf; cela fait, alligner la rue Neuve-Notre-Dame, depuis le nouveau Bâtiment de l'Hôpital des Enfans-Trouvés jusqu'à la rue de la Barillerie au Palais, par-là le Marché deviendra plus spacieux, & le terrein qu'on prendra du côté de la riviere pour former le Trotoir du Quai, ne nuira en aucune façon.

Il est aisé de concevoir qu'en construisant ce nouveau Quai, il n'est pas possible de conserver la Boucherie existante dans le Marché-Neuf, & déja tombée en vétusté; ainsi elle sera détruite & placée où il conviendra pour la commodité publique.

Reſte à préſent à procurer à ce Quai les ornemens dont il peut être ſuſceptible ; je crois, par exemple, qu'on pourroit, vû l'allignement & l'élargiſſement de la rue Neuve-Notre-Dame, la ſuppreſſion de l'entrée & de l'Egliſe d'Hôtel-Dieu, pour former la Place projettée devant l'Egliſe Métropolitaine de Paris, faire conſtruire un magnifique Portail à cet Hôpital, dans l'endroit où il a été dans ſon origine, & où il exiſte même actuellement au bout du Petit-Pont, ce qui, en embelliſſant cette rue, procureroit, tant au Quai Neuf qu'à celui des Orfévres & au Pont Neuf, un point de vue admirable ; l'idée que je m'en forme me flatte beaucoup, & je penſe que tous ceux qui, comme moi, ſe repréſenteront la ſituation des lieux, en concevront une avantageuſe ; je vou-

drois enſuite que des bornes placées à peu de diſtance, renfermaſſent l'eſpace dans lequel le Marché doit être tenu, avec défenſes, ſous peine de confiſcation des marchandiſes pour la premiere fois, & de priſon avec amende pour la ſeconde, de les paſſer ; par-là la rue qui conduira directement à Notre-Dame ſera libre aux Voitures ordinaires tout comme aux perſonnes de pied. La dépenſe de ce nouveau Quai ſera peu conſidérable, vû qu'il y a peu de maiſons à abattre, & que le mur qui contient le lit de la riviere eſt fait ; reſtera ſeulement à mettre le terrein au niveau depuis le Quai des Orfévres juſqu'à Notre-Dame.

Quai d'Argenſon.

POur former le Quai d'Argenſon ; qui commencera à la premiere culée du Petit-Pont, auprès du petit Châtelet, & finira à celle du Pont S. Michel, dans le même allignement que le Quai des Auguſtins, il faudra ſeulement abattre une partie ou la moitié des maiſons qui forment le côté de la rue de la Huchette qui donne ſur la Seine ; les Propriétaires, loin de ſe plaindre du retranchement de partie de leur maiſon, en ſeront ſans doute charmés, & cela, parce qu'elles ſont extrêmement profondes, très-mal-propres & fort obſcurcies : le nouveau Quai au contraire leur procurera une façade riante ſur la riviere, & une double iſſue, & il eſt cer-

tain qu'elles ſeront louées après ce retranchement beaucoup plus qu'elles ne le ſont aujourd'hui dans toute leur étendue ; au reſte, la Caiſſe des Embelliſſemens payera aux Propriétaires, non-ſeulement le terrein au prix de l'eſtimation, mais encore fera conſtruire dans toute la longueur du Quai le mur de façade à quatre étages, fournira aux frais des balcons, fenêtres, portes & grilles de fer, afin de conſerver une régularité qui prouve un Embelliſſement remarquable ; pour perfectionner le tout, il faudroit abattre le petit Châtelet, & faire bâtir du côté oppoſé au Quai, & dans la partie contigue à l'Hôtel-Dieu, en y comprenant trois ou quatre maiſons qui font le coin de la rue du Petit-Pont, des priſons fortes, mais d'un goût qui ne rende pas ce quartier

auſſi triſte que le Châtelet qui exiſte, obſervant même de décorer les dehors pour former une Porte parallele à celle de l'Hôtel-Dieu, ſituée préciſément, comme nous l'avons dit à l'article du Quai Neuf; dans le même allignement, de l'autre côté du Petit-Pont, c'eſt aux perſonnes qui ont du goût & qui connoiſſent le local, à décider ſi l'exécution de ce que je propoſe produira un bel effet; pour moi, je crois que ſi les quatre Quais dont je viens de donner le plan exiſtent, avec les divers ornemens qui doivent néceſſairement les accompagner, les différens quartiers dans leſquels ils ſeroient placés ſeroient bien plus riants & plus pratiqués. Le Quai des Urſins, par exemple, rendroit le quartier de la Cité moins inacceſſible : celui d'Argenſon, ouvri-

roit un paſſage aiſé entre le quartier S. Martin, & celui de la rue S. Jacques : celui dit le Quai Neuf, en préſentant une route droite & commode pour la Métropole, préſenteroit le magnifique Portail de l'Hôtel-Dieu ; & celui enfin de Maupeou, en rappellant & conſervant le nom d'un grand homme, rendroit l'accès du Palais très-commode.

Projet d'un Canal autour de Paris, depuis l'Arcenal juſqu'au Pont Tournant des Thuilleries, & la Seine.

CE projet, autrefois propoſé par un nommé Coſnier en 1611, ſous la minorité de Louis XIII. & ſous la Regence de Marie de Médicis ſa mere, n'eut pas ſon exécution, parce qu'il y

avoit

avoit de la méſintelligence entre les Miniſtres, & que d'ailleurs les droits que ce Coſnier, Auteur du Projet, demandoit, étoit exceſſif; on ne pourra pas faire à celui que je propoſe la même objection, parce que la Caiſſe des Embelliſſemens de Paris fournira à tous les frais, & qu'elle ne demandera aucun fonds d'avance au Roi, ſi, lorſque le Canal ſera exécuté, Sa Majeſté juge à propos de gratifier la Caiſſe de quelques Privileges, afin qu'elle puiſſe fournir à d'autres Embelliſſemens, elle les recevra, non comme un droit dû à ſon Etabliſſement, mais comme un bienfait dont elle ne ſe ſervira que pour embellir la Capitale, & procurer aux Habitans, tout comme aux Etrangers, le néceſſaire, l'utile, le beau, le commode & l'agréable.

Je vais d'abord faire part de mes idées, enſuite je mettrai ſous les yeux du Lecteur l'ancien Projet, afin qu'il puiſſe juger lequel des deux ſera le plus utile ou le plus commode; je déférerai d'autant plus volontiers aux ſentimens du Public, que mon unique étude eſt de le ſatisfaire.

Nouveau Projet d'un Canal depuis l'Arcenal juſqu'au Pont Tournant des Thuilleries, & à la Seine.

JE voudrois d'abord que l'on creuſât un Canal du point donné à l'autre, de deux toiſes de profondeur, & de huit de large, non-compris l'épaiſſeur des murs, qu'il bordât dans toute ſon étendue le Boullevard, au long duquel on pourroit conſtruire un Quai

avec un Trotoir de toute la largeur d'une contre allée, qu'on élevât des Arcs de Triomphe à l'extrêmité de toutes les rues qui vont aboutir au Boullevard, & dans le même alligne-ment des Ponts, pour communiquer avec les différens Ports qu'on jugera à propos d'établir du côté du Canal oppoſé à Paris, pour la commodité publique, enſuite qu'on fît paſſer un bras d'eau dans l'Hôpital Saint Louis, dans le Fauxbourg ſaint Martin, ſaint Denis, S. Honoré, les Champs Eliſées, & de-là, dans la Seine; je penſe, ſans entrer dans un détail plus circonſtancié que ce Projet exécuté, produiroit un effet admirable. Lorſqu'on travaillera aux proportions néceſſaires pour ce Canal, on pourra placer les ornemens qu'on croira les plus convenables dans les en-

droits qui en seront les plus susceptibles.

Ancien Projet d'un Canal autour de Paris.

» S'Il plaît au Roi, le sieur Cosnier
» & autres gens solvables ses asso-
» ciés, entreprendront de rendre les
» Fossés de Paris navigables de dix toi-
» ses de large, & cinq pieds de pro-
» fondeur, même aux plus grandes se-
» chereſſes, depuis le bout du Fossé de
» l'Arcenal en Seine, jusqu'à la Porte
» S. Denis, & de ladite Porte, jusqu'au-
» dessous des Thuilleries, suivant la
» moderne fortification, en formant les
» Fauxbourgs de Montmartre & S. Ho-
» noré, en sorte que les plus grands
» Batteaux y pourront commodément
» naviger.

» Seront les Ecluſes néceſſaires pour » l'entrée & ſortie des Batteaux en Seine.

» Feront les Culées, Pilles & Ponts » dormans pour l'échappée des Batteaux » aux Portes S. Antoine, du Temple, » S. Martin & S. Denis.

» Feront deux Arcades au travers & » au-deſſous deſdits Foſſés, par les » moyens deſquelles on chaſſera loin de » la Ville toutes les immondices & or- » dures de leurs clouaques.

» Feront ſix Ports ou Quais pour » l'abord & décharge des marchandiſes » aux Portes S. Antoine, du Temple, » S. Martin, S. Denis, Montmartre & » S. Honoré, à chacun deſquels ſera » fait un mur de trente toiſes de long, » & de ſix pieds d'épaiſſeur en fonda- » tion, revenant à quatre par haut, qui » ſera garni de chaînettes, eſpacées de

» cinq en cinq pieds, feront, le long
» deſdits Ports ou Quais un pavé de
» grais de cinq toiſes de large, pour
» la commodité de pouvoir charger &
» décharger toute ſorte de marchandi-
» ſes : feront auſſi un abreuvoir pour
» les chevaux.

» Feront l'enceinte des murs du long
» des Foſſés de ladite nouvelle fortifica-
» tion depuis ladite Porte S. Denis, juſ-
» qu'au-deſſous des Thuilleries, qui au-
» ront vingt pieds de haut, & cinq d'é-
» paiſſeur en fondation, revenant à trois
» par haut, garnis de chaînettes eſpa-
» cées de neuf en neuf pieds enſemble ;
» feront des tours de ſoixante en ſoi-
» xante toiſes de pareille épaiſſeur &
» matiere, avec leurs canonieres requi-
» ſes, tant auſdits murs que tours.

» Feront les trois Portes de Mont-

» martre, S. Honoré & Porte Neuve, » qu'il conviendra refaire de neuf aux » endroits les plus commodes, pour y » faire de belles rues de cinq à six toi- » ses de large, qui viendront aboutir où » elles sont à présent.

» Combleront le Fossé attenant le » jardin de devant les Thuilleries, de- » puis la Gallerie du Louvre jusqu'à la » Porte S. Honoré.

» Tous lesquels Ouvrages ils ren- » dront bien & duement faits dans qua- » tre ans, à commencer du premier » Janvier 1612, & entretiendront à per- » pétuité la navigation desdits Fossés, » eux, leurs hoirs & ayans cause, sans » demander à Sa Majesté que ce qui s'en- » suit.

Voilà mot à mot le Projet présenté par le sieur Cosnier. Voici les condi- tions auxquelles il vouloit l'exécuter.

Conditions pour l'exécution du Projet ci-dessus.

» Sçavoir, est la somme de trois cens » mille livres comptans, sous bonne » caution de les restituer, au cas que » l'entreprise ne réussisse pas, la pro- » priété des Remparts, Fossés, Jeux » de Passe-Mail, & autres Terres le » long d'iceux, qui sont entre les Portes » S. Denis & S. Honoré, ensemble les » démolitions des vieux Murs & Portes » de Montmartre, S. Honoré, Porte » neuve & Tour neuve proche la Galle- » rie du Louvre.

» Le tiers que Sa Majesté peut au » moins prétendre pour la plûpart des » héritages des Particuliers qui se trou- » veront enclos dans ladite nouvelle en-

» ceinte, si mieux n'aiment iceux Par-
» ticuliers donner à raison de trente sols
» pour chacune toise qui contiennent
» leurs Bâtimens, & dix sols pour les
» autres Terres & qui sont en jardina-
» ge & labour. Le don des Lettres de
» Maîtrise de tous les Artisans qui sont
» à présent demeurans dans l'enclos de
» ladite nouvelle enceinte, ensemble
» de ceux qui y viendront habiter, jus-
» qu'en fin de l'année que l'on comp-
» tera 1620, lesquels prendront Let-
» tres à cet effet, pour jouir des mêmes
» droits & privileges que les autres
» Maîtres de Paris.

» Le droit de soixante sols pendant
» quatre-vingts-dix-neuf ans, sur les
» moyens Batteaux & Trains de bois
» entrant dans lesdits Fossés, & sur les
» autres grands & petits, à proportion

» deſdits moyens, la pêche deſdits Foſ-
» ſés, avec pouvoir de faire, à leurs dé-
» pens & profits, des Moulins & autres
» choſes utiles & néceſſaires pour le
» bien public ; comme auſſi de pouvoir
» récompenſer à leurs dépens & profits
» toutes les terres qu'il convient prendre
» du long deſdits Foſſés, ſur douze à
» quinze toiſes de large, pour mettre &
» explaner la vuidange d'iceux, pour la
» confection d'un Canal ſervant d'Aque-
» duc, juſqu'à la quantité de quarante
» toiſes de large de chacun côté dudit
» Canal, ſes levées compriſes, leſquel-
» les, au cas qu'on ne puiſſe convenir à
» l'amiable, la priſée s'en fera par Com-
» miſſaires à ce députés, ſelon la juſte
» valeur d'icelles, ſans que, pour rai-
» ſon deſdites récompenſes, ils ſoient
» tenus d'aucun lot & ventes, ni autres

» forts du droit cenſif, ſi mieux n'ai-
» ment les Propriétaires deſdites Terres
» qui ſeront au long dudit Canal, leur
» donner, à raiſon de cinq ſols par toiſe,
» pour l'amélioration d'icelles & com-
» modité qu'ils auront de l'eau à faire
» des bons Jardinages ou Prés.

» Etant raiſonnable que, pour leur in-
» duſtrie & travail, ils participent à par-
» tie du bien que recevront leſdits Pro-
» priétaires.

» Plus que pour la premiere vente
» qui ſe fera des terres recompenſées &
» autres à eux accordés, même pour les
» Bâtimens qui ſe feront, ils ne payeront
» aucuns droits de lots & vente, atten-
» du que ci-après iceux droits vaudront
» beaucoup plus aux Seigneueurs qu'à
» préſent.

» Pour lever le doute qu'on pourroit

» faire de mener les eaux de niveau à une » grande longueur, & y gagner ſix pieds » de hauteur plus que n'a la riviere aux » baſſes eaux, offre ledit Coſnier en fai- » re pleine preuve à ſes dépens, pour- » vû qu'il plaiſe à Sa Majeſté lui paſſer » Contrat aux charges & conditions que » deſſus. «

Voilà le Projet qui fut preſenté en 1611 par le ſieur Coſnier & autres ſes Aſſociés, j'y ai joint les conditions, afin qu'on puiſſe juger de la différence de mon Projet au ſien, & d'abord il demandoit des droits & des conceſſions conſidérables, la Caiſſe des Embelliſſemens n'en demandera aucun ; Coſnier vouloit que le Roi lui donnât trois cens mille livres comptant, avec caution à la vérité de les rendre, ſuppoſé que le Projet ne réuſsît pas ; ſomme conſidéra-

Il y a interversion de feuillets. Voyez la suite dans le 2e feuillet.

ble

le Guet la nuit & le jour, avec peine de priſon pour un mois à ceux qui la ſonneront ſans en avoir beſoin, & contre le Guet de pareille peine, & enſuite d'être caſſé, au cas que lorſqu'il ſera appellé il n'accoure pas promptement, ce qui pourra être jugé par le Commiſſaire du quartier, qui ſera autoriſé à cet effet ſous la dénonciation du Plaignant, accompagnée de deux témoins au moins connus & Bourgeois du quartier. Je crois par ce moyen prévenir bien des inconvéniens, & pourvoir d'une façon bien commode à la ſûreté publique, objet aſſez intéreſſant pous ne pas être négligé.

Hôtel des Commiſſaires.

LEs Commiſſaires ſont deſtinés par état pour veiller à la manutention de la Police ; pluſieurs de nos Rois ſe ſont cependant plaints de leur négligence ; nombre d'Edits & Déclarations en font une mention peu honorable : ceux d'à-préſent, plus vigilans, n'ont pas le même reproche à craindre ; mais il en reſte un qui eſt très-eſſentiel par lui même, & qu'il eſt très à propos qu'ils évitent, c'eſt l'irrégularité de leur habitation ; & en effet nous voyons des quartiers où il y a juſqu'à dix Commiſſaires en un peloton, tandis que pluſieurs autres n'en ont aucun, d'où il arrive que la Police eſt très-mal obſervée, & ſi je voulois entrer dans le détail, il ne me ſeroit pas

bien difficile de le prouver ; pour éviter à l'avenir de pareils dérangemens, je crois à propos que chaque Commiſſaire faſſe ſa réſidence dans le quartier qui lui ſera aſſigné, ſuivant l'ordre de ſa réception, ſauf à changer à ſon tour, & ſans qu'à cet égard il puiſſe y avoir la moindre préférence.

Mais comme il arriveroit qu'ils ne pourroient pas toujours trouver des logemens convenables, que d'ailleurs il faut que la demeure des Commiſſaires ſoit notoire à tout le monde, voici ce que je crois à propos de faire.

Le Roi ſera ſupplié de vouloir donner un Edit, par lequel il ſera enjoint au Lieutenant de Police de fixer, avec M. le Procureur du Roi & les Gens du Roi du Châtelet, l'endroit le plus convenable dans chaque quartier pour y lo-

ger le Commiſſaire, avec ordre aux Propriétaires des maiſons choiſies d'en paſſer leur contrat de vente ſur le prix de l'eſtimation qui en ſera faite aux Commiſſaires du Conſeil à ce députés : cela fait, la Caiſſe des Embelliſſemens fera abattre ces maiſons, & conſtruire un Hôtel convenable pour loger le Commiſſaire, & à côté de ſa porte un Corps-de Garde pour le Guet à pied, & un logement pour dix chevaux du Guet à cheval, qui ſeront toute la nuit à ſes ordres, & le jour même, ſi le cas le requiert. Sur la Porte de l'Hôtel placée entre les deux Corps-de Garde, il y aura une Inſcription en lettre d'or, ſur un marbre noir, conçue en ces termes :

Quartier N°.

Hôtel du Commiſſaire.

Sur la Porte des Corps-de-Garde autre Inſcription.

Corps-de-Garde du Guet à pied.

Corps-de-Garde du Guet à cheval.

Deux lanternes, placées avec des potences de fer, éclaireront en tout tems cet Hôtel, afin que les Particuliers puiſſent le trouver aiſément, & être ſecourus à propos.

La Caiſſe des Embelliſſemens fera toute la dépenſe néceſſaire pour la conſtruction, tant de l'Hôtel que des Corps-de Garde, à condition néanmoins que les Commiſſaires ſeront tenus, en entrant en Charge, de payer dix mille livres comptant à la Caiſſe, pour leur logement à vie dudit Hôtel, ou ſix cens livres de loyer par année, à leur op-

tion; je ne crois pas que cet arrangement puiſſe leur nuire en aucune façon, attendu qu'ils ſont logés pour le moins auſſi cherement & moins commodément; ſur le tout, il dépendra de Sa Majeſté & de ſon Conſeil de ſtatuer à cet égard ce qu'il jugera à propos; de mon côté je propoſe ces changemens, non-ſeulement comme convenables, mais encore comme eſſentiels, tant pour la ſûreté publique que pour l'Embelliſſement de la ville de Paris; d'ailleurs, un Commiſſaire étant un Officier public, &, pour ainſi dire, le défenſeur de tout le monde, il eſt indécent qu'il faille chercher, pour ainſi dire, à tâtons ſon logement, & que, lorſqu'on l'a trouvé, il ne puiſſe vous donner aucun ſecours, au défaut de Troupes, ce qui n'arrivera pas lorſqu'il aura à ſa porte des ſoldats à pied

& à cheval à ſes ordres, & un Hôtel remarquable, connu de tout le monde pendant le jour, & éclairé la nuit, pour être apperçu plus aiſément. Le Public, juge impartial, pourra juger de l'utilité de ce que je propoſe.

Suppreſſion des Auvents, avancement de pluſieurs Tourelles de pierre, Auvent à Maréchal, Montres, Plafonds, Etalage de Fruitieres, Revendeuſes, & autres choſes qui nuiſent à la voye publique.

Rien de plus ordinaire que la contravention des Particuliers aux Ordonnances du Bureau des Finances, concernant la Voirie ; en effet, nous

voyons tous les jours conſtruire des Auvents à Marchand, des Montres à Boulanger, & des Plafonds ſans nombre; ſur-tout de Rotiſſeur, Pâtiſſier & Chair-cuitier, qui excedent non-ſeulement la largeur de deux pieds & demi, meſure preſcrite; mais encore qui ſurpaſſent de beaucoup en hauteur les dix pieds, depuis le rez de chauſſée, ce qui forme un point de vue, non-ſeulement déſagréable, mais encore gênant.

N'eſt-il pas, par exemple, indécent de voir dans de très-belles rues, des Auvents à Maréchal, qui embarraſſent totalement la voye publique, & ne peut-on pas reprocher au Bureau de la Voirie, d'être lui-même complice d'un abus qu'il devroit réformer; pour prouver ce que j'avance, je veux ſeulement citer l'Auvent du Maréchal, ſitué dans la rue

de Cleri, près la Place des Victoires, qui produit non-ſeulement un effet très-bizarre, mais encore qui borne la vüe d'un des plus beaux monumens de Paris; tout le monde comprend ſans doute que c'eſt la Statue pédeſtre de Louis le Grand, placée dans la Place des Victoires, dont j'entends parler.

Les petites Tourelles qui ſont auſſi l'encognure de certaines maiſons, devroient être ſupprimées; mais, ce qui ſur-tout devroit attirer l'attention du Bureau des Finances, c'eſt les Etalages d'un nombre infini de Vendeuſes de fruits, d'herbes, de châtaignes & autres marchandiſes dans toutes les rues, ce qui gêne beaucoup la voye publique; qu'en outre il faudroit faire défenſes aux Charrons de mettre des roues devant leur porte, aux Serruriers, des

grilles ou autres inſtrumens de fer ; aux Pâtiſſiers & Traiteurs de fendre le bois devant leurs portes, aux Marchands de Tableaux, Livres & autres marchandiſes, d'embarraſſer la rue par leurs étalages ; aux Menuiſiers, Charpentiers, & généralement à tous autres de gêner en aucune façon la voye publique ; ceux qui deſireront être inſtruits de tout ce qui concerne cet article, & la Police ordonnée à ce ſujet, peuvent conſulter les Lettres Patentes du Roi Charles IX. données à Montpellier le 29 Décembre 1564, & publiées au Châtelet le Jeudi premier Février 1565 : en outre, la célebre Ordonnance du Bureau des Finances du premier Avril 1697.

Tout ce qui tend à l'Embelliſſement de Paris m'eſt trop cher pour priver le Public du Plan d'une Place que M. G...

un de mes amis, que je cheris particulierement, vient de me faire parvenir; inſtruit ſans doute du deſir que j'ai de procurer à la Capitale tous les Embelliſſemens dont elle eſt ſuſceptible, il a cru me faire un préſent conſidérable, & il ne s'eſt pas trompé; je le prie de recevoir à cet égard les juſtes ſentimens de ma reconnoiſſance; connu déja par la délicateſſe de ſon eſprit, je penſe que tout Lecteur judicieux, après l'expoſé de la conſtruction de la Place dont le détail ſuit, ſe formera une juſte idée de ſon diſcernement & de ſon goût.

Plan d'une Place pour Louis XV. au Carrefour de Buſſy.

DE toutes les ſituations que Paris offre pour former une Place digne de renfermer dans ſon enceinte la Statue équeſtre du Roi regnant, aucune ne m'a paru plus propre à en remplir l'objet que le Carrefour de Buſſi ; ſa poſition, admirable par elle-même, offre à l'idée & à l'exécution un Plan d'autant plus beau, que les vues réitérées qui le forment, par la jonction de pluſieurs rues, produiront un effet qui ſurpaſſera tout ce qu'on peut concevoir.

Le majeſtueux, le beau, le grand, tout concourt dans ce quartier à déterminer ceux qui auront la direction de l'ouvrage, à produire un Chef-d'œuvre

qui

qui ſurpaſſe tout ce que Rome a eu de magnifique. Le Plan que je vais en donner confirmera les idées, l'exécution enchanteroit les ſens.

Il faut d'abord abattre les deux côtés de la rue Dauphine, juſqu'à la rue Contreſcarpe, celle de S. André des Arts, juſques vis-à-vis l'ancienne Porte de Buſſi, celle de la Comédie Françoiſe des deux côtés, juſques & inclus l'Hôtel des Comédiens, celle des Mauvais-Garçons, juſques & vis-à-vis l'Enſeigne du Griffon d'or dans la rue de Buſſi; enfin, cette derniere, avec la rue Mazarine, juſqu'à l'allignement de la rue Contreſcarpe dans la rue Dauphine, de façon à former ſur le terrein un cercle parfait, d'une étendue aſſez conſidérable pour en faire une belle Place.

Après cette opération, il faudra conſ-

truire les Façades ſimétriquement, dans le même goût préciſément que la Colonnade du Vieux-Louvre, & éviter ſurtout de faire paroître ſur le faîte des maiſons le ridicule aſſemblage des fenêtres à la Manſarde, qui dégradent les Edifices les plus ſomptueux.

Il eſt aiſé de concevoir qu'en conſtruiſant ces Façades, il conviendra de donner à la Gallerie baſſe plus de largeur qu'à celle du Louvre ; l'uſage auquel elle ſera deſtinée, en fournit une aſſez bonne raiſon.

La Gallerie qui terminera cette Colonnade, ſera ornée par pluſieurs Trophées d'armes, relatifs aux Victoires du Prince qui ſera l'objet de cette Place.

Au milieu de l'eſpace renfermé dans la Place, ſera élevé un Pied-d'Eſtal de marbre noir, ſupporté par deux Aigles

& deux Lions de bronze, angulairement placés, qui paroîtront écrasés sous le poids qu'ils porteront.

La Statue équestre du Roi sera l'ornement de la Place & du Pied-d'Estal. Ce Prince, le regard tourné du côté du Pont Neuf, ayant une couronne de laurier sur la tête, montrera de la main dans laquelle il tiendra le Bâton de Commandement, l'Hôtel de son Lieutenant de Police, placé à sa droite; en parallele, sera celui du Prevôt de Paris, & simétriquement ceux du Prévôt des Marchands & l'Hôtel-de-Ville; tout ce qui est nécessaire à la sûreté des Habitans & à la protection de leur commerce, paroîtra par ce moyen sous les yeux du Monarque; l'Hôtel des Comédiens François sera dans l'enfoncement de la Place.

Quatre magnifiques Fontaines, diſpoſées à propos, embelliront cette Place, & procureront à ce quartier une commodité dont il eſt privé.

Reſte à préſent l'allignement des rues, ornement le plus néceſſaire, & ſans lequel une Place n'eſt plus qu'un tombeau; (celle de Louis le Grand en eſt un exemple bien frappant.) Je vais en donner le Plan ; je penſe qu'il répondra parfaitement à ce que je viens d'expoſer concernant la Place de Louis XV. tout Lecteur judicieux ſera convaincu de ce que j'avance par le détail ſuivant.

Alignement des rues du Carrefour de Buſſy qui doivent ſervir de vûes à la nouvelle Place de Louis XV.

EN premier lieu, la rue Dauphine n'a beſoin d'aucun allignement, elle peut ſubſiſter dans ſon état actuel; je dois ſeulement faire obſerver que la Statue équeſtre du Roi pourra être apperçue du fond de la rue des Prouvaires.

En ſecond lieu, la rue S. André des Arts, celle de la Huchette, des Bucheries & du grand Dégré, allignées dans toute leur longueur, formeront juſqu'à la Porte des Tournelles, & au-delà, le point de vue de la Statue; l'idée de cet Embelliſſement ſuffit pour en faire l'éloge.

En troiſiéme lieu, la rue de la Comédie Françoiſe, allignée dans celle de Condé, laiſſera voir un des Pavillons du Palais d'Orleans, communément appellé le Luxembourg, qui, percé par une magnifique Porte dans ſa Gallerie baſſe juſqu'au Jardin, & de-là, directement dans la rue d'Enfer, où l'on pourra conſtruire une Fontaine en perſpective, formera un point de vue admirable.

En quatriéme lieu, la rue de Buſſi, directement allignée dans celle du Four, portera la vue juſqu'à l'extrêmité de Paris de ce côté là.

En cinquiéme lieu; enfin la rue Mazarine, percée dans le fonds juſques ſur le Quai de Conti, offrira le ſuperbe Palais du Louvre, conduit à ſa perfection par M. le Marquis de Marigni, pour perſpective; de ſorte qu'en conſidérant

d'un œil impartial la ſituation & la poſition de la Place propoſée, on ſera forcé de convenir qu'elle ſera non-ſeulement la plus belle de Paris, mais encore du monde entier; les points de vue, uniques dans leur genre comme dans leur exécution, préſenteront la Statue du Prince d'une extrêmité de Paris à l'autre.

Je conviens que la dépenſe ſera très-conſidérable, mais doit-elle être miſe en parallele avec le Prince qui en eſt l'objet? Habitans de Paris, & vous tous Sujets d'un Roi, chéri à tant de titres, c'eſt à votre Tribunal que j'en appelle; l'amour que vous avez pour votre Prince réunira vos ſuffrages en ma faveur.

Voilà mot à mot, à quelque leger changement près, le Projet de la nouvelle Place, tel qu'il m'a été envoyé;

je penſe que s'il recevoit ſon exécution ; il ſurpaſſeroit tout ce qu'on exécutera ailleurs.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le troiſiéme Tome *des Embelliſſemens de Paris*, & je l'ai jugé digne de l'impreſſion. A Paris le 26. Janvier 1756.

TRUBLET.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans la troisiéme Partie des Embelliſſemens de Paris.

A

ABREUVOIR au Quai des Ormes, Pag. 69

Elargiſſement de la rue Galande, de la Vieille Draperie & des Noyers, 65

Elargiſſement de la rue de la Verrerie & des Mathurins, 67

Elargiſſement & allignement des rues du Carrefour de Buſſi, pour ſervir de rue à la nouvelle Place de Louis XV. 177

Allignement des rues S. Jacques de la Boucherie, de S. Germain l'Auxerrois, de la Sonnerie, & autres adjacentes, 27
Ancien Projet d'un Canal autour de Paris, 103
Arc de Triomphe du Fauxbourg S. Antoine, 59

B

Blondel, (François) 59
Boucherie de S. Jacques, 9
Boulevard, 123
Bulet, (Pierre) 69

C

Caisse des Embelliſſemens, 9
Caroſſes, 31
Champs-Eliſées, 57
Charles VI, 11, &c. 137
Cloître Notre-Dame, 77
Cloche du Guet, 143

Clotaire II, 137
Colleges publics, 37
Condition pour l'exécution d'un Projet d'un Canal autour de Paris, 111
Conſtruction de quatre nouveaux Quais, 49
Conſtruction du Rempart, 69
Corps-de-Garde, 143
Coſnier, 95
Cours-la-Reine, 57

E

Eaux vivantes dans pluſieurs rues, 123
Ecoles particulieres, 37
Edit du Roi Charles VI, 19
Edit célebre, &c. 137
Egoûts, 131
Embelliſſement de la Place du Grand Châtelet, 25
Embelliſſemens faits ſous Louis XIV, dans l'eſpace de quatre ans, 53

Etabliſſement de deux Claſſes de Chirurgie & de Médecine dans les Colleges publics. 37

F

François I, 137

G

Grand Châtelet, 5

H

Hôtel de Nemours & de Luines, 63
Hôtel des Urſins, 77
Hôpital S. Louis, 121
Hôtel des Commiſſaires, 147 & *ſuiv.*

I

Iſle Notre-Dame & de S. Louis, 77
Joli, Ingénieur du Roi, 57

L

Le Cours planté d'arbres, 55
Les eaux de la riviere élevées, 57

Le nombre des Fontaines augmenté, 67
Lettres Patentes du Roi Charles VI, 9
Lettres Patentes du Roi Charles IX, 163
Louis VII, dit le Jeune, 9
Louis XIII, 93
Louis XIV, 71
Louis XIV, 53
Louis XIII, XIV & XV, 139

M

Mance, (de) 57
Marie de Médicis, 95

N

Nouveau Marché au Grand Châtelet, 1
Nouveau Portail de l'Eglise S. Denis de la Chartre, 77
Nouvelle Fontaine, 27
Nouvelle Place & nouvelle rue pour

l'Hôtel des Comédiens Italiens, 29

O

Ornemens du Quai Neuf, 85
Ornement du Boulevard, 125 & *suiv.*

P

Palais où l'on plaide, 5
Place du Grand Châtelet, 1
Place Royale, rue du Paradis & des Francs-Bourgeois, 69
Place Notre-Dame, 35
Plan d'une Place pour Louis XV, au Carrefour de Buſſi, 167
Pompes du Pont Notre-Dame, 57
Pont au Change, 7
Pont du S. Eſprit, 79
Portail de l'Hôtel-Dieu, 85
Ports de Bellefond & Pertuis, 53
Priſons du petit Châtelet, 91
Priſons, 7
Porte S. Bernard, 55

Porte S. Antoine, 59
Porte S. Honoré, 63
Porte de Buſſi & de S. Germain, 65
Porte S. Martin, 69
Projet d'un Canal autour de Paris, depuis l'Arcenal juſqu'au Pont Tournant des Thuilleries, & à la Seine, 95 *& ſuiv.*

Q

Quai d'Argenſon, 89
Quai de la Mégiſſerie, 7
Quai des Quatre Nations, 55
Quai des Auguſtins, 63
Quai des Urſins, 77
Quai des Orfevres, 87
Quai de Maupeou, 73
Quai Malaquet, 53
Quai Neuf, 81
Quai Pelletier, 69
Quai du Port au Foin. idem.

R

Ravaillac, 61
Réflexions & Police concernant le Guet à pied, &c. 135
Rempart de la Porte S. Antoine, 55
Rue Comteſſe-d'Artois, 31
Rue de Favart, 33
Rue de la Feronnerie, 61
Rue des Savoie, 63
Rue des Arcis, 65
Rue des Tournelles & Pas de la Mule, 69
Rue de la Huchette, 89
Rue de Cleri, 161
Rue Françoiſe, 31
Rue Mauconſeil, 35
Rue des Cordeliers, 65
Rue S. Denis de la Savonerie, S. Jacques de la Boucherie, de Gévres, & S. Germain l'Auxerrois, 5

S

S. Louis, Roi de France, 137
Suppreſſion de la Boucherie du Grand Châtelet, 1
Suppreſſion du vieux Marché aux Veaux, 27
Suppreſſion des Auvents, Avancement de pluſieurs Tourelles, Auvent à Maréchal, Montres, Plafonds, &c. 157

V

Voitures, 31

Fin de la Table des Matieres.

1554-558

† A-K^{12}, A-F^{12} G-I^{12} J^{4},
A-E^{12} (F^{12} misbound in pa
G-H^{12}